

journal de la Confédération Musicale de France

N° 355

SEPTEMBRE 1982

ORGANE MENSUEL DES 49 FEDERATIONS,
DES 6.000 SOCIETES ET ECOLES
ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

La C.M.F. est reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1957 et agréée par le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération internationale des Sociétés Populaires de Musique et membre du Comité National de la Musique.

Numéro de la commission paritaire 34407.

« Toute musique n'a de valeur que si elle est précédée et suivie de silence »

Editorial

Contre vérités et...silences !

IL est pour le moins paradoxal de lire, d'entendre des propos plus ou moins tendancieux sur notre grande Confédération. D'aucuns semblent ignorer les efforts considérables déployés pour assumer un enseignement musical de qualité dans des conditions souvent difficiles et particulièrement dans le cadre rural.

Cependant, nos efforts ne se bornent pas aux seules harmonies et fanfares ; dans un domaine beaucoup plus vaste, ils concernent les plectres, les accordéons, nos groupes folkloriques de plus en plus nombreux et de réelle qualité, et ne l'oublions pas, nos chorales qui groupent actuellement environ 8.000 participants. Je dis bien huit mille, ce qui n'est point négligeable ! D'ailleurs nos programmes rénovés, d'un éclectisme indéniable intéressent celles-ci à un très haut point, le nombre de nos chorales étant de plus en plus nombreux dans nos concours.

Oublie-t-on aussi que 53.000 jeunes musiciens de toutes formations ont passé les examens musicaux de nos Fédérations dont les écoles de musique s'étoffent de plus en plus grâce aux aides elles aussi plus nombreuses ?

Vous le savez, cher ami, ici notre maison est de verre ; il n'y a rien à cacher, nous devons encourager toutes initiatives musicales de quelque bord soient-elles et ceci dans l'intérêt général car il ne faut pas que des soucis, quelquefois très particuliers, empêchent la divulgation des réalisations qui s'avèrent profitables à tous. Vous devez être au courant de tout ce qui se fait afin de pouvoir être fiers de notre grande Confédération Musicale de France, par-delà vos Fédérations.

André AMELLER

La première carillonneuse de France est Tourquennoise



Elle a vingt et un an et habite Tourcoing : Christine Vanhoutte est la première carillonneuse française diplômée d'Etat. Christine a de qui tenir, il est vrai : son père est pianiste, sa mère violoncelliste. Elle a étudié le piano puis s'est inscrite dans la classe de carillon du conservatoire de Tourcoing, nantie d'un baccalauréat scientifique. Son diplôme d'Etat de carillonneur lui permet d'abattre une barrière : elle accède en effet à une profession jusqu'ici exclusivement exercée par des hommes.

Christine Vanhoutte n'a pas perdu son temps. Son diplôme d'Etat décroché elle donne son premier concert du haut du beffroi de Douai. On la retrouve ensuite dans la Somme, sur la Côte d'Opale, à Wissant, Merlimont, Montreuil. Son rêve : exercer son art à Tourcoing, sa ville natale, où existe un carillon de 49 cloches juché à 85 mètres du sol, au faite de la tour de l'église Saint-Christophe.

instrument

Le luth

• Suite du dernier numéro

Lors du précédent article où le luth en Italie, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne a été décrit, nous allons constater maintenant qu'en France, en Angleterre et dans les Flandres, il demeure un phénomène social tout au long des XVI^e et XVII^e siècles. Notons tout de suite que pour la musique instrumentale de la Renaissance, le luth et les instruments de la même famille (guitare, cistre...) représentent les trois quarts de l'ensemble du répertoire ; (le luth en ayant plus des deux tiers à lui tout seul). Quant au XVII^e siècle, même si les tablatures imprimées sont moins nombreuses, un nombre incroyable de manuscrits témoignent de l'ampleur de la pratique du luth.

La situation politique en ce début du XVI^e siècle avec la captivité de François-I^{er} en Espagne, les dépenses de guerre et les ravages ne favorisent guère une brillante éclosion musicale. C'est pourquoi les premières tablatures de luth apparaissent en France en 1529 (au lendemain de la Paix des Dames), soit plus de vingt ans après celles de Spinacino en Italie et plus de quinze ans après celle de Schlick en Allemagne.

FRANCE

C'est l'éditeur parisien Pierre Attaignant qui sort donc le 6 octobre 1529 de sa maison de la rue de la Harpe, la première source imprimée de musique pour luth typiquement française : « Très

brève et familière introduction pour entendre et apprendre par soi-même à jouer toutes chansons réduites en tablature de luth. » Le livre donne d'abord quelques conseils pour le jeu de l'instrument ; (à l'évidence, tout comme en Allemagne, pour un vaste public d'amateurs). Le recueil commence par des préludes d'écriture différente, les uns très monodiques avec des figures ornementales, les autres plus savants (exploitation de la polyphonie et du contrepoint). Suivent des chansons qui peuvent s'interpréter différemment : le luth joue toute la polyphonie ou il ne joue que les deux inférieures, le dessus pouvant être confié à un instrument mélodique.

N'oubliez pas le 1^{er} octobre 1982 !

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

sur le thème : « L'Enfant et les Musiques d'aujourd'hui. » Nous apprenons qu'entre autres y participeront : l'Orchestre de Chambéry et de Savoie, l'Ad-dims et la M.J.C. de Chambéry.

AUTOUR D'UN CONCOURS DE MUSIQUE

Vous pouvez lire ci-dessous des extraits d'une lettre adressée au Président de la Confédération Musicale de France. Cette lettre a été rendue publique, beaucoup d'entre vous l'ont reçue, ce n'est donc pas nécessaire de la publier « in extenso ».

« La prétention n'est acceptable que lorsqu'elle est étayée par un certain talent. »

« L'Harmonie de L concourait en première division, première section, avec trois autres Harmonies. A l'issue des quatre prestations, les classements ne pouvaient faire aucun doute sur le plan musical, vu la différence de niveau entre ces quatre formations.

Ce n'est pas une appréciation personnelle, elle est partagée par des musiciens qualifiés, musiciens de l'Orchestre du Capitole, qui dès leur retour à Toulouse ont dû faire, dans les milieux autorisés, des commentaires ironiques sur l'honnêteté du jury et de son Président. Quel ne fut pas notre

étonnement à l'annonce des résultats : premier prix ascendant pour l'Harmonie de T et premier prix à l'unanimité pour les trois autres...

Cette décision honteuse a dû être prise lors de la réunion de tous les jurys. C'est vous qui avez dû présider cette réunion et arbitrer les différentes thèses. Il n'est pas possible que les trois membres de jury aient proposé les résultats annoncés ; la seule explication possible est d'origine financière. Le budget des récompenses accompagnant les premiers prix ascendant n'était pas extensible. Il vous a donc fallu répartir ces sommes entre les différentes divisions. En conséquence, il vous a fallu limiter les propositions de premier prix ascendant que vous ont faits les différents jurys. S'il ne pouvait y avoir qu'un seul prix ascendant dans notre catégorie, votre choix a été basé sur des raisons autres que musicales. En tout état de cause, le palmarès ne peut-être que celui d'un concours de bonne volonté musicale, mais pas celui d'un concours de musique.

Nous voulions que notre valeur musicale soit reconnue, bien sûr, relativement à celle des autres sociétés. C'est pour cela que nous avons ressenti comme une insulte d'être classés au même ni-

veau que les deux autres Harmonies.

Distribuer des premiers prix sans distinction de qualité musicale, relève de la tentative de l'encouragement à la médiocrité.

Je crois que cette lettre mérite une réponse de la part d'un honnête homme.

Cette lettre sera rendue publique.

Ma réponse la voici :

Je me garderai de donner le nom de mon aimable correspondant, trop de gens voulant jouer les « Erostrate ».

Pour ma part, j'ai participé à mon 94^e Concours dans le cadre de nos Sociétés Populaires, et je vous ai donné quelques exemples des élucubrations qui m'ont été adressées ; celui là est bien naïf, qui ne sait pas que les noms des Sociétés participantes sont tirés au sort, dans un chapeau, sur le podium, au fur et à mesure que sont décernées les récompenses.

Allons, allons... Vous n'aviez pas pensé à ça !

André AMELLER

• Voici le jugement d'un membre du jury chargé de classer l'Harmonie de L :

L'Harmonie de L : Société qui a parfaitement rempli son contrat de Musique. 1^{re} Div. 1^{re} Section. Beaucoup de travail, de la recherche, d'une grande originalité dans le N° 2 de Croquignol avec la percussion... Mais elle aussi n'échappe pas aux inégalités des valeurs instrumentales. C'est une très bonne Société qui respecte son niveau mais qui a besoin de mûrir. Elle a à son actif un appréciable potentiel de jeunes qui va forcer et se modeler...

Mais n'oublions pas que nous avons affaire à un concours.

Pour Croquignol un saxo soprano dont au passage je félicite l'exécutant ne remplace pas un Hautbois imposé par le Compositeur.

Il y a eu, comme dans les autres Sociétés d'ailleurs, des mauvais départs ou pas de départs du tout, mais surtout quelques problèmes de justesse et une certaine faiblesse de grave.

Quant à l'ouverture de Suppé « Une matinée, un après midi, une soirée à Vienne » je dirai à M. A... qui a de bonnes qualités de Directeur et dont j'ai apprécié sans réserve sa prestation avec l'orchestre junior à P. que toutes les œuvres symphoniques ne peuvent être transcrites avec bonheur.

Il y a des problèmes de tessiture, de tonalité, de difficultés techniques pour les instruments à vent : La clarinette n'est pas un violon et le bugle qui en principe dans la transcription est la clarinette du symphonique est loin d'avoir la tessiture et la virtuosité de cette dernière, etc.

Il importe donc au Directeur de connaître la version symphonique avant d'en exécuter la transcription surtout pour un concours !

Transcription dit déjà « arrangement » mais pas forcément dérangé, il faut s'efforcer de rester au plus près de la version initiale.

Le solo du 6/8 est un solo de violoncelle et dans la transcription il doit être fait par le saxo alto solo... Je sais que dans cette édition le transcriteur donne le choix entre la Clarinette et le Saxo alto... J'estime que pour un concours et à ce niveau de 1^{re} Div. opter pour la clarinette est une erreur.

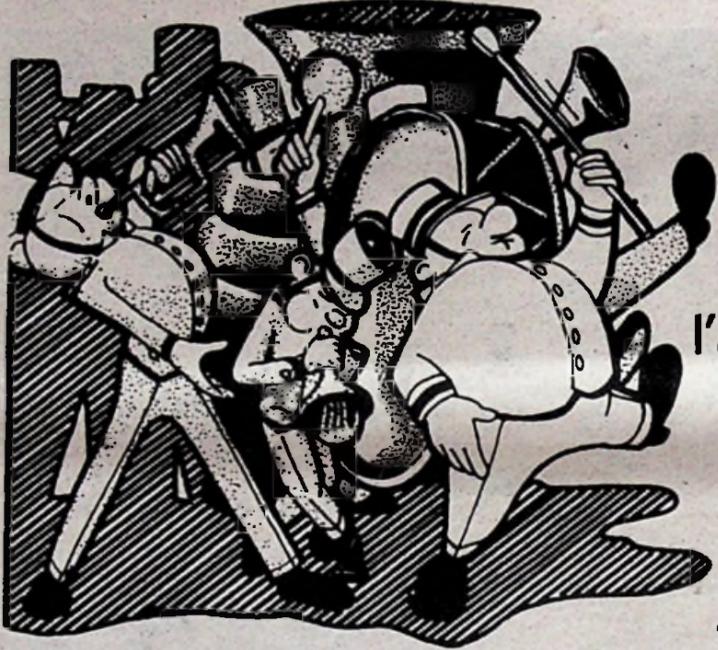
Autre erreur, assez grave au point de vue « Métier »...

Un 6/8 décomposé ne se bas pas en 2 mesure à 3/8 !

Il y a plusieurs façons de décomposer un 6/8 dont la plus élégante se bat à « l'italienne », c'est-à-dire 3 Battements verticaux les 4,5 et 6^e temps battus comme les 2/3 et 4^e temps d'une mesure à 4/4.

Mais dans tous les cas le 1^{er} Temps doit être caractérisé.

Telles sont les lacunes que personnellement j'ai relevé pour cette Société de L, mais il est bien évident que je n'en ai pas tenu compte à l'extrême, le premier Prix à l'Unanimité en témoigne. Nous avons observé les consignes concernant les besoins d'orchestration manquants... Hautbois, bassons, cors...



• HARMONIES • BATTERIES • FANFARES

l'achat de vos instruments nécessite l'application des points suivants:

- 1/ Solidité
- 2/ Longévité
- 3/ Service après vente

3 Règles que respecte depuis 1925

8 rue des Meuniers
MANTES-LA-VILLE



7 à 11 rue St Denis
23 à 27 rue du Fardeau
ROUEN Tél: (35)98.32.75

Nous vous offrons:

Le sérieux des grandes marques
(SELMER - BUFFET CRAMPON - YAMAHA - COURTOIS)

3 Luthiers à votre service

Une expérience de 15 ans chez BUFFET CRAMPON
(Mr. G. LEVILLAIN et J. LEVILLAIN)

votre instrument en location vente:
sans apport initial (garanti-reprise « en cas de non persévérance »)
pour 5000F = 156F par mois

TOUS NOS INSTRUMENTS SONT GARANTIS 2 ANS PIECES ET MAIN-D'OEUVRE

VANDOREN

MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257-94.40



FÊTE DE LA MUSIQUE

● EN BRETAGNE

Lorient : La journée de la musique n'a pas attiré, à Lorient, la foule. La faute en incombe sans doute au mauvais temps. Lundi soir, pourtant, l'Harmonie Municipale était au rendez-vous des Lorientais, le temps d'interpréter quatre morceaux, place d'Alsace-Lorraine et il fallut plier bagages pour éviter la pluie.

L'Amicale des Accordéons Lorientais avait trouvé refuge à l'arrêt central des cars ; les musiciens ont pu jouer jusqu'à 21 heures, sans problèmes, sous la direction de Ferry Bertok.

A noter aussi la participation du Bagad de Lann-Bihoué et de la clique des fusiliers-marins.

Hennebont : Prévus près des Remparts, la « Fête de la Musique » a dû rechercher l'abri de la Salle Le Galle Mouère, en raison du crachin, obligeant les musiciens à un déménagement de dernière minute. L'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Ferrer, et la Chorale Jehanne-la-Flamme, sous celle de l'abbé Le Frère, se sont fait entendre devant une petite galerie.

Lanester : La Fête de la Musique aurait pu avoir une autre envergure s'il n'avait pas plu lundi soir à Lanester ; seulement voilà, le beau temps n'était pas de la partie et l'Harmonie Municipale a rentré cuivres et percussions sous l'abri de l'auditorium de l'Ecole de Musique. Cela ne l'a pas empêchée d'interpréter avec beaucoup de talent de magnifiques morceaux sous la direction de son chef, M. Carpentier.

Landerneau : Il y eut aussi concert dans cette ville. Nous publions par ailleurs le compte rendu de celui-ci.

● EN AQUITAINE

L'appel pour la « Fête de la Musique », le 21 juin, a été entendu par la Fédération du Sud-Ouest, où de nombreuses Sociétés ont organisé une manifestation comme le demandait M. le Ministre de la Culture. Une très grande volonté, en dépit du très court délai imparti pour se préparer, a été constatée dans nos divers départements, à la suite de la lettre circulaire adressée à nos Sociétés leur disant : « Il s'agit à partir de 20 h 30 de faire une audition publique ; le faire savoir et pour cela vous faire aider par votre Municipalité qui a été alertée pour donner les facilités nécessaires. Je compte sur vous, car les Sociétés Musicales Populaires sont les plus aptes à répondre au désir de M. le Ministre et de M. le Directeur de la Musique, qui compte en particulier, sur la participation de notre Confédération Musicale de France et de ses 5.500 Sociétés de toutes sortes. Merci à l'avance pour que publiquement le soir du 21 juin, soit, peu ou beaucoup réalisée la consigne nationale :

« Faites de la Musique », et que nos musiciens et chanteurs amateurs fédérés aient leur part de ce qu'exprime M. le Ministre de la Culture lorsqu'il dit qu'il s'appuie « avant tout sur la pratique musicale sans hiérarchie de genre et que chaque acte de musique nécessite une réhabilitation, mérite respect, accompagnement, soutien et reconnaissance. »

De nombreux appels téléphoniques et des lettres me sont parvenues pour me dire ce qui avait été fait, et de tous ces comptes rendus reçus, je peux citer notamment : La Fanfare « La Terrassonnaise » ; après défilé, elle joua sur le foirail afin que Terrasson ait sa Fête de la Musique.

Au Boucau, la Clique Boucaulaise alerta Radio Adour Navarre, ce qui permit d'avoir du monde, et les musiciens furent « heureux du bon moment passé au service de la Musique ».

A Carcans, beaucoup de monde pour écouter « l'Avenir de Carcans », dans la belle Salle des Fêtes sous la Présidence de M. le Premier Adjoint, M. le Maire étant retenu en clinique.

A Labenne-Océan, « Le Réveil Labennais » a joué au centre Commercial devant une foule importante en présence du Conseil Municipal et M. le Curé, pour la circonstance, fit carillonner les cloches, témoignage du « Soutien Général à la Musique ».

A Lesparre, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, plus de 50 Musiciens de Lesparre, Panillac et Queyrac se réunirent ; il ne pouvait pas être organisé, vu le peu de temps dont on disposait, un concert dans ces localités médicinales, et ce fut le chef-lieu médaillé qui bénéficia de la Fête Musicale.

Des défilés retentissants eurent lieu à Galgon (avec des Majorettes Falgonaises), à Saint-Denis-de-Piles (avec la Dyonisienne).

A Marmande, « La Diane Marmandaise » eut beaucoup de suiveurs avec sa batterie Fanfare et ses majorettes, et à Ambès, l'Harmonie « L'Avant-Garde », sa Chorale et son Atelier de Guitare après « un passe rue » des trois Groupes se retrouvèrent réunis pour un concert sur la Grand-Place et connurent un grand succès.

A Belvès en Périgord, ce furent les Accordéonistes de l'Accordéon Club qui animèrent la soirée, un seul regret : que ce soir-là, les Ecoliers du Collège aient eu un voyage qui les priva de la liesse générale !

A Meilhan-sur-Garonne, l'Union Musicale, qui vient de fêter avec éclat ses 100 ans, a organisé un concert public au cœur de la ville et dans une ambiance fort enthousiaste.

A Ribérac, des affiches demandées à Adam 24 et à la Direction de la Musique furent posées ; une banderolle fut placée en plein centre et la soirée fut magnifique, un véritable festival. La Chorale

des élèves de l'Ecole participa avec l'Harmonie au programme, ainsi que les 25 jeunes musiciens instrumentistes de l'Ecole de Musique qui pour la première fois jouaient avec leurs aînés. La Batterie Fanfare et les Majorettes participèrent aussi à cette grande soirée.

A Pessac, la Société Musicale Saint-Martin défile de son siège de la Route d'Arcachon à la Mairie et au retour, beaucoup de monde dans cette vivante banlieue bordelaise.

Il n'est pas possible de citer toutes les Sociétés qui ont joué ou chanté le soir du 21 juin. Toutes l'ont fait avec entrain et ont droit aux remerciements ; les Sociétés qui n'ont pas eu la possibilité d'être de la fête l'ont fort regrettée. L'an prochain, avec un délai plus grand, il faut penser à l'ampleur accrue que pourra connaître cette manifestation nationale.

Henri CIRAN.

A Berson, en Blayais, le 20 juin, c'était la Kermesse annuelle des Ecoles où l'Harmonie « L'Union Musicale » prend toujours une part très importante. Les diverses auditions faites ont été dédiées, par anticipation à la Fête de la Musique du lendemain, et cela à la satisfaction du nombreux public présent. Par contre, à Cestas, cette Fête s'est faite avec prolongation jusqu'à 2 heures le matin du 22 ! C'est qu'au rendez-vous se trouvaient les nombreux élèves d'Ecole de Musique, des personnes de tous âges et de tous les genres de Musique qui voulaient se faire entendre.

La Réunion rassembla un énorme public au château de Réjouit, et prit un caractère d'universalité bien dans le but recherché par la manifestation.

● EN LIMOUSIN

La soirée du 21 juin, fête de la Musique, a connu un étonnant succès en Limousin, et tout particulièrement à Limoges. Les manifestations organisées ou spontanées ont été riches d'enseignement sur la situation de la musique dans la région, ses atouts et aussi ses faiblesses.

I. — La préparation de la Fête de la Musique.

Par lettre circulaire envoyée aux quelque 250 associations ou groupements musicaux de la région, tous les musiciens amateurs ou professionnels ont été incités à descendre dans la rue et à jouer publiquement.

Dans la semaine qui a précédé la journée du 21 juin, un communiqué a été adressé chaque jour à la presse régionale, précisant chaque fois l'esprit de la journée et les dernières manifestations prévues. Dans l'ensemble, la presse a bien diffusé ces informations (cf. revue de presse).

F.R. 3 a fait un effort vraiment exceptionnel :

Télévision

Annnonce de la fête de la Musique dans tous ses bulletins d'information les quinze derniers jours.

— **Jeu 17** : sujet de trois minutes présentant la fête et les manifestations prévues.

— **Samedi 19** : 19 h 40, annonce des manifestations par le Délégué régional à la Musique.

— **Lundi 21** : 19 h 20, présentation de la soirée par le délégué régional à la Musique, en direct dans le journal.

— **Mardi 22** : 19 h 20, séquences filmées durant la soirée du 21.

— **Mercredi 23** : 19 h 40, bilan de la fête de la Musique avec le délégué régional à la Musique.

Radio

Annnonce de la fête dans tous les bulletins d'information. Intervention du délégué régional à la Musique durant le journal du 21 juin, à 12 heures.

Retransmission du concert en direct, donné dans les studios de F.R. 3, le 21 juin, de 20 h 30 à 24 heures sur France-Inter M.F.

Bilan de la journée les 22 et 23, à 12 heures, avec la participation du délégué régional à la Musique.

II. — Déroulement de la soirée.

Les manifestations musicales organisées ou spontanées se sont déroulées dans toutes les grandes villes et dans de nombreux villages.

Limoges : le succès de la soirée du 21 juin a étonné tous les limougeaudois. Plus d'une vingtaine de groupes de musiciens représentant tous les genres musicaux se sont produits en divers lieux de la ville, drainant plusieurs milliers de personnes. Le concert non stop organisé par F.R. 3 et retransmis sur France-Inter MF a permis à plus d'une dizaine de groupes (des accordéonistes à la musique contemporaine) de se faire entendre. La fête s'est prolongée très tard dans la nuit, jusqu'à deux heures du matin. Toutes les opinions recueillies auprès du public et des musiciens sont très favorables et souhaitent le renouvellement de cette expérience.

Ont participé à la soirée de Limoges :

- musique rock : groupes Ortaxe, Sclérose, Kloroform, etc. ;
- musique classique : élèves et professeurs du Conservatoire ;
- chœurs de l'orchestre de chambre, quatuor de G. Pelin, etc. ;
- musique contemporaine : ensemble « Hope », dirigé par A. Labarsouque ;
- musique ancienne ou traditionnelle : ensemble Reverdi, groupe antillais, de Lousiane, occitans, etc. ;
- harmonies : les Gueules sèches, Harmonie Municipale, Limoges-Musique, etc.

Il est regrettable que les musiciens immigrés (arabes notamment) ne soient pas descendus eux aussi dans la rue.

Saint-Junien : Elèves de l'école de Musique, Harmonie de Saint-Junien, etc. Importante participation du public (plusieurs centaines de personnes).

Saint-Léonard : Harmonie Municipale, faible participation.

Saint-Yrieix : Elèves de l'école de Musique.

Bellac : Fanfare, groupes folkloriques et chorales.

Tulle : Rassemblement des musiciens devant la Cathédrale ; élèves de l'école de musique, organistes, fanfare, musiciens de blues, etc., environ 200 personnes.

Brive : Concert à l'église Saint-Libéral par les élèves de l'école de musique : environ 200 personnes.

Guéret : Musique rock, fanfares, élèves de l'école de musique, plusieurs centaines de personnes.

Personnalités étant intervenues à propos de la Fête de la Musique :

- M. André Morelle, journaliste à F.R. 3 (La Bastide, 87000 Limoges), est à l'origine de la campagne intense décrite ci-dessus ;
- M. de Chalain, Président de l'Union Régionale des Sociétés musicales (83, avenue de Naugeat, 87000 Limoges) ;
- M. Vincent Vergne, Chef de chœurs de l'orchestre de Chambre du Limousin ;
- M. Daniel Blanc, Directeur du Conservatoire National de Région ;
- M. Jean Doz, Directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Brive ;
- M. Roger Meublât, Président

de l'Office Municipal socioculturel de Guéret-Mairie ;
— M. Mokobodsky, directeur du Centre Culture de Tulle, avenue Alsace-Lorraine.

GRANDE OU PETITE, LA MUSIQUE A CONQUIS LA RUE

Ils n'étaient peut-être pas tous venus, mais ils étaient tout de même fort nombreux à avoir décroché leurs trombones, déposé leurs trombones, déposé leurs accordéons, accordé leurs violons pour fêter dans la rue et en musique, la naissance de l'été 82.

Si certains avaient choisi d'animer un quartier comme Limoges-Musique rue Emile-Zola ou l'Harmonie Municipale, place Marceau, la majorité avait opté pour le centre ville qui connaissait une animation inhabituelle pour un lundi, journée traditionnellement calme.

Le groupe « Sclérose » avait investi la place de la République et monopolisait à lui seul la moitié des quidams.

Sur le parvis du Grand Théâtre, les chœurs de l'orchestre de Chambre du Limousin accueillant les amateurs de musique plus douce tandis qu'à deux pas le Conservatoire affichait « portes ouvertes ». C'est beaucoup dire, d'ailleurs, car la foule eut rapidement fait condamner les ouvertures. Ceux qui pouvaient approcher une oreille avaient la chance d'entendre l'Ensemble vocal et les élèves médaillés d'or du Conservatoire de Limoges.

Rue du Clocher, un groupe de musiciens bellachons faisait danser sur des airs cajuns tandis que « Ortaxe » avait délibérément choisi la mobilité en « rockant » sans grincements (ce qui n'est pas si fréquent) à partir de la place Jourdan, jusqu'au centre ville.

Un peu partout, des formations s'improvisaient pour peu qu'un guitariste rencontre une flûtiste et une percussionniste. Dans la Cour du Temple, place des Bains, au détour d'une rue, au cœur d'un square des isolés soufflaient timidement dans leur harmonica ou plaquaient sur leur guitare quelques accords sommaires.

Dans les studios de F.R. 3 Radio, pleins à craquer, la nuit fut longue. Sagement commencée par les élèves de Robert Janicot, la soirée s'animait avec « Trottoir d'A-Côté » (rock) et la fanfare des Gueules Sèches. Les élèves du Conservatoire de musique, l'ensemble « Reverdi » (musique de la Renaissance), « Les Zodiaques », l'Accordéon-Club, le groupe « Hope » d'Alain Labarsouque, les accordéonistes de Monique Gervais, du rock encore avec « Crazy Cruisers », du folklore avec les Pastoureaux de la Valoine, Marc-Henri Lamade, pianiste, Formation-Jazz, le groupe « Amir » et Jean-Alain Gardet, pianiste, se succédaient jusqu'à l'aube, ce matin, dans ce « boeuf » gigantesque.

Toutes les musiques, tous les musiciens (certains néophytes s'étaient bricolés un « biniou » avec un tuyau d'arrosage et une entonnoir) ont cohabité pour un soir sans distinction de grande ou de petite musique. Et le résultat est finalement loin d'être décevant.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSANCE de vos bandes magnétiques. Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande



sacem
NCS Numéro D 775 675 738

Comité d'Honneur
Jean AMELIER
Georges BOISPIELLE
Léon LAVERGNIER
Maurice MÉLIAN
Olivier PARADIS
Paul SAINOUET
de l'Institut

DIRECTION
DE LA PROMOTION
ET DES CONTRATS

Monsieur André AMELLER
Président de la Confédération Musicale
de France
121 Rue La Fayette
75017 PARIS

Neuilly, le 2 avril 1982
GE - md/am

Don pour permettre l'achat d'instruments de musique,
de partitions musicales ou d'équipements

Monsieur Le Président,

Lors du renouvellement du protocole d'accord entre la Confédération Musicale de France et notre Société le 6 février 1978, il avait été précisé que les Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique acceptaient qu'une tarification préférentielle soit mise en place à l'intention des sociétés adhérentes, à l'occasion de l'utilisation de leur répertoire. Ils s'associaient ainsi à certains buts de la Confédération Musicale de France, notamment l'éducation musicale et l'encouragement de la musique vivante.

C'est ainsi que l'Article 6 de ce protocole d'accord prévoit en son paragraphe 2 que pour deux bals ou concerts organisés chaque année entre le 1er octobre et 30 septembre, un don correspondant à 50 % des redevances d'auteur effectivement dues est accordé pour permettre l'achat d'instruments de musique, de partitions musicales ou d'équipements.

L'une des conditions d'obtention de ce don est que la société organisatrice fasse appel à des orchestres locaux ou régionaux. Vous aviez d'ailleurs exprimé le souhait que cette procédure de don soit étendue aux séances organisées avec un orchestre ou des formations musicales de renommée nationale ou internationale, ce que nous vous avons accordé lors de la signature de l'avenant du 2 mars 1981.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que depuis plusieurs mois des sociétés musicales organisent un peu partout en France des séances de plus en plus nombreuses animées à l'aide de disques. Il nous paraît évident que ces séances ne peuvent être considérées comme devant encourager la diffusion de musique vivante et en conséquence, nous demandons à nos délégués régionaux de s'en tenir au texte même de l'Article 6 du protocole et de n'accorder des dons de 50 % que lorsque les manifestations sont animées par des musiciens.

Nous souhaitons cependant que vous nous exprimiez votre accord sur ce point et vous remercions par avance de votre prochain courrier.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur de la Promotion
et des Contrats

E.-P. Rochiccioli

Avenant au protocole d'accord signé le 6 février 1978 et l'avenant signé le 6 décembre 1980

- entre : La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
- et : La Confédération Musicale de France

Cet Avenant complète le Protocole d'Accord signé le 6 février 1978 et l'Avenant signé le 6 décembre 1980.

Article 5. — CONCOURS ET FESTIVALS

1° Les concours organisés par la Société suivant le règlement de concours de la Confédération Musicale de France :

- sans aucune recette directe ou annexe, bénéficiant d'une autorisation gratuite ;
- comportant des recettes directes ou annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

1. Pourcentages

— Tarification générale : 6,875 % sur les recettes directes ; 3,437 % sur les recettes annexes.

— Tarification réduite : 5,50 % sur les recettes directes ; 2,75 % sur les recettes annexes.

3. Minima

— Tarification Générale :

- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 15 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 30 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 43 F

— Tarification Réduite* :

- pour les localités en-dessous de 10.000 hab..... 12 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 24 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 34 F

2° Les festivals organisés par la Société :

- sans aucune recette directe ou annexe, bénéficiant d'une autorisation gratuite ;
- comportant des recettes directes et annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

1. Pourcentage

— Tarification Générale* : 9,625 % sur les recettes directes ; 4,812 % sur les recettes annexes.

— Tarification Réduite* : 7,70 % sur les recettes directes ; 3,85 % sur les recettes annexes.

2. Minima

— Tarification Générale :

- pour les localités au-dessus de 10.000 hab..... 19 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 37 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 56 F

— Tarification Réduite* :

- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 15 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 30 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 65 F

* Les pourcentages, forfaits et minima mentionnés sous la référence « Tarification Réduite » sont appliqués aux adhérents de la Confédération Musicale de France sous la réserve qu'ils respectent les conditions prévues au 3° du présent article.

3° Afin de pouvoir prétendre bénéficier de la tarification réduite prévue pour les concours et festivals, la Société devra obtenir, pour chaque manifestation, le patronage de la Confédération Musicale de France.

En outre, il conviendra de respecter la procédure suivante :

— aviser, au moins quinze jours à l'avance, le délégué régional de la SACEM dans la circonscription duquel a lieu la manifestation ;

— fournir au délégué précité le bordereau des recettes réalisées (s'il y a lieu) ainsi que le programme exact des œuvres exécutées au plus tard quinze jours après la séance ;

— assurer le règlement des redevances dans le mois qui suit la séance.

4° Les pourcentages d'intervention stipulés pour les concerts et Festivals s'appliquent exclusivement sur les recettes brutes réalisées. Pour ces manifestations, dans la détermination de la redevance il n'est fait aucune référence au budget des dépenses engagées par exception aux dispositions de l'article 8, paragraphe A/b).

3° Les concours et festivals ayant fait l'objet d'un règlement de droits d'auteur, peuvent bénéficier, une fois par an, du don de 50 % qui viendra s'ajouter aux deux dons prévus à l'article 6 du protocole d'accord et qui sera soumis aux mêmes conditions.

6° Les programmes des œuvres exécutées à l'occasion des manifestations ayant fait l'objet d'une autorisation gratuite sont remis aux délégués régionaux afin de permettre à la SACEM d'assurer la rétribution des ayants droit.

Le représentant départemental ou régional de la Confédération Musicale de France interviendra le cas échéant à la demande du délégué régional auprès des sociétés musicales qui auront omis de remplir cette condition.

7. En aucun cas, les bals pouvant être organisés à l'occasion de ces concours ou festivals, ne peuvent bénéficier de la tarification indiquée au présent article. Pour ces bals, il est fait application de celle prévue à l'article 8 du protocole.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 1981.

Le Directeur Général
de la Société des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs de Musique,

J.L. Tournier
A. AMELLER

Le Président
de la Confédération Musicale
de France

Le Directeur de la Promotion
et des Contrats

c.p. Rochiccioli

Le présent barème annule et remplace l'avenant daté du 28 juillet 1981

ARTICLE 5 - CONCOURS ET FESTIVALS

1° Les concours organisés par la Société suivant le règlement de concours de la Confédération Musicale de France.

- a) sans aucune recette directe ou annexe, bénéficient d'une autorisation gratuite ;
 b) comportant des recettes directes ou annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

1. Pourcentage :

- **Tarification Générale :**
 — 6,875 % sur les recettes directes ;
 — 3,437 % sur les recettes annexes.
 — **Tarification Réduite :**
 — 5,50 % sur les recettes directes ;
 — 2,75 % sur les recettes annexes.

2. Minimums :

- **Tarification Générale :**
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab. 17 F
 - pour les localités de 10.001 à 50.000 hab. 34 F
 - pour les localités au-dessus de 50.000 hab. 51 F
- **Tarification Réduite :**
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab. 14 F
 - pour les localités de 10.001 à 50.000 hab. 27 F
 - pour les localités au-dessus de 50.000 hab. 41 F

2° Les festivals organisés par la Société :

- a) sans aucune recette directe ou annexe, bénéficient d'une autorisation gratuite ;
 b) comportant des recettes directes et annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

Le présent barème annule et remplace celui signé le 6 décembre 1980

CATEGORIE « A » : Sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques :

- Tarification générale 150 F
- Education Populaire 132 F
- C.M.F. 107 F

En cas de participation d'une société musicale, d'un groupe de majorette, d'un groupe folklorique — ces groupes ayant une audience locale — et/ou en cas de prestation d'enfants des écoles : retenir par société, groupe ou pour la prestation des enfants un forfait de :

- Tarification générale 58 F
- Education Populaire 50 F
- C.M.F. 42 F

Ces forfaits doivent s'ajouter aux forfaits « sonorisation générale » au cas où il y aurait également une sonorisation générale.

CATEGORIE « B » : Concert, spectacle de variétés donnés à l'aide d'artistes d'audience locale, autres que ceux mentionnés en catégorie « A » ou régionale (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

Pourcentage :

- Tarification générale 2,50 %
- Education Populaire 2,20 %
- C.M.F. 2,20 %

Minimum :

- Tarification générale 284 F
- Education Populaire 248 F
- C.M.F. 212 F

CATEGORIE « C » : Concert, spectacle de variétés donné à l'aide d'artistes d'audience nationale et/ou séance dansante (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

Pourcentage :

- Tarification générale 4,40 %
- Education Populaire 3,85 %
- C.M.F. 3,85 %

Minimum :

- Tarification générale 474 F
- Education Populaire 412 F
- C.M.F. 353 F

1. Pourcentage :

- **Tarification Générale :**
 — 9,625 % sur les recettes directes ;
 — 4,812 % sur les recettes annexes.

— **Tarification Réduite :**

- 7,700 % sur les recettes directes ;
 — 3,85 % sur les recettes annexes.

2. Minimum :

- **Tarification Générale :**
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab. 22 F
 - pour les localités de 10.001 à 50.000 hab. 42 F
 - pour les localités au-dessus de 50.000 hab. 64 F
- **Tarification Réduite :**
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab. 18 F
 - pour les localités de 10.001 à 50.000 hab. 34 F
 - pour les localités au-dessus de 50.000 hab. 51 F

Les pourcentages, forfaits et minimums mentionnés sous la référence « Tarification Réduite » sont appliqués aux adhérents de la Confédération Musicale de France sous la réserve qu'ils respectent les conditions prévues au 3° du présent article.

3° Afin de pouvoir prétendre bénéficier de la tarification réduite prévue pour les concours et festivals, la Société devra obtenir, pour chaque manifestation, le patronage de la Confédération Musicale de France.

En outre, il conviendra de respecter la procédure suivante :

- aviser, au moins quinze jours à l'avance, le délégué régional de la S.A.C.E.M. dans la circonscription duquel a lieu la manifestation ;
- fournir au délégué précité le bordereau des recettes réalisées (s'il y a lieu) ainsi que le programme exact des œuvres exécutées au plus tard quinze jours après la séance ;
- assurer la règlement des redevances dans le mois qui suit la séance.

4° Les pourcentages d'intervention stipulés pour les concerts et festivals s'appliquent exclusivement sur les recettes brutes réalisées. Pour ces manifestations, dans la détermination de la redevance il n'est fait aucune référence au budget des dépenses engagées par exception aux dispositions de l'article 8 ; paragraphe A/b).

5° Les concours et festivals ayant fait l'objet d'un règlement de droits d'auteurs, peuvent bénéficier, une fois par an, du don de 50 % qui viendra s'ajouter aux deux dons prévus à l'article 6 du protocole d'accord et qui sera soumis aux mêmes conditions.

6° Les programmes des œuvres exécutées à l'occasion des manifestations ayant fait l'objet d'une autorisation gratuite sont remis aux délégués régionaux afin de permettre à la S.A.C.E.M. d'assurer la rétribution des ayants droit.

Le représentant départemental ou régional de la Confédération Musicale de France interviendra le cas échéant à la demande du délégué régional auprès des sociétés musicales qui auront omis de remplir cette condition.

7° En aucun cas, les bals pouvant être organisés à l'occasion de ces concours ou festivals, ne peuvent bénéficier de la tarification indiquée au présent article. Pour ces bals, il est fait application de celle prévue à l'article 8 du protocole.

TRES IMPORTANT

Comment rédiger vos adhésions au contrat d'assurances groupe CMF/Compagnie l'Europe

ATTENTION !
Adresser tous vos courriers
par l'intermédiaire de votre
Fédération.

Chaque année, nous recevons des adhésions au contrat Assurances incomplètement ou mal rédigées. Nous voudrions bien préciser — et ceci dans l'intérêt de nos sociétés souscriptrices — comment il faut opérer pour que ces déclarations ne souffrent aucune contestation de la part de la Compagnie d'Assurances l'Europe.

C'est très simple et nul doute qu'avec les explications ci-dessous, il n'y aura plus aucune erreur dans la réalisation de ce contrat.

1. En caractères d'imprimerie pour éviter des erreurs :
 NOM DE LA SOCIÉTÉ
 ADRESSE,
 DÉPARTEMENT ET CODE POSTAL.

2. Souscription au contrat proprement dit :
 a) La Responsabilité Civile

(assurance obligatoire) est une prime unique quel que soit le nombre de membres. Donc il ne faut surtout pas la multiplier par le nombre de participants.

b) Assurances contre les accidents : obligatoires.

Cette assurance est divisée en 2 parties, les membres et les élèves ou jeunes musiciens. Par-membre, on entend des personnes adultes susceptibles d'exercer une profession et à la suite d'un accident d'avoir à subir un arrêt de travail. La prime pour les membres doit être choisie dans la Catégorie B afin de pouvoir éventuellement, les faire bénéficier d'une prime d'arrêt de travail. Pour les élèves ou jeunes musiciens, la prime est à choisir dans la Catégorie A, mais exclusivement pour ceux d'entre eux qui n'exercent pas de profession et n'auront pas à demander des remboursements d'arrêt de travail. Les tarifs de ces primes sont

à la page 2 de l'exemplaire blanc du contrat qui reste entre les mains de la société souscriptrice.

c) Dommages aux instruments

Certaines sociétés ne déclarent pas leurs instruments. La question se pose : comment jouent-ils ? Le nombre d'instruments ne peut pas être inférieur au nombre des musiciens composant la Société. Même si les instruments appartiennent à la Municipalité, par exemple, un accident peut survenir à l'un d'eux et c'est alors 60 % de la valeur de la réparation ou du montant du prix de l'instrument qui est perdue pour vous.

N'omettez surtout pas de déclarer vos instruments, ils constituent la majeure partie des sinistres déclarés.

3. Incendie

En ce qui concerne toutes les sociétés propriétaires ou locataires : valeur des biens mobiliers à assurer, la prime est de un pour mille, indiquée de la façon suivante : 1 ‰, beaucoup de sociétés confondent un pour mille et un pour cent. Lorsqu'il y a deux petits zéros à la droite de la barre, il s'agit de mille et la prime à payer n'est évidemment pas la même.

Lorsque vous faites des erreurs, vous obligez la C.M.F. à créer des chèques de remboursement et à un très gros travail de contrôle.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter une attention toute particulière sur ce point.

Et enfin dans toutes les fédérations ou presque, il existe un responsable des assurances ; nous voudrions demander à ces responsables de ne nous envoyer les contrats qu'après les avoir minutieusement contrôlés et y avoir

apposé le cachet de la Fédération. Nous leur demandons également que les chèques de règlement soient joints au contrat et conformes au montant rigoureusement exact des primes.

L'Assurance n'est effective que si elle est assortie du paiement des primes. Nous faisons ici à la C.M.F. tout ce qu'il est possible pour obtenir de meilleures conditions de règlement des sinistres de la part de la Compagnie.

Nous vous demandons de nous aider, l'assurance est très importante pour vous ; il peut se faire que vous n'en ayez pas besoin, mais nous connaissons malheureusement des cas où l'assurance a pu jouer un rôle positif.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder et vous souhaitant une bonne année 1983, vous assurons de nos sentiments les plus fidèlement dévoués.

LE BUREAU ADMINISTRATIF.

DEMANDES D'EMPLOIS

6 ans d'expérience de professeur dans conservatoire, cherche place de Directeur (création Ecole de Musique). 1^{er} Prix de Conservatoire. Région : Nord de la France. Tél. : (81) 39-61-22.

J.F., 22 ans, Hautboïste, 1^{er} Prix de Formation Musicale, 1^{er} Prix de Hautbois à l'unanimité Conservatoire N. de Valenciennes, cherche emploi officiel permanent et accepte fonction direction, cours hautbois et solfège. Région indifférente. Expérience enseignement stage pédagogique « Kodaly », permis V.L. Ecrire au journal, sous n° 97.

Directeur école municipale de musique, titulaire, recherche par mutation place de directeur avec logement de fonction. Ecrire au journal sous n° 99, qui transmettra.

Le journal de la C.M.F. est le journal officiel des sociétés. Il doit être lu par tous, d'autant qu'il contient des articles très intéressants pour tous et des renseignements qui peuvent, à tout moment, vous être utiles. Nous demandons également à nos lecteurs de se mettre à jour avec le règlement du prix de l'abonnement, très modeste, et aussi de nous signaler tout changement d'adresse afin que le journal ne revienne pas à la Confédération mais soit effectivement distribué.

PETITES ANNONCES

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 1982

de 1 à 5 lignes	77,00 F
de 6 à 10 lignes	143,50 F
de 11 à 15 lignes	221,00 F
de 16 à 20 lignes	309,00 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire	8,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au Journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

OFFRES D'EMPLOIS

L'Ecole de Musique Municipale de Saint-Calais recrute pour le 15 septembre « temps complet », un professeur trompette cuivre, enseignement solfège, Ecole de Musique, initiation musicale et éveil de la musique classe élémentaire. Envoyer candidature Mme Binet, 14, rue des Halles, 72120 SAINT-CALAIS. Tél. : (43) 35-20-53 après 19 h, absente du 26-7 au 15-8.

Ville de Saint-Florantin (Yonne) recherche Agent communal à temps complet pouvant donner en supplément des leçons de clarinette et saxophone. Adresser candidature avec C.V. au Maire de 89600 SAINT-FLORENTIN.

Ville de Pau recrute pour son école nationale de musique, par voie de mutation ou titulaires du certificat d'aptitude : cinq professeurs : deux professeurs de violon, un professeur d'alto, un professeur de cor, un professeur de formation musicale. Ces postes sont à pourvoir à la rentrée scolaire (1982-1983). Les candidatures sont à adresser à : M. le Ministre, maire de la ville de Pau, hôtel de ville, 64000 Pau. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à : Ecole nationale de musique de Pau, 25, boulevard du Recteur-Jean-Sarrailh, Pau. Tél. : (16-59) 32.36.57.

Recrutons Chef de Musique pour Direction Fanfare et formation élèves. Convierait à retraité Musique Militaire. S'adresser : Fanfare Jeanne-d'Arc, 5, rue des Ecoles, 48000 MENDE.

La ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) recrute un professeur de trompette pour cours d'instrument et ensemble (16 heures hebdomadaires). Adresser C.V. détaillé et copie des diplômes à M. le Député-Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45140), avant le 4 octobre 1982.

Société Rosny-sous-Bois (banlieue est Paris) avec Ecole de Musique 60 élèves. Recherche Directeur pour enseignement solfège et instruments d'harmonie. Poste convierait à retraité. Ecrire M. Labouille, 37, rue Yvonne, 93140 BONDY.

Ville de Loon-Plage (59279) recrute pour son Ecole de Musique un professeur de piano, pouvant également enseigner le cor ou le haut-bois ainsi que le solfège pour la rentrée 1982. Adresser candidature et C.V. à M. Bernard Vasseur, 664, rue André-Boulloche, 59279 LOON-PLAGE.

DIVERS

Harmonisations, orchestrations, tous travaux musicaux. Léo Laurent, 171, Fg-Poissonnière, 75009 PARIS. Tél. : 876-56-92.

Recherche clarinette alto mi bémol ou fa, occasion. Faire offre à D. Vilmar, 11, rue Jean-Jaurès, 51160 AY.

Vends clarinette si bémol, excellent état (3 ans), Selmer 10 S, peu servi, 2.200 F. Ecrire Pontoreau W. Groupe scolaire René-Guy-Cadou, Les Chirons, 85340 Oionne.

A vendre basson Buffet-Crampon, refait à neuf, clés nickelées, bocal cuivre rouge verni. Etui neuf, format réduit. Prix : 7.000 F, écrire au journal sous le n° 98.

Vends trombone ténor Courtois 149, parfait état ; basse si bémol 5 pistons Couesnon, parfait état. Prix intéressant. Tél. : (16-84) 23-02-21.

Vends grande flûte argent massif, plateaux creux, état neuf, avec étui, 4.500 F. Ecrire M. Moisseron, cité des Fleurs, 02060 La Capelle. Tél. : (23) 97-23-51, après 17 heures.

Hautboïstes cors anglais, pour vos problèmes d'anches ? La solution vous sera proposée par enveloppe timbrée à votre adresse, envoyée à : G. Bouche, 36, rue Carnot, 69190 Saint-Fons.

TRES IMPORTANT

Lorsque vous effectuez un changement d'adresse, veuillez nous communiquer votre ancienne adresse, le classement du fichier journal étant effectué par département. Merci.

OCCASIONS

Vends cor Alexander Descendant Modèle 101, état neuf, prix intéressant. Ecrire au journal sous n° 96.

Vds banjo Solist Framus, 8 cordes, import. RFA, neuf, poids 4,5 kg, housse, diam. 36, long. tot. 72. Valeur 800. Ad. + frais exp. Ecrire Brite Perignat, 63170 AUBIERE. Doc. poss. type 6/178.

Un contre-basson Buffet Crampon, état neuf. Harmonie Paloise Municipale, rue Théo-Lanine, 64000 PAU.

Vends basson Buffet-Crampon, 4 clés, révisé, état neuf (cause abandon), avec bocal neuf en cuivre, cordelière, méthodes anches, prix intéressant. Tél. : (16-21) 56-05-92.

CONCOURS

Recrute sur concours (2^e quinzaine de septembre) Un professeur de formation musicale (niveau CA national), 18 h hebdo. Renseignements : Ecole de Musique, 19, rue Victor-Hugo, 69190 SAINT-FONS.

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Ville de Luxeuil-les-Bains (70300) recrute

un professeur de violon, formation musicale. un professeur de formation musicale, accompagnateur.

Indices bruts 300 - 590
Conditions : Etre titulaire d'un 1^{er} prix obtenu dans une Ecole Nationale ou Conservatoire de Région.
Prise de fonction : Octobre 1982.
Renseignements et candidature sont à adresser à M. le Directeur, Conservatoire, 1, rue Henri-Guy, 70300 LUXEUIL-LES-BAINS. Tél. : (84) 40-13-50.

Ville de Villefranche (Rhône) recrute par voie de concours sur épreuves, trois professeurs pour l'Ecole Municipale de Musique (agrée 2^e degré) pour le mois de septembre 1982, à savoir :

1 professeur de formation musicale
1 professeur de classes d'ensemble tous deux à temps complet.
1 professeur de violoncelle (15 heures par semaine).
Rémunération mensuelle nette de début de carrière : pour les titulaires d'un C.A. : 5.850 F. pour les non-titulaires d'un C.A. : 5.100 F.
Envoyer candidature avec curriculum vitae et copie des diplômes à M. le Maire de VILLEFRANCHE (Service du Personnel) avant le 1^{er} septembre 1982.

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Ville de Luxeuil-les-Bains (70300) Recrute

un adjoint d'enseignement classe de Clarinette.
Indices bruts 290 - 570
Conditions : Etre titulaire d'un Prix obtenu dans une Ecole Nationale ou un Conservatoire de Région.
Prise de fonction : Octobre 1982.
Renseignements et candidature sont à adresser à M. le Directeur, Conservatoire, 1, rue Henri-Guy, 70300 LUXEUIL-LES-BAINS. Tél. : (84) 40-13-50.

Le Chef de Musique des Armées Christian Ognier, Commandant la Musique Principale des Equipages de la Flotte de Brest, recrute six musiciens :

MUSIQUE PRINCIPALE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE DE BREST

Direction : Christian OGNIER

AVIS DE CONCOURS

Un concours aura lieu à la Musique Principale des Equipages de la Flotte de Brest à la date ci-dessous :

MARDI 26 et MERCREDI 27 OCTOBRE 1982

à 08 heures 30

pour le recrutement de six musiciens

UNE CONTREBASSE à CORDE
UNE FLÛTE TRAVERSIÈRE
UN TUBA
UN SAXOPHONE-ALTO
UNE TROMPETTE d'HARMONIE
UNE CLARINETTE Si b

EPREUVES

Théorie musicale
Epreuve de déchiffrage
Exécution d'un concerto

CONDITIONS D'ADMISSION

- AGE : 17 ans révolus.
- TAILLE : avoir une taille minimum de 1,65 m.
- NATIONALITE : Française.
- RESIDENCE : Justifier d'un domicile dans un des départements français de métropole.
- APTITUDES PHYSIQUES : Remplir les conditions sur l'aptitude au service militaire.
- APTITUDES MUSICALES : Justifier de connaissances musicales sanctionnées par un ou plusieurs diplômes délivrés par un Conservatoire de Musique.
- CONNAISSANCES GENERALES : Posséder un ensemble de connaissances générales d'un niveau suffisant.
- ENGAGEMENT : Trois ans minimum.
- CONCOURS : (au choix du candidat, devra être du niveau du concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique de PARIS).

111 Candidats sous les drapeaux - les dossiers de stagiaires d'armée doivent être constitués comme prescrit par l'J.M. n° 3143 DEF / DPM / 2/A, du 21 août 1980 (version 2/21).

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

Les candidats civils intéressés par l'annonce de ces concours adressent leur demande sur papier libre, en joignant une enveloppe timbrée à leur nom et adresse, à :

Monsieur le Chef de Musique des Armées
Commandant la Musique Principale des Equipages de la Flotte
Direction du Port - 29240 BREST NAVAL -

Cette demande devra être accompagnée d'un curriculum vitae comprenant : date et lieu de naissance, adresse du domicile actuel, date de libération des obligations militaires avec indication du grade au moment du départ, [joindre photocopies des diplômes musicaux et d'instruction générale (C.E.P. - B.E.P.C. - B.A.C.)], 2 photos d'identité récentes.

POUR LES MILITAIRES : Préciser le Corps d'appartenance et la date d'implémentation avec l'adresse complète, le grade, la date de fin de contrat d'engagement ou de rengagement ainsi que la durée de ce contrat. (Joindre à la demande un certificat de position militaire).

Date limite pour le Dépôt des candidatures : le JEUDI 14 OCTOBRE 1982

Nous recherchons également des tambours militaires et clairons-trompette de cavalerie, sachant lire la musique en qualité de recruté.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF DE TOUS INSTRUMENTS CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
39, rue N.-D.-de-Lorette PARIS-9^e
Fournisseur de la Garde Républicaine

INSTRUMENTS A VENT. UN CHOIX A COUPER LE SOUFFLE.

Le plus grand choix de marques. Toutes les gammes de prix.
SELMER - BUFFET CRAMPON - YAMAHA
MARIGAUX - A.COURTOIS - LEBLANC - KING...

hamm

La passion de la musique!

135-139 rue de Rennes, 75006 Paris - Tél. 544.38.66. Parking à proximité

Sous la présidence effective de Jack Lang, Ministre de la Culture

L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

donnera son premier concert à Paris

Le Dimanche 5 septembre 1982, à 17 h 30, Salle Pleyel

252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e



PROGRAMME :

Johannes Brahms, « Première Symphonie » ; Claude Debussy, « Nuages - Fêtes » ; Olivier Messiaen, « Offrandes Oubliées ».

Direction : Jérôme Kaltenbach.

L'Orchestre Français des Jeunes, créé à l'initiative du Ministère de la Culture, est un orchestre-école qui réunit cent dix musiciens, âgés de quatorze à vingt-cinq ans. Parmi ces trente-sept filles et soixante-treize garçons, 35 % ont moins de dix-huit ans, et 50 % entre dix-huit et vingt ans.

Ces jeunes ont été choisis parmi plus de trois cents candidats issus des deux Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Paris et Lyon, de trente Conservatoires Nationaux de Régions, et vingt-deux Ecoles Nationales de Musique.

Première réalisation de l'Association pour la Formation Professionnelle des Jeunes Musiciens, l'Orchestre Français des Jeunes a pour but d'offrir à de jeunes praticiens de haut niveau la possibilité de se former à la technique particulière de l'orchestre, sous l'autorité de maîtres reconnus, appartenant à de grands ensembles symphoniques français.

Réunis durant tout le mois d'août 1982, au Centre de Rencontres d'Arc-et-Senans, ces cent dix jeunes musiciens ont travaillé sous la direction du jeune chef français, Jérôme Kaltenbach, Directeur musical du Grand Théâtre de Nancy. La préparation par groupe a été assurée par les chefs de pupitre de l'Orchestre de Paris : Alain Moglia et Gilles Henry pour les violons ; Daviah Bender, pour les altos ; Etienne

Peclart pour les violoncelles ; Jacques Cazauran, pour les contrebasses ; Michel Debost, pour les bois ; Fernand Lelong, pour les cuivres et Jacques Remy, pour les percussions.

Outre le concert de la Salle Pleyel, l'Orchestre Français des Jeunes s'est produit ou se produira à Arc-et-Senans, Dôle, au Festival de Besançon et au Festival Berlioz de Lyon. Le concert de Paris est enregistré par TF1 qui a réalisé également un reportage sur la session préparatoire.

L'Orchestre Français des Jeunes est la première réalisation de la nouvelle politique du Ministère de la Culture en faveur de la formation professionnelle des jeunes musiciens.

Tous les représentants de la C.M.F. présents à ce concert ont eu la grande joie d'y rencontrer Mme Simone de Breuil, Présidente de la F.N.A.P.E.C., pour qui cette réalisation de notre Ministère de la Culture devait être un grand bonheur et une grande fierté.

(Association « Loi de 1901 », sous le patronage du Ministère de la Culture, Direction de la Musique, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.)

Nos amis à l'honneur

M. René Portes, Secrétaire Général de la Fédération du Midi a été nommé par décret de M. le Président de la République et grâce à l'aimable intervention de M. le Ministre de la Culture, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Le Président de la Fédération du Midi, M. André Sarzi a exprimé dans nos colonnes les plus aimables et chaleureuses félicitations à M. Portes. Le Conseil d'Administration et toute la Confédération Musicale de France s'associent à cet hommage du Président et adresse à M. Portes leurs plus vives et sympathiques félicitations.

M. Gabriel Rolando, Vice-Président d'honneur de la Confédération Musicale de France, Président d'honneur de notre Fédération du Sud-Est, a été promu Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Cette distinction lui a été offerte par M. André Henry, Ministre du temps libre.

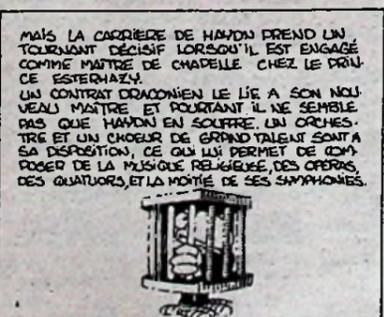
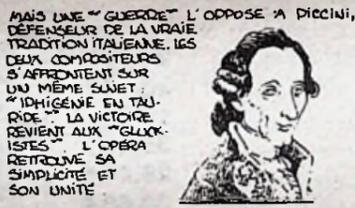
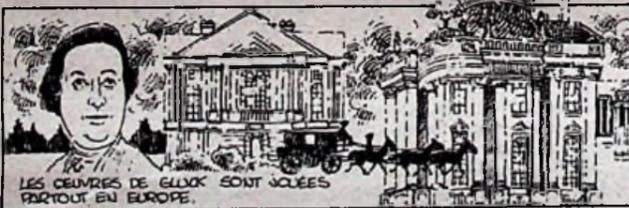
Cette haute distinction, tant méritée, lui sera remise le samedi 11 septembre 1982, à 16 heures, à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Fons, 53, rue Camot.

C'est notre Président André Ameller, qui lui remettra les insignes de son nouveau grade.

Le Conseil d'Administration et toute la Confédération Musicale de France félicite chaleureusement le Président Rolando.

Histoire de la musique en bandes dessinées...

28



La Musique en BD!...
Ils sont fous ces musiciens



3 volumes
85F.

FRANCIS VAN DE VELDE PRÉSENTE
L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN BANDES DESSINÉES.
TROIS VOLUMES DE 48 PAGES EN COULEURS CHACUN,
FORMAT 290 x 220 MM,

Cette B.D. pour les enfants à partir de 7 ans ou les adultes, retrace avec humour et clarté l'évolution des formes musicales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Devenus héros de B.D., quelque deux cents compositeurs participent à cette aventure.

PRIX SPÉCIAL POUR LES LECTEURS DU
JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
LES 3 VOLUMES. 85 F FRANCO DE PORT

BON DE COMMANDE

à retourner à : Editions F. Van de Velde 12, rue Jacob 75006 Paris.

Je désire recevoir les 3 volumes de l'Histoire de la Musique en bandes dessinées pour la somme de 85,00 F franco de port.

M. Mme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Seules les commandes accompagnées d'un règlement libellé au nom des Editions F. Van de Velde seront honorées.

Nous demandons avec insistance aux Trésoriers des Fédérations, lorsqu'ils effectuent un règlement, de nous indiquer l'objet de ce règlement, ceci afin de gagner du temps et d'éviter des erreurs.

Pour les chèques postaux : utiliser la partie correspondante du 3^e volet.

Pour les chèques bancaires : utiliser le volet correspondance s'il existe, ou joindre un bordereau de règlement.

Le luth

NOUVEAUTÉS INSTRUMENTALES FACILES ET ASSEZ FACILES

Études :

Defaye. SIX ETUDES pour flûte (4°, 5°).....	28,60 F
Gariboldi. ETUDES MIGNONNES op. 131, enregistrement par P.Y. Artaud sur CASSETTE AL 18	53,00 F
Montreuil. 30 DECHIFFRAGES-ETUDES sur des textes d'auteurs contemporains pour flûte à bec alto (4°)	57,00 F
Defaye. SIX ETUDES pour trompette (3°, 5°).....	40,00 F
— SIX ETUDES pour 2 trompettes (3°, 5°)	73,00 F
Demarle. DEBUT EN SOUPLESSE pour trombone (1°, 3°).....	57,00 F
— SOUPLESSE pour trombone (2°, 7°).....	73,00 F
Pouillot. PREAMBULE. Initiation aux saxhorns basse et contrebasse si b et tuba en ut « français » à 6 pistons. Volume II	125,00 F
Chauvière. LES ETUDES DU DEBUTANT pour tambour ou caisse claire (1°, 3°).....	45,00 F
Dupin. L'OREILLE DU TIMBALIER (1°, 7°)	45,00 F

Instrument seul ou instrument et piano :

Defaye. PIECE DE CONCOURS I pour flûte et piano (3°)	28,60 F
— PIECE DE CONCOURS II pour flûte et piano (4°)	40,00 F
— PIECE DE CONCOURS III pour flûte et piano (5°)	40,00 F
Silcher. UN OISEAU EN MAI, pour flûte et piano (4°)	28,60 F
Dalm. REGARD SUR LA RUE SAINT-JACQUES pour flûte seule ou flûte à bec alto seule (5°)	28,60 F
Daire & Mas. UN. DEUX, PUIS TROIS BEMOLS pour trompette et piano (2°)	25,30 F
Defaye. PIECE DE CONCOURS II pour trompette et piano (3°)	28,60 F
Toulon. PIECE I pour trombone et piano (4°)	36,30 F
Vachey. 4 EPREUVE FACILES pour percussion et piano (4°)	36,30 F

(1°, 2°, 3°) = facile — (4°, 5°, 6°) = assez facile

Chez votre marchand habituel ou chez

ALPHONSE LEDUC
175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

Tres bzeue et familiere introdu

tion pour encendre t appiédre par soy mesmes a touer toutes chansons reduites en la tabulature du Lutz avec la maniere d'accorder ledict Lutz. Ensemble xxxix. chansons dont la plus part dicelles s'ont en deux sortes, cest assavoir a deux parties et la musique. Et a trois sans musiq. Et tout achuee d'imprimer le vi. iour de octobre. 1524. Par Pierre Attaingnat demourant a Paris en la rue de la Harpe pres leglise saint Cosme. Desquelles la table sensuyt.

A toy me rends fol. vi	Fortune laisse moy ix	La guerre lxx
Amour souffrea xi	Fortune a bien tourne xlii	De lude lxxi
Amour vault trop xxxiii	Hay trop aime xliii	De lude lxxii
Cest boucane viii	Biens secours xxxiii	De lude lxxiii
Ces facheux sois xxv	Je me repens xxxix	De lude lxxiv
Dulcis amica vii	Je demeure seule xxxix	De lude lxxv
De retourner xxvii	Il me suffit xxxix	De lude lxxvi
Dolent depart xxvii	Porfiance xli	De lude lxxvii
Douviens cels xxxvii	Xanguir me fais xli	De lude lxxviii
Destre amoureux li	Kao pour quoy xli	De lude lxxix
Damours le suis lvii	Le dur regret xliii	De lude lxxx
De toy me plainct lviii	Kas il faudra xlv	De lude lxxxii
Elle sen va lviii	Le laulne t blanc xlvii	De lude lxxxiv

Avec privilege du Roy nre sire pour trois ans que nul ne pourra imprimer ou faire imprimer en ce royaume la musique & leu du lutz sans ledict Attaingnat. Sous les peines contenues es lettres dudict privilege. 24.

Dix huit basses dances garnies de

Recoupes et Cordions/autre ditneuf Bales/quatre q Sautrelles q Haubertroys/quinse Gaillardes/et neuf Baudenes/de la pl^e grât part de quelles le subject est en musique. Le tout reduyt en la tabulature du Lutz nouvellement imprime a Paris y Pierre Attaingnat demourat en la rue de la Harpe pres leglise saint Cosme de sçiles la table sensuyt.

Basses dances. Le pinc x	Sautrelles xxxix
La magdalena au feul. i. Autre basse dace xi	Haubertroys xxxix
Pous qu'ont deux cueurs ii	Ballade xxxix
Autre basse dace iii	Ballade xxxix
La brosse iii	Ballade xxxix
Le cueur est bon iii	Ballade xxxix
Foues v	Ballade xxxix
La roque vi	Ballade xxxix
Le corps sen va vi	Ballade xxxix
Tous mes amys vii	Ballade xxxix
Ganferre viii	Ballade xxxix
Cueur anglois viii	Ballade xxxix
Saint roch ix	Ballade xxxix

Avec plusieurs autres chansons nouvelles & en tabulature du Lutz, que on musique. Cum privilegio regis ad triennium 24

Editions Henry LEMOINE

17, rue Pigalle, 75009 Paris - Tél. : 874-09-25

Nouveautés faciles extraites de nos catalogues

AMELLÉ A.	Andante espressivo, saxo et piano.....	24,00 F
AMELLÉ A.	Deux courtes pièces, violon et piano.....	30,60 F
AMELLÉ A.	Pour la Fête à Maman, violon et piano.....	19,90 F
CHARLES-HENRY	Jazzmen en « herbe », piano.....	35,00 F
COULPIED-SEVESTRE	Sur le piano, piano.....	25,20 F
DIOT ET MEUNIER	Trois instantanés, flûte et piano.....	30,60 F
GARIBOLDI/PAUBON	20 Caprices études Op 333, flûte.....	42,80 F
GABUS (M.)	La harpe de Graziella, harpe.....	35,00 F
JAY (Ch.)	Andante et Minuetto, clarinette et piano.....	25,20 F
JAY (Ch.)	Complainte et ronde, saxophone et piano.....	25,20 F
JAY (Ch.)	Andante et Allegretto, trompette et piano.....	25,20 F
KLEYNJANS (F.)	Deux pièces en ré, guitare.....	24,00 F
MEUNIER (G.)	Les Princesses, piano.....	38,70 F
MEUNIER (G.)	Le Château du Temps perdu, piano.....	30,60 F
MAURON ET MEUNIER	Jeux sur 4 cordes, violon et piano.....	30,60 F
PAUBON (P.)	Le Coin des Jeunes, flûte et piano.....	42,80 F
PAUBON (P.)	7 Duos, flûte.....	35,00 F
PICARD (P.)	En plein essor, flûte à bec.....	25,20 F
PHILIBA (N.)	Profils, clarinette et piano.....	38,70 F
TANAKA (A.)	... et l'hiver..., clarinette et piano.....	30,60 F
TANAKA (A.)	... au printemps..., violon et piano.....	32,80 F

Recueils de morceaux faciles pour piano :

Musique en liberté, en deux volumes.....chaque	35,00 F
Musique des Jours Heureux en 2 volumes.....chaque	38,70 F
Piano, mon ami.....chaque	35,00 F

Vente par correspondance - Catalogue sur demande

Six mois plus tard, Pierre Attaingnat publie un recueil de danses « Dix huit Basses Danses » qui sont composées à partir de thèmes populaires ou de « superius » de chansons polyphoniques ou sur une basse obligée comme le passamezzo. Elles nous montrent l'évolution de la musique de danses du Moyen Age à la Renaissance et plus précisément des danses de la Cour de Marguerite d'Autriche au XV^e siècle à celles de François I^{er}. On a estimé le tirage de ces deux livres de musique pour luth à près de mille exemplaires pour chaque livre, diffusés non seulement en France mais aussi à l'étranger. Le prix d'un ouvrage est mal connu, mais on sait que vers le milieu du siècle un livre de tablature de luth coûte 20 sol-tournois (prix qui équivaut à un luth de qualité ordinaire avec son étui).

Un luthiste d'origine italienne a marqué de son talent de virtuose extraordinaire, la pratique du luth en France : Albert de Rippe (1500-1551). Mantoue sa ville natale était un des centres musicaux les plus vivants de l'Italie du Nord, dont la plus grande gloire fut la création en 1607 de « l'Orfeo » de Monteverdi.

Les sources italiennes (1) de la musique d'Albert de Rippe nous confirment que François I^{er} l'engage à partir de 1528. Il est connu à travers toute l'Europe et reçoit des gages considérables, trois fois plus que d'autres luthistes attachés à la Cour, plus des terres et des titres. Il joua devant le Pape Paul III et devant Charles-Quint lors de leur rencontre à Nice. Il recevra autant de faveurs de la part d'Henri II. Albert de Rippe fut loué par les poètes surtout après 1551, année où il mourut de la maladie de la pierre. Même en 1578, Guy Lefèvre de la

Broderie le cite dans la « Galilée » : « Albert toucha le luth avec si souples doigts qu'il en eut peu ravir les roches et les bois. »

Les œuvres qui nous restent de ce prestigieux luthiste se composent de 26 fantaisies, 49 chansons, 10 motets et 10 danses pour luth seul. Les fantaisies d'Albert de Rippe recèlent une richesse jusqu'alors inconnue dans le jeu de l'instrument. Certaines sont très longues (plus de 400 tactus) (2). Leurs analyses indiquent une solidité dans la construction une rigueur dans le développement, une grande maîtrise dans les divers registres du luth ; à toutes ces qualités s'ajoutent une grande liberté dans les échelles madales (alternance des modes à tierces majeures et à tierces mineures), dans les combinaisons rythmiques binaires et ternaires, une très grande virtuosité, une sensibilité très vive que confirment beaucoup de hardiesses harmoniques. Bref ! un musicien maître de son art à rapprocher des plus grands, contrairement à certains luthistes davantage démarqués par rapport à la musique savante.

Au milieu du XVI^e siècle, Lyon est une ville cosmopolite, un centre artistique d'une grande vitalité, ayant de nombreux échanges avec Milan, Florence, Venise, où luthistes italiens et facteurs d'instruments n'hésitent pas à y séjourner (Gaspard Tieffenbrücker, luthier célèbre pour les luths et les violes, s'est fixé à Lyon en 1553 et y reste jusqu'à sa mort en 1571).

L'éditeur Jacques Moderne en éditant en tablature italienne les œuvres de Francesco Bianchini et Jean-Paul Paladin nous révèle deux luthistes pleins de talent, en particulier les « fantaisies » du second.

A partir de 1551, la musique

pour luth va connaître une diffusion fort importante et cela pendant vingt ans grâce à deux centres de publication, ceux de : G. Morlaye et M. Fezandat ; Adrian Le Roy et Robert Ballard. Ces deux maisons d'édition obtiennent à partir de cette date à quelques mois de distance des privilèges royaux pour imprimer de la musique instrumentale. La concurrence qu'elles se font, en particulier pour la publication des œuvres d'Albert de Rippe, sous entend après un silence de vingt ans qu'il existe une clientèle suffisante. Ainsi, Morlaye et Fezandat lancent sur le marché entre 1550 et 1558 plus de douze mille exemplaires de musique pour luth (un tirage à 1.200 exemplaires pour chaque livre). Quant à A. Le Roy et R. Ballard, ils élargiront leurs publications aux autres instruments à cordes (cistre, guitare, mandore). Sortent de leurs presses, de 1551 à 1583, dix-sept publications représentant un total de plus de dix-sept mille volumes.



Portrait d'A. Le Roy
(Bibliothèque Royale de Bruxelles)

Le recueil pour luth d'Adrian Le Roy de 1551 qui contient deux fantaisies, trois motets et une chanson spirituelle, trois chansons profanes et des danses diverses, offre un choix représentatif du répertoire de l'époque. Dans son souci de diffusion Adrian Le Roy publie des instructions destinées aux amateurs. Ainsi la tradition anglaise en 1574 des instructions de 1567 et 1570 révèle une nouvelle mentalité. En effet, Jacques Gohory dans la préface de 1574 adresse des

compliments à Adrian Le Roy : « L'auteur (A. Le Roy) ne craint pas d'encourir la réprobation des maîtres de cet art (le luth) en ayant révélé les mystères d'une science qu'ils gardaient jalousement jusqu'à présent... » Le contenu de la méthode nous est donc très précieux pour le jeu de l'instrument (indication des doigts main gauche et main droite) (3).

Nous apprenons par A. Le Roy que le luthiste italien Fabritio Dentice accorde les chœurs graves du luth (4) à l'unisson (avant 1550 les doublures à l'octave ont une fonction de timbre qui s'explique par la difficulté d'obtenir des basses claires à partir d'une longueur de corde vibrante courte). L'unisson devient nécessaire à partir du moment où dans le dernier tiers du XVI^e siècle l'écriture de la basse devient de plus en plus élaborée.

Prenons prétexte de la trop brève citation de la méthode de Le Roy pour dire quelques mots sur l'enseignement du luth. Dès le début du XVI^e siècle, on apprend aux enfants à jouer du luth. Certaines villes organisaient même des Ecoles de luth (le Conseil de la ville de Marseille loue en 1545 au luthiste Barthelemy de la Croix une maison pour l'enseignement du luth). Montaigne dans son Essai « de l'institution des enfants » recommande la pratique du luth et insiste sur le rôle nouveau joué par la musique dans l'éducation d'un homme complet et équilibré. Tout comme en Italie la pensée néoplatonicienne et les conceptions humanistes de l'éducation ont fortement contribué au développement du luth en France. Mais les leçons de luth sont souvent données en privé et individuellement. Ainsi, en août 1541, Guillaume Morlaye élève et disciple d'Albert de Rippe prend à son service pour trois ans le fils d'un tisserand en draps de Pontoise âgé de 12 ans.

En 1598, Robert Ballard, fils de l'imprimeur et associé d'Adrian Le Roy, prend l'engagement d'apprendre le luth au fils de son logeur. Cet engagement est expressément stipulé dans le bail de location de la maison. En 1616, Nicolas Vallet, luthiste français installé aux Pays-Bas, prend chez lui un élève, Jérémias Gibbons.

• Suite page 10

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : Paul PROUD

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 860-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »

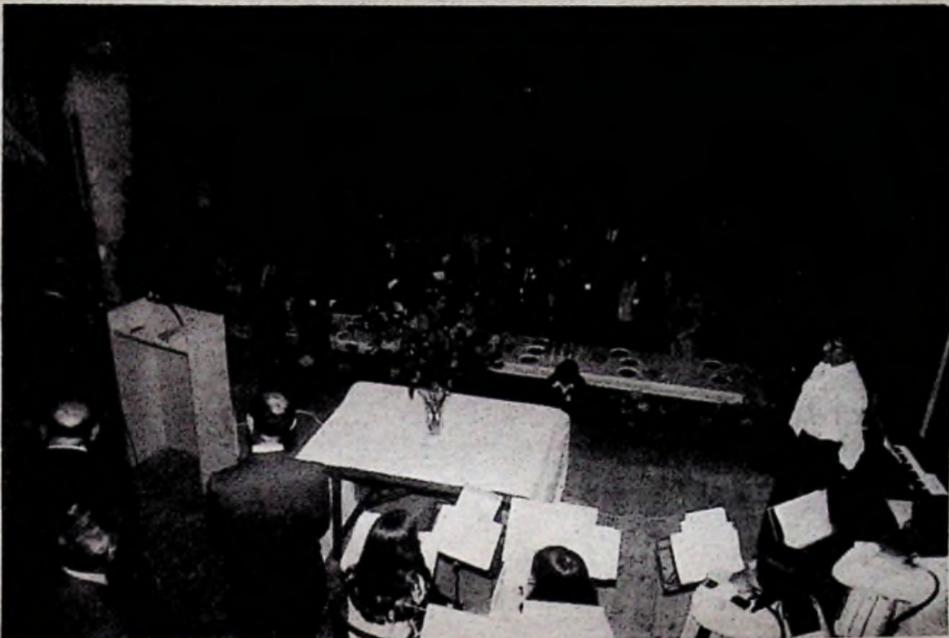
Instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT

Concert pour le président de la République à Izon (Gironde)

Le 28 mars, M. le Président de la République rendait visite à la Commune d'Izon et au cours de la réception à la Salle des Fêtes et devant une grande assistance, l'Accordéon Guitare Club de Saint-Sulpice et Cameyrac, dirigé par Madame Maryse Brun a eu l'honneur de jouer pour le Chef de l'Etat, notamment plusieurs œuvres de Johan Strauss et Madame Brun en soliste fit entendre Toccata et Fugue n° 1 de Jean-Sébastien Bach.

Le Président étonné et ravi de ce beau concert manifesta tout son contentement et ses compliments aux Musiciens.



« Les musiciens et l'Assemblée écoutent le Président de la République. »

EDITIONS SALABERT - EDITIONS SALABERT

22 RUE CHAUCHAT - 22 RUE CHAUCHAT - 22 RUE CHAUCHAT - 22 RUE CHAUCHAT - 22 RUE CHAUCHAT
75009 PARIS FRANCE - 75009 PARIS FRANCE - 75009 PARIS FRANCE - 75009 PARIS FRANCE - 75009

LES CUIVRES DE NOTRE TEMPS

Le Cornet ou Trompette		Le Tuba	
FORESTIER J.	Grande Méthode Vol. I 88,60 Vol. III 88,60 Vol. III 110,80	GARNAUD	30 duos progressifs 31,60 25 études 23,20 25 exercices sur la gamme 19,00
PETIT A.	Grande Méthode de cornet à pistons Vol. I 102,40 Le Trompettiste de Jazz 31,60	GOTKOWSKY I.	Suite 31,60
BOUTRY R.	Préludes, pour trompette et piano 20,00 Alleluias, pour trompette et orgue 31,60	WATELLE J.	Grand solo de concert 19,00 Grande méthode de basse et tuba 189,90
HONEGGER A.	Intrada, pour trompette et piano 23,20	Musique de Chambre	
LANDOWSKI M.	Cahier pour 4 jours, pour trompette et orgue 50,00	CHAILLEY J.	Suite enfantine, 2 trompettes, cor, trombone, tuba 73,90
MORRICONE E.	Proibito, pour trompette seule 22,20	DARASSE X.	Per sonare, trompette, trombone, percussion 23,20 Antagonisme IV, 2 trompettes, cor, trombone, tuba 42,20 Quatuor de saxophones 45,40
BOUTRY R.	Le Trombone	JEANJEAN P.	Quatuor de saxophones 45,40
FLANDRIN G.	Pièce brève 23,20 Méthode complète de trombone à coulisse ténor Vol. I 50,60 Vol. II 95,00 Vol. III 142,40	MIEREANU C.	Cuivres do, ré 32,70 Quintette 32,70 Linaia Agon, cor, trombone ténor, tuba Partition 79,10 Parties 42,20
GEDALGE A.	Le tromboniste de jazz 26,40 Solo de concours 22,20	XENAKIS I.	

(Catalogue complet sur demande
prix hors taxes pour la France)



Le luth

Tablature française (1584)

Tablature allemande (1573)

Tablature italienne (1599)

• Suite de la page 9

Les conditions de cette pratique répandue sont parfois très dures, mais les parents n'hésitent pas à les accepter dans l'espoir de voir leur enfant devenir un musicien de talent. Le traité de luth de Mary Burwell (XVII^e) nous indique que l'apprentissage du luth devait commencer à 7 ou 8 ans.

Les amateurs, à la Cour des Valois au temps de François I^{er} († 1547), Charles IX († 1574), Henri III († 1589), Henri IV († 1610), les professionnels, bref ! tout ce beau monde pratique le luth comme en témoigne la clientèle pour les livres de tablatures et les nombreuses firmes de « faiseurs d'instruments ». Pour acheter un luth, il suffit d'entrer dans une boutique dont la « montre » donne sur la rue et de choisir son luth exposé sur un tapis de laine avec son étui. Cet extraordinaire développement de la pratique du luth en France, tout comme dans les autres pays, marque bien dans notre civilisation l'avènement de la musique instrumentale.

Pour revenir à nos luthistes français Guillaume Morlaye (1515-1560) (cité plus haut) nous a laissé trois livres de luth contenant en plus du répertoire étranger, en particulier l'espagnol, des fantaisies, des pièces vocales réduites en tablature et des danses.

Parmi les très nombreux luthistes attachés à la Cour de France, la réputation des frères Edinthon est très grande ; et malheureusement, il ne nous reste que cinq pièces de leurs œuvres. Celle des frères Vaumesnil l'est tout autant, en particulier Guillaume, cité par Jodelle « parmi les princes des musiciens ». Julien Perrichon (1566-1597) fut enfant prodige.

Parmi les autres luthistes de la fin du XVI^e siècle, retenons Cidrac Raël attaché au service du Prince de Conti, Victor de Montbuisson au service du Landgrave Maurice de Hesse à Kassel.

Entre 1529 et 1574 (5) le répertoire français ne demande qu'un luth à onze cordes (cinq doubles + la chanterelle), bien que le luth à treize cordes est da-

vantage recommandé. Nous voyons au cours du dernier quart du XVI^e siècle et du début du XVII^e les rangs de cordes du luth augmenter (le manche du luth s'élargissant par la même occasion). Le luth passe donc à sept, huit, neuf et même dix rangs (6) (ce qui fait dix-neuf cordes). Les recueils français du début du XVII^e siècle sont ainsi destinés à des luths munis d'un plus grand nombre de cordes (7).

La tablature du « Trésor d'Orphée » d'Antoine Francisque (1570-1605) publié en 1600 demande un luth à neuf rangs de cordes. Virtuose du luth, son recueil contient la célèbre chanson de Roland de Lassus « Suzanne un jour ». Le luthiste prend la chanson modèle et l'ornementé suivant la technique du luth. Ce qui est original chez Francisque, par rapport à ses prédécesseurs, c'est qu'il utilise les diagonales dans l'écriture (8) et la chanson modèle est devenue prétexte à la variation. Le prélude 1 utilise largement la pédale de dominante, ainsi que l'étiement cadentiel

SYSTEMES DE NOTATION: LES TABLATURES

I.- Tablature française

C'est de loin le système d'écriture pour le luth qui fut le plus employé aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Le principe repose sur la représentation graphique du manche du luth. La première corde est la ligne du haut.

John Dowland Solus cum Solo (début)

- a = corde à vide
- b = 1^{re} case
- c = 2^{me} case
- d = 3^{me} case
- e = 4^{me} case
- f = 5^{me} case
- etc...

II.- Tablature italienne

Elle repose sur le même principe que la tablature française, avec deux différences :

- a) Au lieu des lettres de l'alphabet, elle utilise les chiffres arabes.
- b) La première corde n'est plus située sur la ligne du haut (c'est la dernière corde qui est au bas lorsque l'on tient le luth).

Tocatta G.G. Kapsperker (début)

- 0 = corde à vide
- 1 = 1^{re} case
- 2 = 2^{me} case
- 3 = 3^{me} case
- 4 = 4^{me} case
- 5 = 5^{me} case
- etc...

III.- Tablature allemande

Elle a été inventée par Conrad PAUMARTH (1610-1673). Difficulté de lecture, chaque note est représentée par une lettre.

Rapinard Jobin Branle de Champagne (début)

EDITIONS COMBRE

Consortium musical

24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS

NOUVEAUTES - ENSEIGNEMENT

- Michel MERIOT
ANTHOLOGIE MUSICALE à chanter (26 Airs Classiques, avec accompagnement Piano). Volume I.
- Michel MERIOT
ANTHOLOGIE MUSICALE à chanter (26 Airs Classiques, avec accompagnement Piano). Volume II.
- Michel MERIOT
EQUIVALENCES RYTHMIQUES (25 exercices). Volume I.
- Michel MERIOT
EQUIVALENCES RYTHMIQUES (18 exercices). Volume II.
- Michel MERIOT
L'INITIATION MUSICALE par les rondes enfantines et les chansons populaires.
- Michel MERIOT - Jean-Paul HOLSTEIN
THEORIE MUSICALE APPLIQUEE. Volume I.
- Michel MERIOT - Jean-Paul HOLSTEIN
THEORIE MUSICALE APPLIQUEE. Volume II, à paraître.

cher aux luthistes. Certaines danses à la fin du recueil nécessitent un luth à « cordes avalées » (9).

Dans l'article précédent, nous avons déjà mentionné le nom de Jean-Baptiste Besard (1567-1617). Monique Rollin commence ainsi son étude biographique : « J.-B. Besard apparaît dans ses ouvrages sous les traits d'un humaniste à la fois juriste, homme de sciences et musicien. Il a cultivé la musique avec passion et désintéressement durant toute sa vie et c'est elle qui l'a rendu célèbre. Les deux livres de luth que nous lui devons de « Thesaurus harmonicus » (1603) et le « Novus Partus » sont deux monuments

de la littérature pour cet instrument (10). C'est en effet la première fois dans l'histoire du luth que de nombreux auteurs de tablatures sont réunis dans un même livre, les ouvrages précédents n'étant l'œuvre que d'un seul luthiste, ou alors des œuvres dont la paternité n'est pas attribuée (ce qui implique un travail de titan pour retrouver leurs auteurs, tâche en partie réalisée par les musicologues du luth). Le Thesaurus est composé en l'honneur du maître de J.-B. Besard, Laurentinus Romani, il contient en dehors des œuvres du maître et de son disciple de très nombreuses pièces totalement inconnues auparavant.



Charles Bocquet fait partie des nombreux luthistes du Thesaurus et Besard dit de lui qu'il a atteint « les plus hauts sommets de l'Art ». Il occupe une place importante dans une autre anthologie internationale « Testudo Gallo Germanica » (1615) de G.-L. Fuhrman (11). On se souviendra encore de lui en Allemagne, puisqu'en 1640 le théoricien Stobaeus de Königsberg le cite dans son instruction manuscrite pour le luth à propos de la nouvelle technique du pouce main droite qui doit être à l'extérieur comme la pratique « J. Dowland, Laurencinus, G. Huet, et en France, Bocquet, Mercure et Ballard ».

Citons pour mémoire le luthiste Mercure d'Orléans. Quant à Robert Ballard, il était le fils du célèbre imprimeur Robert Ballard cousin et associé d'A. Le Roy (12). Ce dernier fut sans doute son premier maître. En 1612 au service de la Reine régente Marie de Médicis, il fait débiter au luth, le jeune roi Louis XIII.

La musique pour luth de Robert Ballard contenue dans ses deux livres (1611 et 1614) marque une très nette évolution dans l'écriture de l'instrument. Le luthiste n'utilise plus pour ses compositions les modèles vocaux des chansons polyphoniques, mais il puise dans la musique entièrement nouvelle de son époque : celle des Ballets de Cour. En effet, la chanson polyphonique n'est plus au répertoire et depuis la création, le 15 octobre 1581, du « Ballet Comique de la Reine » de Beaujoyeux (à partir de 22 heures jusqu'à 3 h 30 le lendemain matin !), une nouvelle mode s'instaure, celle du Ballet de Cour qui ira jusqu'à 1643 (date de la mort de Richelieu et de Louis XIII).

Le Ballet de Cour est une tentative consciente de fusionner quatre arts : la danse, la poésie, la musique, la peinture, le tout se déroulant dans une action unique et ininterrompue. Bien que les modèles de Robert Ballard soient assez difficiles à retrouver puis-

que la musique pour les ballets n'était bien souvent composée que pour une seule représentation, la musique de luth se trouve enrichie par un nouveau répertoire comprenant : les Entrées de luth, pièces de caractère grave, très expressives et polyphoniques. Apparaît une nouvelle danse les « Angéliques » qui sont des courantes. Elles plaisaient sans doute à Angélique Paulet que Louis XIII admira lors de ses débuts à la Cour en 1609. Elle avait 18 ans « beaucoup de vivacité, était jolie, avait le teint admirable, la taille fine, dansait bien, jouait du luth et chantait mieux que personne de son temps » (c'est ainsi que l'a décrit Tallemant des Réaux).

Un autre luthiste Nicolas Vallet a composé également des pièces intitulées ballets. Ses deux livres du « Secret des Muses » (1615 et 1616) publiés à Amsterdam où il passa la plupart de sa vie bien que né en France (13) contiennent

• Suite page 14

Les stages à travers nos Fédérations

• Fédération de l'Île-de-France

Les stagiaires des fédérations limitrophes pourront participer à ces stages.

— Mennecy (Essonne) : 7 novembre 1982.

Lieu : Ecole de musique, parc de Villeroy.

Disciplines : tambours, clairons, flûtes, clarinettes, saxophones, chant choral.

Inscription : G. Louet, 5, rue du Puits-Messé, 91540 Mennecy.

— Persan (Val-d'Oise) : 12 décembre 1982.

Lieu : Centre culturel.

Disciplines : tambours, clairons, flûtes, saxophones, clarinettes, trompettes, basses, plectres.

Inscriptions : G. Duhamel, 24, avenue G.-Pompidou, Mergency, 95580 Andilly.

— Aubergenville (Yvelines) : 27 février 1983 ou 6 mars 1983.

Lieu : Ecole de musique, rue du Bois-Tonnerre.

Disciplines : tambours, clairons, trompettes d'harmonie, cors d'harmonie, basses, trombones, batteries jazz, accordéons.

Avec la participation comme professeur des membres de Quintette de Cuivres J.-B. Arhen.

Inscriptions : G. Meissonnier, 7, chemin de Ronde, 78410 Fiins-sur-Seine.

A 17 h 30, concert en l'église St-Ouen d'Aubergenville par le Quintette J.-B. Arhen et les stagiaires des classes instruments « cuivres ».

Les stages ont lieu de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

La Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre organise deux stages :

— 20-30-31 octobre et 1^{er} novembre : stage d'instruments à vent et direction d'orchestre ouvert à tous les musiciens amateurs et professionnels, organisé sous l'égide de la Municipalité de Châteauroux et de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre par les « Philharmonistes de Châteauroux ». Direction Artistique Janos KOMIVES.



Portrait de J.-B. Besard (Bibliothèque de Besançon)



A. LEDUC pour la GUITARE

Collection « GUITARE » :

Collection d'œuvres originales pour guitare, de transcriptions classiques, de tablatures et de musique pour LE LUTH, réalisée en notation moderne pour la guitare. La collection comprend des pièces avec chant et des œuvres pour deux guitares.

Le catalogue comporte également des œuvres d'auteurs contemporains et la représentation des Editions HEUGEL, (et les EDITIONS OUVRIERES) SIKORSKI et THEODORE PRESSER.

Catalogue complet sur demande

175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

SYMPHONIE FANTASTIQUE

Depuis 150 ans, Couesnon étudie, conçoit et fabrique avec passion les instruments des plus grands interprètes contemporains. L'étendue de sa gamme - tous les cuivres à pistons - la qualité de sa fabrication et la souplesse de ses mécanismes répondent aux exigences de la perfection, du désir, du plaisir... Derrière la beauté, les sentiments, l'instrument se retranche. Pur comme le cristal, juste comme le diapason, grand comme la musique... Écoutez-le d'une oreille absolue.

COUESNON
une tradition grande comme la musique

37 avenue d'essomes - 02400 château thierry
Tél : (23) 83.56.75

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs.

Pour toute photographie publiée dans cette rubrique, le cliché sera facturé à la Fédération intéressée.

ARDENNES

63^e Congrès de la F.M.A.

L'activité fédérale du Printemps 1982 a été dominée par le 63^e Congrès organisé d'une façon toute nouvelle par « l'Union Musicale Nouzonnaise » dont le Directeur n'est autre que le Président de la F.M.A., M. Jean Pihet.

Ouverture du congrès

En effet, le Congrès proprement dit eut lieu le samedi après-midi dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Nouzonville. Au bureau avaient pris place, autour du Président, le Sénateur Blin, le Vice-Président du Conseil Général Fuzellier, l'Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports Pelletier, le Maire Albert, le Président de l'U.M.N. Jean Tabary, le Président de la Fédération Aube et Haute-Marne Maurice Fallenot, le délégué aux comptes Pierquin ainsi que tous les autres administrateurs de la F.M.A.

Après l'allocution de bienvenue de M. Albert, M. Tabary remercia tous les présents, mais surtout les « Trois bons génies » de l'U.M.N., MM. Albert, Fuzellier et Pihet, soulignant que le beau temps semblait devoir, cette année, mettre fin à la série des « Congrès mouillés ».

La voix du président

M. Jean Pihet se félicita alors du succès certain et exceptionnel de ce 63^e Congrès organisé dans sa ville natale, par « son U.M.N. » avec séance de travail avancée

au samedi pour alléger l'emploi du temps du samedi et permettre de « faire de la Musique », concert de gala par la Batterie-Fanfare de l'Air de Paris, concours de classement, concours de présentation, concerts et défilés avec dix-neuf sociétés (Record) et concert de clôture par l'Harmonie Départementale des Juniors.

M. Pihet souligna ensuite les résultats obtenus en ses sept années de présidence depuis le retrait, pour raisons de santé, de M. Paul Dauchy, Président d'Honneur : création de l'Harmonie Départementale des Juniors fonctionnant depuis cinq ans, Week-Ends de Batterie-Fanfare, rapprochement avec la F.S.C.F. (grâce à l'effort similaire de son animateur musical, M. J.-M. Lamotte), colloques multiples sur des instruments, plus que quadruplement de la subvention du Conseil Général, grâce à l'appui de M. Fuzellier.

Et, après avoir regretté l'abstention de multiples sociétés (toujours les mêmes) à l'harmonie juniors, aux week-ends Batterie, etc. Il termina en remerciant les personnalités, administrateurs de la F.M.A., musiciens juniors (et leurs transporteurs) et tous ses collaborateurs dans l'organisation de ce Congrès.

Rapport moral de la Secrétaire

Après avoir chiffré à 39 sur 46 le nombre de sociétés présentes (ou représentées) dans la salle, la Secrétaire Françoise Harbulot révéla, en effet, l'adhésion de trois Batteries-Fanfares F.S.C.F. : « La Virginoise » de Vigneux-aux-Bois, l'Etoile Jovienne de Joigny-sur-Meuse, « l'Avenir » de Vivier-au-Court, qui rejoignent deux autres sociétés F.S.C.F. déjà affiliées Hautes-Rivières et Attigny. Le groupe « Diapason » en retard de plusieurs

années de cotisations et considéré comme démissionnaire.

Puis la Secrétaire expliqua les réunions du Conseil d'Administration à Nouzonville, en même temps que les répétitions des Juniors, six de ses Directeurs étant aussi administrateurs de la F.M.A. Elle souligna les difficultés hivernales de ces répétitions coûteuses en frais de déplacement et le succès des deux premiers concerts de Sedan et Carignan.

Elle donna ensuite l'état d'avancement des deux grands projets en cours :

— la subvention d'équipement demandée au Conseil Général, par l'intermédiaire de la « Jeunesse et Sports » pour huit sociétés agréées, plus de 110.000 F. dont 40 % pourraient être subventionnées sur prix catalogue ;

— le Groupement des trois fédérations de Champagne-Ardenne, la désignation des trois représentants de la Marne restant seule à effectuer.

Elle conclut par un appel à une collaboration supplémentaire à l'annuel bulletin de liaison ainsi qu'avec M. Harbulot, qui est chargé des relations avec la Presse.

Rapport financier

Le rapport du Trésorier M. Fournier révélant une saine situation financière générale en dépit d'un bilan 1981-1982 légèrement déficitaire et demandant le port de la cotisation à 225 F par société (100 F pour la C.M.F. ; 75 F pour la F.M.A. ; 50 F pour le journal de la C.M.F.) les Batteries-d'Harmonies et ensembles juniors ne payant que la part F.M.A. soit 75 F, fut adopté, après avis favorable des Commissaires aux comptes (par la voix de M. Pierquin), à l'unanimité moins une abstention.

M. Lacroix, Secrétaire adjoint préposé aux récompenses, rappela les délais impératifs de dépôt de leurs demandes et présenta les nouvelles médailles en réduction de la C.M.F. A ce propos, le Congrès approuva à l'unanimité la proposition du Vice-Président Harbulot d'abaissement de 12 à 10 ans de l'âge de prise en compte par la C.M.F. des services musicaux.

Le Président donna quelques explications sur la vente du Centre de Toucy, sur son vote négatif sur l'augmentation de la cotisation C.M.F. Il annonça le don d'un guide chant par la F.M.A. à la jeune chorale enfantine d'Aiglemont. Il offrit ensuite, au nom de la F.M.A., une médaille d'hon-

neur de la Jeunesse et Sports à M. Fournier qui en fut récemment décoré.

Elections internes

Les quatre administrateurs sortants, MM. Fournier, Gallerin, Lacroix et Thibout furent réélus et le seul nouveau candidat, M. Gérard Vandembroucke élu à la quasi-unanimité, à bulletin secret. Les commissaires aux comptes, MM. Pierquin, Roule et Cappellet furent reconduits à l'unanimité, à main levée, pour un an dans leurs fonctions. Réuni aussitôt, le Conseil d'Administration réélu à l'unanimité, à bulletins secrets, son bureau composé de : Président, Jean Pihet ; Vice-Présidents : Jacques Harbulot et Pierre Chartogne ; Secrétaire, Françoise Harbulot ; Secrétaire adjoint, Norbert Lacroix ; trésorier, Marc Fournier ; trésorier adjoint, Jean Balay.

Concert de gala

Aussitôt après, un repas amical regroupe la plupart des précités ainsi que MM. Ballada, chef de la Musique Principale des Troupes de Marine, Laverdure, Chef de la Batterie-Fanfare de Paris, les chevilles ouvrières Nouzonnaises de ce Congrès et des congressistes.

A 21 heures, dans la Salle des Fêtes archi-comble (en dépit de la finale de la Coupe de France de football retransmise à la télévision), près de six cents auditeurs avaient pris place pour écouter la Batterie-Fanfare de l'Air de Paris qui donna un récital époustouffant et un aperçu magistral des possibilités, naguère insoupçonnables, dans tous les genres, d'une Batterie-Fanfare moderne et complète, composée d'artistes de valeur. Les auditeurs réservèrent des applaudissements enthousiastes à cette prestation de près de deux heures.

MM. Sourdille, Président du Conseil Général, M. le Directeur du Cabinet du Commissaire de la République ; Istace, Député de la circonscription, s'étaient joints aux autorités présentes au Congrès et déjà citées, et, comme elles, félicitèrent chaleureusement Chef et exécutants.

Epreuves de classement

A partir de 8 heures, le dimanche matin, se déroulèrent dans cette même salle les épreuves de classement des harmonies et chorales, jugées par MM. Dauchy, Ballada, Fallenot (déjà cités) et Tanguy, Président de la Fédération Marne et Meuse, assisté

RECHERCHE

- M. Bore Robert, Grande-Rue, 27380 Fleury-sur-Andelle.
- M. Benetreau, Ecole de garçons, Vorly, 18430 Levet.
- M. Favre Patrice, H.L.M. La Gare, Le Cheylas, 38570 Goncelin.
- M. Thomas Claude, Liegues, 69400 Villefranche-sur-Saône.
- M. Collard Jacques, 14, rue du Château, 02110 Bohain-en-Vermandois.
- M. Lasbarrères Roland, 5, chemin des Clausses, 33610 Cestas.
- M. Ferreaux Michel, 19, rue des Déportés-Résistants, 44110 Châteaubriant.
- M. Guichard André, 16, rue Edmond-Charpentier, 42000 Saint-Etienne.
- M. Denchaud Dominique, 6, boulevard Jean-Moulin, appt. 13, 16017 Angoulême.
- M. Pinchot Raymond, 7, boulevard Amyot-d'Inville, 60000 Beauvais.
- M. Bassoli Robert, rue Zurlinden n° 7, 1207 Genève, Suisse.
- Mme Leboucher Martine, 26, rue d'Hérouville, 14000 Caen.
- M. Métayer Rémy, Tour Bourdonnais, rue P.-Painlevé, 76150 Maromme.
- M. Balaguer Gonzalo, Le Spey, Baudemont, 71800 La Clayette.
- M. Verstreppe, 49, rue Henri-Dunant, 59280 Armentières.
- M. Dessart Eugène, 10, avenue de Fontbouillant, bât. 915, 03100 Montluçon.
- M. Combepine Jean-Noël, 23, boulevard des Etats-Unis, 71000 Macon.
- M. Fosse Emile, rue Diderot, 03000 Moulins.
- M. Lale Jacques, chemin de Velours, 47480 Pont-du-Casse.
- M. Lussagnet, 32250 Montréal-du-Gers.
- M. Mallet André, 14, rue de Beaucaire, Jonquières, Saint-Vincent, 30300 Beaucaire.
- M. Hannequin, 2 bis, rue du Four, Bailleul-sur-Berthoult, 62580 Vimy.
- Les Amis Réunis, rue Roger-Salengro, 08120 Bogny-sur-Meuse.
- M. Kubiak Patrice, appt. 25, Résidence Ile-de-France, 62640 Montigny-en-Gohelle.
- M. Pifaudat Jean-Paul, rue Georges-Sand, 03100 Montluçon.
- M. Hourez Jean-Michel, rue du Marais, Lozinghem, 62540 Marles-les-Mines.
- M. Karelus Serge, 20, rue des Cordeliers, 02200 Soissons.
- M. Barret Jacques, Le Tamaris, 51, rue Henri-Dumarest, 42300 Roanne.
- M. Lindeniaug Fr., maire, prés. Harm. mun. Dorlisheim, 67120 Molsheim.
- M. Vandewalle Omer, 64-51, rue Jean-Bart, 59290 Wasquehal.
- M. Bolland, directeur, 144, rue Algis, 77360 Vaires-sur-Marne.
- M. Chochoch, 2, rue de Gergovie, 74014 Paris.
- M. Depreux Philippe, 138, rue du Général-de-Gaulle, 77430 Champagne-sur-Seine.
- M. Duchange Daniel, 34, rue Désiré-Nizard, 21160 Marsannay-la-Côte.
- M. Bonnot Gabriel, 3, rue des Acacias, Vovelle, 28360 Dammarie.
- M. Cartel Robert, Petit Pérou, Abymes, 97110 Pointe-à-Pitre.
- M. Petitphar Théophile, Grandcamp, résidence Marbré, Abymes, Pointe-à-Pitre.
- M. Thely Louis, 46, avenue du Mont-Lecomte, 76610 Le Havre.
- M. Berry Jacques, 6, rue Gambetta, Pannes, 45700 Villemandeur.
- M. Virlogeux Guy, rue Achille-Aillier, 03160 Bourbon-l'Archambault.

- M. Loisel Michel, « La Butte », 50890 Condé-sur-Vire.
- M. Marcadet, 10, rue Germaine-Cacin ou Gacin, 14000 Caen.
- M. Soloy Roger, 249, avenue de la Hêtraie, 76550 Offranville.
- M. Frey Albert, 55, route de Strasbourg, 67960 Entzheim.
- M. Jaubert Serge, Ecole de musique, place du Septier, 84400 Apt.
- M. Sibut Serge, « Les Prairies », bât. B, Renage, 38140 Rives-sur-Fure.
- M. Gouas Norbert, 9, rue Gustave-Courbet, 71110 Chalon-sur-Saône.
- M. Cherrier H., 2, impasse A., rue Eugène-Delacroix, 03400 Yzeure.
- M. Gautier J.-François, 16, rue Duparquier, 35400 Saint-Malo.
- M. Rodiac Marcel, receveur P.T.T., 14750 Saint-Aubin-sur-Mer.
- M. Renard François, 9, rue Arago, 30340 Salindres.
- Mme Mondange, 9, impasse Buffon n° 231, 58000 Nevers.
- M. Joue Jean, Clique Majorettes, 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans.
- M. Le Bail Philippe, 49, rue Jean-Lurçat, 76610 Le Havre.
- M. Zammit Guy, H.L.M. du Breuil, Montigny-le-Roi, 52140 Val-de-Meuse.
- M. Mollier Sven, pdt, Tjelevej, Risskov, Danemark.
- M. Rigaud Jean, 22, boulevard de la Comtesse, 13012 Marseille.
- M. Seyfritz, 2, rue Sallusre, 67200 Strasbourg.
- M. Guillouet J.-Pierre, 20, rue de Strasbourg, 14000 Caen.
- M. Davail Christian, 41062 Les Epis, 59450 Sin-le-Noble.
- M. Riou Gérard, A. DDM, 18, rue Chicogne, 35000 Rennes.
- M. Laumain Louis, 55, boulevard Vermorel, 69400 Villefranche-sur-Saône.
- M. Bocle Djidier, chef de musique, rue de la République, 32190 Vic-Fezensac.
- M. Bore Robert, Grande-Rue, 27380 Fleury-sur-Andelle.
- M. Nègre Michel, 23, rue Prosper-Mérimée, 81100 Castres.
- M. Raedel, pdt harmonie 1925, 67810 Holtzheim.
- Mme Legay Annie, 2, place du Général-de-Gaulle, 02140 Vervins.
- M. Pajot Alain, 02310 Charly.
- M. Marguerite, résidence Colbert, 14550 Blainville-sur-Orne.
- M. Valot J.-Claude, 7, rue Pasteur, 01150 Lagnieu.
- M. Sohn Roger, 85, rue des Jardins, Kolbsheim, 67120 Molsheim.
- M. le Directeur de l'école de musique, place Jean-Pancout, 40000 Mont-de-Marsan.
- M. Le Canderff J.-Pierre, 12, rue Raymond-Quero, 56000 Lorient.
- M. Valentie Robert, lotissement « La Galave », 65300 Lannemezan.
- M. Bourbault J.-Luc, 13 ou 73, rue du Général-de-Gaulle, 45160 Olivet.
- M. Batisse Pierre, Les Erables, 38160 Saint-Marcellin.
- M. Clément Roger, 11, rue Henri-IV, 37000 Tours 02.
- M. Hardy Alain, 117, rue Marcelin-Berthelot, 45400 Fleury-les-Aubrais.
- M. Gora Jean, 47, cité Sainte-Barbe, Biver, 13120 Gardanne.
- Mme Morateur Fabienne, 21, rue Dunant, 26000 Valence.
- Mme Picard Josseline, 50, rue Jean-Batiste, Eyries, 76600 Le Havre.
- M. Minois Christian, 11, rue du Clair-Matin, 03100 Montluçon.
- Barta, E.G.F.P., 2 bis, rue de la Baume, 75008 Paris.

de M. Chartogne, Vice-Président de la F.M.A. Furent classées en : 3^e Division, 3^e Section : l'Harmonie de Bogny-sur-Meuse ; 3^e division, 2^e section : l'Harmonie de Monthermé ; 2^e division, 1^{re} section : l'Harmonie de Haybes-sur-Meuse ; 1^{re} division, 2^e section : l'Harmonie de Givet et la Chorale « Crescendo » de Charleville-Mézières.

Pendant ce temps, sur le Parking de la piscine municipale, MM. Laverdure, Pakosz et Sohler, Chef et solistes de la Batterie-Fanfare de l'Air, Kownacki, Directeur de l'Harmonie S.N.C.F. de Charleville, classaient la Batterie de Marche de l'Harmonie de Bogny-sur-Meuse en 2^e Division, 1^{re} Section et les Batteries-Fanfars de la F.M.A. et F.S.C.F. en 2^e division, 2^e Section : l'Etoile Jovinienne de Joigny-sur-Meuse ; 1^{re} Division, 1^{re} Section : Hautes-Rivières ; 2^e division, 1^{re} Section, « La Virgnoise » de Virgny-aux-Bois ; en division supérieure, 1^{re} section : « Le Réveil » d'Attigny. Hors concours, la Batterie-Fanfare « l'Effort » de Nouzonville en 2^e division, 2^e Section. La Batterie-Fanfare de l'Harmonie Municipale de Charleville était venue prendre « la température » de ses connaissances avant de se présenter au concours de Lille.

Cérémonies et festival

A 11 heures, en l'Eglise Sainte-Marguerite, trop petite en ce jour exceptionnel, la Batterie-Fanfare de l'Air, dirigée par M. Gilbert Laverdure, interpréta magistralement la Messe écrite pour ce genre de formation par le talentueux Jacques Devogel. Puis elle emmena les autorités civiles et musicales au monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe effectué par M. Tabary, Président de l'U.M.N. et Société organisatrice, accompagné de MM. Fuzellier, Albert et Pihet. Pendant ce temps, les sociétés participantes aux épreuves de classement et déjà citées, donnaient des concerts de quartier en quatre endroits différents.

Après le collectif repas froid organisé par l'U.M.N. salle du Gymnase pour les dirigeants, musiciens et accompagnateurs des sociétés venues le matin, et après l'amical déjeuner réunissant membres du Jury, animateurs et organisateurs, les Sociétés de Charleville, Harmonie Municipale, chorale crescendo, Association Sainte Cécile, de Fumay, de Carignan, Sedan, Revin, Fromelennes, Nouvion-sur-Meuse, donnèrent, à leur tour, entre 14 heures et 15 heures, des concerts de quartier.

A 15 heures, par un temps splendide, trois défilés s'ébranlèrent des emplacements de concerts en direction du stade municipal, y pénétrant une par une, dûment présentées par M. Gallerin et Mme Robert de l'U.M.N., les dix-neuf sociétés participantes firent de leur mieux pour impressionner le jury de l'inédit concours de présentation, jury constitué par tous les juges du matin. Près de deux mille cinq cents personnes massées dans la tribune ou contre les mains courantes du stade applaudirent chaleureusement musiciens et fanfaristes dont « la Batterie-Fanfare de l'Air » ferma la marche.

Les Harmonies de Sedan (Directeur Robert Demay) et de Monthermé (Directeur Lucien Yol) se classèrent première et seconde ; « Le Réveil » d'Attigny (Directeur Michel Bazellaire) première des Batteries-Fanfars, toutes trois enlevant les coupes offertes par la F.M.A.

Après une nouvelle et prestigieuse prestation de la Batterie-Fanfare de l'Air, retentirent les morceaux d'ensemble qu'il eût peut-être été préférable de faire jouer avant, toute innovation ne pouvant être parfaite) « Le Caïd », « Boléro Militaire » et « Troïka » et enfin, « La Marseillaise » fort bien réussis par les neuf cents musiciens. Seul, « Le Boléro Militaire » a été difficile à emmener, les Harmonies accompagnant les solistes n'ayant pas rempli leur contrat.

L'annonce des résultats des concours.

CHEFS DE MUSIQUE !

EXCEPTIONNEL !

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

Nous offrons un étui standard pour achat de trompette Royal-Artist

CUIVRE ARGENTÉ	
TROMPETTE, ut et si b (étui offert).....	765 1.010
CORNET, si b.....	910 1.205
BUGLE, si b.....	1.060 1.320
ALTO, mi b.....	1.520 2.080
BARYTON, si b.....	2.110 2.770
BASSE, si b à 4 pistons.....	2.840 3.750
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable.....	8.340 10.500
TROMBONE à coulisse.....	1.015 1.370
TROMBONE à pistons.....	2.450 3.420
LAQUÉS OR CLÉS CHROMÉES	
SAXO SOPRANO, si b.....	2.890
SAXO ALTO, mi b.....	2.940
SAXO TENOR, si b.....	3.220
SAXO BARYTON, mi b.....	5.890
CLARINETTE, si b super ébène.....	1.390
GRAND-FLUTE argentée plateaux pleins.....	1.230

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance. POURQUOI PAS VOUS ?



GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON

Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE RÉPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITÉ INCOMPARABLE
CONDITIONS SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

de classement et de présentation, la remise des trois coupes (auxquelles le Président Pihet en ajouta une quatrième pour Valérie Von Euv, 1^{er} prix de clairon au concours d'excellence 1982 à Paris, préparée par G. Vandenbroucke, chef de la Batterie-Fanfare de l'Harmonie Municipale de Charleville) précluda à une abondante remise de décorations rondement menée grâce à une préparation magistrale du responsable M. Lacroix et la collaboration de tous les membres du Conseil d'Administration de la F.M.A.

C'est néanmoins avec une demi-heure de retard (ce qui est peu sur une journée commencée à 8 heures) qu'à 19 heures, à la Salle des Fêtes, l'Harmonie Départementale des Juniors mit le point final à ce 63^e Congrès-Festival nouvelle formule.

Subventions en vue

Les représentants locaux (MM. Tanguy, Laforge et Lenoir) ayant été connus, s'ajoutant à ceux déjà désignés de la Fédération « Aube et Haute-Marne », (MM. Faillenot, Vallot et Richard), de la Fédération des Ardennes (MM. Pihet, Harbulot et Mlle Harbulot), cette dernière put effectuer la déclaration officielle de constitution du « Groupement des Fédérations Musicales de la Région Champagne-Ardenne » en Préfecture des Ardennes le 22 juin 1982. Le journal officiel du 9 juillet 1982 consacra cette création, le Siège Social dudit Groupement étant fixé au domicile du Président F.M.A., Jean Pihet, « Les Fauvettes », rue de Belfort, 08700 Nouzonville (tél. : (24) 53-84-60). La création de ce groupement, dont le bureau sera constitué probablement début 1983, permettra

de poursuivre auprès du Président du Conseil Régional J. Stasi l'action antérieurement menée auprès de son prédécesseur aux fins d'obtention d'une subvention d'investissement sur le plan régional à l'instar des autres Groupements de France.

Sur le plan Ardennais, l'action similaire menée auprès du Conseil Général est fort avancée, huit sociétés agréées par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et du Temps libre, ont fait connaître leurs demandes précises de matériel. Celles-ci ont été chiffrées par la Secrétaire ; un appel d'offres a été fait auprès des commerçants spécialisés du Département qui ont répondu chaleureusement. Il ne reste plus qu'à obtenir le déblocage des crédits auprès du nouveau Président, M. Jacques Sourdille qui a eu un entretien avec le Président de la F.M.A. lors du Congrès de Nouzonville et qui semblait tout disposé à nous donner satisfaction.

Examens fédéraux

La décentralisation musicale a été imposée, elle, par des problèmes de locaux au détriment de Charleville-Mézières. Si Nouzonville est devenu le centre administratif et musical grâce aux vastes salles de l'Union Musicale Nouzonnaise et de la compréhension du Conseil Municipal, Sedan est devenu celui des examens.

C'est au collège Turenne de Sedan, grâce à l'amabilité de son Principal, qu'ont lieu les examens d'instruments d'harmonie pour, seulement, une trentaine de candidats. Les épreuves continuant à être « boudées » par la plupart des Sociétés.

C'est dans les locaux de l'Harmonie Municipale de Sedan, grâce à l'obligeance de son Directeur M. Robert Demay, que se sont déroulés ceux de Batterie-Fanfare avec vingt candidats.

De plus la Secrétaire F. Harbulot a assumé l'organisation technique des épreuves et assuré le contrôle fédéral dans les jurys mis sur pieds par les Sociétés de Mouzon, Sedan, Douzy et Vouziers. La société de Nouzonville étant, quant à elle, encadrée par MM. Pihet et Gallerin. La Société de Rocroi a, de surcroît, utilisé les épreuves fédérales pour ses examens. Ces dernières sociétés ne concernant que les divisions préparatoires en épreuves C.M.F. C'est donc, au total, cent vingt jeunes qui ont subi les épreuves officielles.

AUBE HAUTE-MARNE

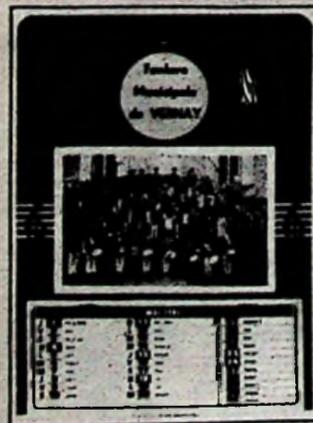
La fin d'une Ecole de Musique

Voici deux ans, à pareille époque, dans un article intitulé : « France que vont devenir les Ecoles de Musique », je mettais l'accent sur les difficultés de recrutement des futurs élèves, vu le prix de revient sans cesse croissant de l'instruction musicale. Le résultat étant à plus ou moins longue échéance, la fermeture de bon nombre de petites Ecoles de Musique. Hélas !!! Trois fois hélas !!! Je ne pensais pas que l'Ecole que je présidais serait la première dans ce cas extrême.

Oui, l'Ecole de Musique du Val-d'Aube, à Plancy-l'Abbaye doit fermer ses portes. Le combat finit faute de combattants. Devant le prix demandé, les inscriptions et réinscriptions se sont raréfiées, beaucoup de budgets familiaux ne peuvent plus supporter cette charge. Ainsi, l'Ecole ne peut plus continuer, c'est bien triste, mais il y a dans cette fermeture quelque chose de bien plus grave, c'est qu'elle doit s'arrêter devant la ségrégation de l'enseignement musical par l'argent. C'est ce contre quoi nous nous battons à Plancy et dans beaucoup d'autres Ecoles aussi.

Car enfin, les familles ayant un rang social correct pourront-elles désormais être

• Suite page 16



SOCIÉTÉS Pensez dès aujourd'hui à commander vos CALENDRIERS

aux spécialistes des Calendriers pour Musiques, Majorettes, Sports

IMPRIMERIE SIMATIS ET DE L'EDITION

Rue Cussinel 42100 ST-ETIENNE Tél. (77) 32.60.70

Catalogue illustré en couleurs sur demande



A la suite d'un éditorial paru dans le journal d'avril, sous le titre : « Harmonies... harmonie », nous avons reçu la lettre que nous publions in extenso à la place qu'occupait l'article du président André Ameller comme nous l'a demandé le président de la Fédération Musicale de la Loire et de la Haute-Loire.

15 JUIL 1982
5057

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES
DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE

COMITÉS
RÉGIONAUX
DE LA
LOIRE
—
SAINT-ÉTIENNE
MONTBRISON
FUMONT
PILAT
ROANNE

SIÈGE SOCIAL :
17 bis, rue Benoît Malon
42000 SAINT-ÉTIENNE



MÉDAILLE
D'ARGENT
1984

LYON 91-91-91
PRÉFÈRE DE JEANNEAU DE FRANCE
LA TRIPLE CROIX BELLIGNANT
UNE MÉDAILLE

Le 9 Juillet 1982

Monsieur AMELLER
Président de la
CONFÉDÉRATION MUSICALE
de FRANCE
121 rue Lafayette
75010 PARIS

Monsieur le Président,

C'est avec surprise que nous avons lu dans le journal fédéral du mois d'avril, votre éloge sur l'existence à l'École Nationale de Musique de St Etienne d'une Harmonie qui n'apporte rien à 95% à nos Sociétés, mais les prive de la participation aux répétitions et services d'un certain nombre de leurs jeunes, la majorité d'entre eux ayant d'autres engagements à préparer et ne pouvant sacrifier plusieurs soirées par semaine à la musique.

Les Ecoles Nationales sont bénéfiques pour nos groupements que, si elles envoient ces jeunes dans nos Sociétés comme cela se fait dans de nombreuses villes de la région Rhône-Alpes où les résultats sont intéressants.

Dans la Loire et Haute-Loire, depuis le départ du regretté Monsieur JOU et la constitution de cette Harmonie, nos Sociétés ont montées des écoles qui marchent bien et conservent ainsi leurs élèves, car sur cent élèves qui suivent les cours de l'École Nationale, 90% sont perdus pour nos Sociétés, dès qu'ils font quelques notes convenables on leur conseille de se faire payer et de plus il ne faut pas leur demander de participer aux défilés.

Vous avez certainement voulu faire plaisir à votre ami BENOÎT (ceci est votre affaire personnelle) mais je ne suis pas d'accord et la majorité de nos Sociétés également, sur les compliments que vous adressez pour cette création.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir insérer dans le prochain journal fédéral, à la même place que vous avez publié votre article la rectification ci jointe au nom de la FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE LA LOIRE ET HAUTE-LOIRE.

Veuillez agréer Monsieur le Président mes sincères salutations

Le Président

J. Rouchon

P.S. Pièce jointe RECTIFICATIVE

**REPARATION
VENTE
TOUTES MARQUES**

Spécialiste instruments
Bois, Cuivre, Percussion
Baguettes, Pupitres, Timbales,
Accords de xylophones
et autres claviers, Cannes
de Tambour Major, Méthodes
et Ouvrages pour percussion
Conditions spéciales aux Sociétés

DESLAURIER

25, RUE MICHEL-LE-COMTE
dans la cour
75003 PARIS Tél. : 272-87-59

De nombreux abonnements
ne sont pas à jour de
réglement.

Veillez faire le nécessaire
afin de nous faire parvenir,
dans les meilleurs délais, le
montant de votre participa-
tion.

Le journal, de plus en plus
intéressant, est votre journal
officiel. Il est captivant pour
tous et nous ne pourrions le
maintenir à son haut niveau et
l'améliorer que si la modeste
somme qui vous est deman-
dée nous est acquise.

Tradition et changement dans l'éducation musicale professionnelle

par Jacques
CHAILLEY,
professeur
émérite d'Histoire
de la Musique
à la Sorbonne,
ancien inspecteur
général de la Musique

Tradition et changement : tel était le thème du congrès de l'I.S.M.E. Appelé à y prononcer une allocution, il m'a semblé que le préalable nécessaire pour aborder un tel sujet devait être d'inviter les participants à une réflexion d'ordre général sur la valeur respective des deux termes proposés. Je remercie le Président André Ameller de m'avoir invité à en résumer ici l'essentiel.

Le changement est souvent brandi comme un étendard, voire un slogan qui contiendrait en lui toutes les vertus et toutes les espérances. C'est une vision simpliste, bonne tout au plus à des leurrex électoraux qui en font d'ailleurs grand usage, car le maniement en est facile et souvent rentable, mais c'est un faux et usage de faux. Il est bien de changer ce qui est mal, il est mal, à moins d'avoir mieux en réserve, de changer ce qui est bien. Changer n'est trop souvent qu'une inutile remise à zéro qui annihile les acquis antérieurs et par là ralentit la marche en avant au lieu de l'accélérer. Les hommes, depuis l'ère de Cro-Magnon, ont toujours marché sur deux pieds. On peut demain, au nom du changement, les faire marcher à quatre pattes. Après quelques millénaires, ils découvriront qu'on peut marcher sur deux pieds, et enseigneront à nouveau à leurs petits au nom du même changement. Je vois mal en quoi la première opération représentait un progrès dans la civilisation.

La tradition, de son côté, apparaît parfois, elle aussi, comme une valeur sûre garantissant la vérité des croyances ou des usages enseignés. Cela ne semble pas meilleur. Par elle-même, la tradition n'est pas davantage une garantie de vérité qu'elle n'est a priori un réceptacle d'erreurs. Elle est avant tout une mémoire collective, susceptible de véhiculer aussi bien l'erreur que la vérité et vice versa. Mais une telle mémoire est une condition absolument nécessaire aux progrès de l'humanité. Si vous achetez une baguette de pain, ce n'est possible que parce que la tradition a appris à l'agriculteur comment semer le blé, au meunier comment mouler la farine, etc. Vous vous souvenez de la nouvelle d'Alphonse Daudet où l'on voit le meunier maître Cornille fulminer parce qu'une minoterie s'est installée près de son moulin à vent : la tradition, dit-il en substance, veut que le blé soit moulu par des moulins à vent, il ne doit pas y avoir d'autres moulins que ceux à vent. Et c'est l'autre versant de l'idée de tradition, celui qui montre comment, de facteur de progrès, elle peut devenir aussi une entrave à ce progrès. En tout état de cause, faire le départ entre ces deux aspects de la tradition suppose l'existence même de celle-ci. Quand Pierre Boulez écrit que « le meilleur moyen d'avancer est de ne pas avoir de mémoire », on peut penser que, comme souvent chez lui, le brillant de la formule cache une complète méconnaissance de la réalité des faits. Suivre son conseil nous mènerait non pas à « penser la musique aujourd'hui » comme il le prétend ailleurs, mais à « penser la musique à l'âge des hommes de Cro-Magnon ! » Même en faisant la part des hollywooderies du film « La Guerre du feu », je ne pense pas que l'on puisse voir un grand progrès dans l'art de vivre des hommes de Cro-Magnon, même si on leur installe un ordinateur dans leur caverne.

Francis Poulenc disait qu'il n'aimerait pas que l'on puisse dire de sa musique qu'elle était « née de parents inconnus ». Il suffit d'avoir pratiqué un sérieusement la philologie musicale, c'est-à-dire l'étude du langage musical dans toutes ses manifestations et dans le dynamisme de son devenir constant, ce qui est à l'opposé des préoccupations de Boulez et de ses disciples, pour aboutir à des conclusions contraires aux siennes, et comprendre que le langage musical, loin d'être le produit d'une convention artificielle à laquelle il suffirait de renoncer pour découvrir un nouveau langage, de valeur équivalente au précédent, est au contraire le résultat d'un long et patient travail séculaire à partir de données à la fois physiologiques et psychologiques que l'homme a le pouvoir d'utiliser de diverses manières, ou même de ne pas utiliser du tout, mais dont il n'a pas le pouvoir de faire en sorte qu'elles n'existent pas. Tous les langages musicaux connus, fussent-ils en apparence les plus diversifiés, reposent sur ces mêmes bases, à la seule exception de ceux fabriqués artificiellement, à Beaubourg, ou ailleurs, et les différences d'idiomes si souvent invoqués contre la tradition remontent à des bifurcations survenues au cours de l'évolution, jamais à une divergence des points de départ, car ceux-ci sont communs à tous les langages musicaux, qu'ils soient occidentaux, orientaux, primitifs, etc. Ne serait-ce pas pour éviter d'en prendre conscience qu'il serait recommandé de « ne pas avoir de mémoire » ?

Les principales défaillances de raisonnement souvent constatées autour du sujet qui nous préoccupe semblent pouvoir se ramener à une confusion entre deux notions d'apparence semblable, et en fait totalement différentes, qui sont les LOIS et les REGLES. Une loi est la constatation d'un fait dont on peut vérifier la constance absolue. C'est une loi par exemple qu'il existe des jonctions de sons produisant un effet que d'autres jonctions ne produisent pas. Mais ce phénomène n'est pas ressenti par tous de la même manière, par exemple par un enfant ou un adulte, un Français ou un Papou, un élève du Conservatoire ou un ouvrier terrassier, etc., et cela aussi est une loi : les traits d'Harmonie classiques s'appuient sur la première pour ignorer la seconde, les « progressistes » de musique dite « contemporaine » arguent de la seconde pour vouloir ignorer la première. Tous deux ne sont-ils pas en faute ? Une loi a un caractère de constat vérifiable qui la rend sans exception et en limite sévèrement le nombre. Il y a peu de lois et elles ont presque toujours un caractère général, mais elles sont universelles et contraignantes sous peine d'erreur et de non-fiabilité.

Une règle est autre chose : c'est un conseil plus ou moins impératif dans le cadre d'une loi ou non, pour obtenir un résultat donné dans une circonstance donnée. Changez la circonstance, et la règle devient fautive. Mais la loi n'en est en rien atteinte, et c'est ici qu'apparaît le danger des réactions inconsidérées. Une règle est comme une recette de cuisine. La loi vous dit que vous devez mettre dans votre pudding ce qui lui donnera le goût que vous désirez. La règle vous dit : « Mettez du sucre » ou « Mettez du citron ». Si vous refusez la règle et si vous mettez du curry, votre pudding sera peut-être bon ou peut-être mauvais, mais il aura le goût du curry. Tandis que si vous refusez la loi et ne mettez rien du tout, votre pudding n'aura sûrement pas de goût.

Tout le mal vient de ce que la tradition transmet plus volontiers

les règles que les lois, et que lorsque l'on s'aperçoit qu'une règle n'a plus cours, il est difficile d'éviter la tentation de mettre en cause la loi au lieu de la règle. Une des lois de la polyphonie dit que l'indépendance des voix s'accommodent mal des marches parallèles en forte consonance. Les faiseurs de cette recette ont traduit : « Les octaves et quintes parallèles sont interdites. » Viennent des musiques qui ne recherchent plus l'indépendance des voix, et pour lesquelles, par conséquent, la loi ne s'applique plus. Les traditionalistes diront : « Ces musiques font des fautes d'octave ou de quinte, donc elles sont mauvaises. » Les progressistes diront : « Ces musiques sont bonnes, donc la loi des octaves et quintes parallèles est mauvaise. » La première réaction était encore habituelle, il y a une cinquantaine d'années. Aujourd'hui, c'est plutôt la seconde qui tendrait à se généraliser, et on en viendrait à admirer les fautes de quintes comme des preuves d'indépendance d'esprit même quand elles sont des maladresses. Les deux attitudes sont également sottes, parce qu'elles se rejoignent dans une même ignorance, celle de la différence qui sépare les lois et les règles.

C'est pourquoi deux dangers également redoutables me semblent guetter l'étude du thème proposé à ce congrès. L'un est d'être sourd et d'ignorer aussi bien les changements survenus dans notre vie musicale quotidienne que les conséquences qu'elles impliquent à tous les niveaux, y compris et surtout celui de la pédagogie. Le second est d'être aveugle, et de ne pas voir ce qui, dans ces changements, outrepassent le nécessaire aménagement des règles pour entraîner une méconnaissance des lois. Le propriétaire d'un immeuble est en faute lorsqu'il laisse se lézarder les murs de la maison sans y apporter de remède. Mais il l'est tout autant si, pour réparer son premier étage, il démolit les murs du rez-de-chaussée qui soutiennent l'édifice et provoque ainsi la chute de la maison Usher.

J'évoquais en commençant la proposition rétrograde sur laquelle un imprudent apprenti sorcier nous ouvrirait la voie vers Cro-Magnon. J'aimerais pour finir lui opposer le sage conseil de l'auteur précisément d'un célèbre morceau de ce titre : « Il faudrait, disait Paul Dukas, apprendre pour pouvoir ensuite tout oublier. » Et citer en conclusion la belle phrase de Paul Valéry que, lorsque j'étais secrétaire général du Conservatoire de Paris, j'avais fait inscrire sur l'un des murs : « La véritable tradition dans les grandes choses n'est pas de refaire ce que d'autres ont fait, mais de retrouver l'esprit qui a fait ces grandes choses et qui en ferait de toutes autres en d'autres temps. »

**DRAPEAUX
A. S. ROBERT**

26 600 TAIN-L'HERMITAGE
Drôme. Tel. 08.24.87



POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES
PAVOISEMENT
et Tous Articles
de Fêtes
Catalogue sur demande



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74



Le luth



Photo : Lauros-Giraudon.

nent en dehors du répertoire traditionnel sept pièces à quatre luths (combinaison instrumentale qui connut une grande fortune aux Pays-Bas) (14). L'écriture de Nicolas Vallet est très aérée et dépouillée, contrairement à celle de Robert Ballard beaucoup plus chargée. Il s'agit là d'un style qui vise à agrandir considérablement l'espace sonore (15) avec un souci des lignes continues, ainsi que dans l'exploitation des registres voisins, le tout ayant une profonde élégance. Par la minceur de son écriture et le style brisé de ses courantes, Nicolas Vallet annonce ce que sera cette formidable Ecole de luth française du règne de Louis XIII et de Louis XIV (sur le luth avec le nouvel accord) dont les luthistes les plus émérites auront une renommée internationale.

Cela est d'autant plus étonnant que Pierre Ballard publie en 1631 un recueil de « Tablature de luth

de différents auteurs, sur les accords nouveaux » (16) et qu'en 1638, il publie la dernière tablature pour luth seul. Donc l'ensemble de la musique pour luth française du XVII^e siècle est entièrement manuscrite et malgré cet énorme inconvénient pour sa diffusion, les œuvres de nos luthistes sont tout de même éparpillées à travers l'Europe.

Le luth en France après 1620 est l'instrument qui peut le mieux traduire la nouvelle sensibilité. Elle s'exprime dans le langage du luthiste par le désir des effets de surprise et par la très grande exploitation de la syncope et des retards qui ne sont là que pour rompre une certaine symétrie. La recherche de la dissymétrie apparaît au sein des phrases, qui n'offrent presque jamais de similitude entre elles. Sur le plan harmonique, la basse est très souvent anticipée ou retardée et les frottements des sons voisins très recherchés. Tous ces aspects brisés, éclatés se remettent en forme par l'intermédiaire de la diversité de l'accentuation (17) et la dynamique de la phrase.

(Suite dans le journal d'octobre)

- (1) Elles sont les seules publications du vivant d'Albert de Rippe.
- (2) Unité de mesure correspondant à un double mouvement de la main (positio + elevatio).
- (3) Le point sous une lettre indique soit l'index, soit le majeur ; deux points consécutifs permettent de déduire que la note du deuxième point doit être jouée avec le majeur au lieu du pouce.
- (4) fa2, do2, sol1.
- (5) Dates des traités de P. Attaignant et d'A. Le Roy.
- (6) Accord pour un luth dix rangs : do1, ré1, mi1, fa1, sol1, do2, fa2, la2, ré3, sol3.
- (7) La longueur de corde vibrante s'allonge.
- (8) Tout comme les luthistes A. Piccinini et G.-G. Kapsperger dans leur Toccata.
- (9) Accord Sib, mib, sol, sib, fa, sib, ré, sol.
- (10) Coll. Corpus des Luthistes français C.N.R.S.
- (11) Cf. article C.M.F. de juin.
- (12) La Maison Le Roy-Ballard a eu le privilège de l'édition pendant cent cinquante ans.
- (13) A Corbeny en Ile-de-France.
- (14) Cf. les pièces à quatre luths d'E. Adriaensen.
- (15) Sur un luth à dix-neuf cordes.
- (16) C'est l'accord la1, ré2, fa2, la2, ré3, fa3 qui l'emporte et est utilisé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.
- (17) Le luth contrairement au clavecin peut largement utiliser le jeu des intensités.



Nos peines

Nous avons appris avec une vive émotion le décès de Mme veuve Georges Jay, la maman de M^e Charles Jay, notre Président de la Fédération de Picardie, membre du Conseil d'Administration de la Confédération Musicale de France.

André Ameller, Président de la C.M.F., en son nom personnel, au nom du Conseil d'Administration et de toute la Confédération, adresse à notre ami, M^e Charles Jay et à toute sa famille, ses condoléances émues et attristées.

Un article sera publié dans les colonnes du journal.

DEMEYERE

MECANIQUE INSTRUMENTALE

Atelier spécialisé pour la réparation des instruments à Vent

DELAIS RAPIDES PRIX COMPETITIFS

20, rue R.-Salengro
10000 TROYES (25) 43-42-05

Dans le courrier du Président...

Trésorier U.D.S.M.
rue du Colonel-Mioche
63160 BILLOM

Monsieur A. Ameller,
Président de la C.M.F.
75010 PARIS

Mon cher Président,

Je reçois à l'instant votre gentille et si aimable lettre. J'en suis profondément touché et je vous en remercie sincèrement.

J'ai été très heureux de faire votre connaissance, croyez-moi, et cette rencontre fut pour moi non seulement une joie et un honneur, mais aussi un témoignage. Témoignage de simplicité de votre part et je devrais presque dire de l'affection que vous portez aux petites Sociétés de province et à leurs chefs. Par votre présence, votre gentillesse et votre courtoisie, vous avez su nous faire oublier la distance musicale qui nous sépare. De cela, je vous remercie.

Je suis content que vous emportiez un bon souvenir de notre stage de Bourg-Lastic, en particulier, et de notre belle Auvergne en général, dans laquelle nous serons toujours heureux de vous recevoir.

M. Weyl, saura certainement bien mieux que moi trouver les mots précis pour vous en remercier au nom de la Fédération d'Auvergne. En attendant le plaisir de vous rencontrer encore. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, de mes respectueux et dévoués sentiments.

H.M.M.O.

PREMIERES NOUVEAUTES 82/83

LES ANNEES 60 (the Sixties) Orchestre d'Harmonie
Un pot-pourri sur seize des plus grands succès des années 60.

FESTIVAL D. ELLINGTON Orchestre d'Harmonie
Take The a Train, Satin Doll, etc.

SALUT A BOP HOPE Orchestre d'Harmonie
Un pot-pourri des plus grands succès de Bob Hope.

SOUSA ! Orchestre d'Harmonie
Les meilleures compositions sont réunies dans ce Medley.

DIXIELAND SPECTACULAR Orchestre d'Harmonie
Dinah, High Society, Tin roof blues sont réunis ici.

MEMORY Orchestre d'Harmonie
Le grand succès de B. Streisand et M. Mathieu.

COLLIER DE PERLES (String of Pearls) Orchestre d'Harmonie
L'un des grands succès de G. Miller.

AFTER THE RAIN Grande Formation de Jazz

C.B. EXPRESS Grande Formation de Jazz

FLIGHT TO NASSAU Grande Formation de Jazz

HOW SWEET IT IS Grande Formation de Jazz

SATIN DOLL Grande Formation de Jazz

Ces cinq arrangements sont conformes à l'enregistrement de C. BASIE (Warm BREEZE).

BEATLES MEDLEY Orchestre d'Harmonie
Les plus grands succès des Beatles sont réunis dans ce pot-pourri.

LA PANTHERE ROSE Orchestre à Cordes

LA PANTHERE ROSE Ensemble de Percussions

LA PANTHERE ROSE 4 Tromb. ou 2 Tb. + 2 Tubas

VARIATIONS SUR BILL BAILEY Quintette de Cuivres

TROIS IMAGES Quatuor de Saxes

I KNOW IT Quatuor de Saxes

MEMORY Chorale (Sats)

DEMANDEZ NOTRE DOCUMENTATION GRATUITE EN PRECISANT BIEN VOS FONCTIONS (INDISPENSABLE), ET LE GENRE QUE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR PARMIS LES RUBRIQUES :

1. Orchestre d'Harmonie.
2. Grande Formation de Jazz.
3. Petite Formation de Jazz ou Variété.
4. Orchestre à Cordes et Orchestre Symphonique.
5. Solos et Ensembles divers.
6. Chorales.

Henry MAY MUSIC ORGANISATION

60, rue Racine - 59100 ROUBAIX - Tél. : (20) 70-79-31

P. MONTREUILLE

FLUTE A BEC - I

Soprano

Cet ouvrage a été conçu pour être à la fois :
— le support d'une éducation musicale par la flûte à bec ;
— le support d'un enseignement de la flûte à bec.

Il s'adresse aux élèves des écoles élémentaires (CE2 et CM) et des collèges (6^e) ainsi qu'aux jeunes débutants des ECOLES DE MUSIQUE.
1 volume 270 x 185, 32 pages 27 F

Vient de paraître du même auteur :
30 DECHIFFRAGES-ETUDES, textes d'auteurs contemporains (Aubain, Brebbia, Desmarts, Montreuille, Tillous) recueillis pour la flûte à bec alto.
1 volume 230 x 305, 22 pages 57 F

Chez votre marchand ou chez

ALPHONSE LEDUC

175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

NE JETEZ PAS CE JOURNAL...
... PASSEZ-LE A VOS AMIS!...

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 13

les seules à pouvoir faire apprendre la musique à leurs enfants ? La Musique, que je sache, est l'art le plus populaire qui soit, il appartient à tout le monde, « il devrait être mis à la portée de tous ».

Mais voilà, une école comme la nôtre, qui avait été, voici plus de quinze ans, la première créée dans un milieu rural en Champagne-Ardenne et peut-être en France, qui a été le modèle de presque toutes celles qui sont venues après dans notre région, qui a éduqué plus de mille garçons et filles (parmi lesquels sont sortis plusieurs musiciens professionnels), et bien, elle a dû se débrouiller seule grâce au bénévolat, presque un sacerdoce, de quelques musiciens de la Fanfare Municipale.

La commune de Plancy-l'Abbaye a fait le maximum, vraiment nous ne pouvions pas lui demander plus.

On a pu croire un instant que le Conseil Général de l'Aube avait compris la manière dont il fallait aider ces Ecoles de Musique, cette année, changeant son mode de subvention, il a pitié aidé les communiens qui peuvent déjà soutenir leur Ecole, que la Musique en elle-même, nos petites institutions en ont fait les frais.

Et de l'Etat ? De l'Etat on n'a rien. Et pourtant on entend, cela depuis longtemps, que chaque année dans le budget des affaires culturelles, ce qui est attribué à la musique augmente de X pour cent, ainsi cette année par exemple, il est en augmentation de 61 %.

Mais où va donc cet argent ? Il va aux Conservatoires régionaux, nationaux, aux grandes Ecoles de Musique, à l'Opéra, aux grands orchestres, à la recherche acoustique, à la composition, etc. Bref, ça va pour le dessus du panier, pour le prestige, mais pour le dessous, c'est-à-dire pour toutes nos petites Ecoles qui, en réalité sont les pourvoyeuses de nos Conservatoires et orchestres (80 % des musiciens des grandes formations nationales sont issus de nos sociétés d'amateurs), pour celle-là, il n'y a rien.

On a beau faire une Journée nationale de la Musique qui, entre parenthèses est une bonne idée de notre actuel ministre, dans laquelle on met en exergue tout ce qui est Musique en France. Soyons réalistes, les musiciens amateurs le sont, je le dis simplement mais fermement car c'est la vérité : il n'y a jamais eu de véritable politique efficace de la Musique en France. Il n'y en a pas davantage aujourd'hui ; il n'y en aura jamais tant... tant que l'on ne comprendra pas qu'il faut que l'Education Nationale mette obligatoirement la musique à ses programmes.

Tant que les petites Ecoles de Musique, surtout les rurales qui sont les déshéritées, ne seront pas prises au sérieux et aidées comme elles devraient l'être.

Tant que l'on regardera l'arrivée et non le départ, c'est-à-dire, la base où l'on découvre et où l'on fait éclore tous les futurs talents. Le musicien amateur que je suis et avec moi certainement tous les musiciens amateurs de France, souhaitent que l'on prenne conscience de tout cela et que l'on agisse vite et bien pour éviter à d'autres les désillusions et les creve-cœur que mes amis de l'Ecole de Musique du Val-d'Aube et moi-même venons de vivre.

Il est grand temps de penser à une véritable et sérieuse politique de la Musique en France si l'on veut conserver à notre pays une âme jeune, vivante, ardente et généreuse que notre art peut lui insuffler plus que tout autre.

H. RICHARD,
Chef de Musique
10380 Plancy-l'Abbaye.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Les activités de l'Orchestre « Juniors »

BARJOLS

A la demande de l'Ecole de Musique et de Danse du Haut-Var que préside le Sénateur Maurice Janetti qui a pris une part active à la réalisation du stage 1981 à Rians et que dirige Jean-Claude Latil, l'Orchestre « Juniors » des Bouches-du-Rhône, s'est produit à Barjols le dimanche 21 mars.

Le matin, l'ensemble de clarinettes a animé la messe de Barjols tandis que l'ensemble de cuivres a fait de même à Tavernes.

L'après-midi, le concert s'est déroulé dans la salle des fêtes abondamment garnie. M. Gilbert Gay, dirigeant un concert à Turin, c'est Jean-Claude Latil qui a conduit

la formation tant pour le classique que pour la musique contemporaine.

Cette prestation a obtenu un beau succès et nous devons remercier la population barjolaise pour l'accueil qu'elle a réservé à nos jeunes.

MOLLEGES

Le dimanche 9 mai, à 9 heures, Magali Fabre, flûtiste à l'Orchestre « Juniors » accueille ses amis en son village de Mollèges.

Beau remue-ménage que tous ces jeunes arrivant de bon matin.

Après une répétition de révision à laquelle M. Beynet, Conseiller Général fit honneur, le repas de midi arrive à temps pour ramener le calme après la concentration.

L'après-midi, le concert en plein air comble de plaisir la nombreuse assistance parmi laquelle M. Pichotin, Maire de Mollèges, s'est montré satisfait.

L'Orchestre est cette fois placé entièrement sous la direction de Gilbert Gay, Jean-Claude Latil étant retenu à l'Opéra de Marseille.

Au cours de ces deux déplacements, le programme suivant a été magnifiquement exécuté : Marche florentine de Fucik, le Beau Danube Bleu, de J. Strauss, les Danses Hongroises n° 5 et 6 de Brahms, Latin Sounds, sur des airs latino-américains, Tancredi, Ouverture de Rossini, Caravane, de Duke Ellington, un Américain à Paris, de George Gershwin, et Variations, de Jacques Devogel qui a dû être bissé dans les deux cas.

Bravo les jeunes et prochain rendez-vous le 6 juin à Aix-en-Provence pour le Festival fédéral.

STAGE « JUNIORS » 1982

Il se déroulera cette année à Trets, Bouches-du-Rhône, du 1^{er} au 11 juillet. De nombreuses activités sont prévues et le programme est en cours d'élaboration.

Châteauneuf-lès-Martigues

Concert de printemps du Select-Accordéon

Le dimanche 23 mai, dans la vaste salle des fêtes de Châteauneuf, s'est déroulé le grand concert de printemps du Select-Accordéon.

Présenté par Gilbert Gay, Directeur Technique, Vice-Président de la Fédération, la première partie permet d'entendre huit très jeunes solistes et l'ensemble Juniors.

Tout d'abord Yves Reboul, dans l'Escarmouchette de Thomas, Alicia Sierra, dans Canari de Delala, Valérie Du Repaire dans Tonnerre de Musette de Yvette Horner, Didier Couton dans Toboggan de Veit, Philippe Beltra, dans la Valse des As de Jacques, Toni Pinto, dans Galopping Diabolo de Basile, Serge Montarello, dans Giordina Polka de Mariller et Maribel Sierra dans la célèbre et difficile Campanella arrangée par Wurthner.

Toutes ces interprétations, très soignées, ont été ponctuées par les applaudissements nourris du nombreux public enthousiasmé par ces jeunes pleins de talent avec une mention particulière pour Maribel Sierra qui a fait une démonstration brillante de sa virtuosité et de sa sensibilité.

Les très jeunes éléments de l'ensemble juniors prennent ensuite place sur la scène. Sous la direction de Marc Schuster, détenteur des plus hautes récompenses nationales en accordéon et actuellement élève des classes d'écriture et de direction d'orchestre du Conservatoire National, cette jeune formation joue Accordéon Fanfare de Margelli Sylla, Intermède de Francy et When the Saints dans un arrangement de Basile, au grand émerveillement des auditeurs très surpris d'un tel résultat.

La première partie se termine sur un beau succès de Gilbert Gay et Germain Roméro qui, à deux accordéons, font revivre les grands airs musettes, pour le plus grand plaisir de tous.

Mme Seimpère, Présidente du Select-Accordéon, remercie tous ceux qui aident et se dévouent pour cette Association pleine de vie et dont le grand orchestre est classé en division d'honneur au plan national grâce au travail des jeunes et des professeurs qui les encadrent.

Au premier rang de l'assistance, on remarque M. D'Attilio, Maire, Conseiller Général, Conseiller Régional ; M. Courtial, Président de l'Union Régionale représentant le Président fédéral Chappe en convalescence, M. Firmin, Vice-Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône, M. Espoulier, Directeur de l'Ecole de Musi-

que d'Arles, M. Rebufat, Chef de la Musique d'Auriol, M. Davin, Président de la Musique Municipale d'Aix, M. Etienne, Chef de la Musique de Senas.

La deuxième partie voit le grand orchestre, sous la direction de Gilbert Gay exécuter successivement : Islas Canarias, un pasodoble de Tarridas arrangé par G. Gay, Ouverture Caprice de Wurthner, Hommage respectueux à George Gershwin, Symphonie du Nouveau Monde de Dvorak, Rythmes Latino-Américains arrangés par G. Gay, Prélude et Mazurka de Astier arrangé par G. Gay, Voz, tango argentin de Truxillo et la deuxième suite de l'Artésienne de Bizet arrangée par G. Gay.

Chaque œuvre est ponctuée par une chaleureuse ovation tant l'interprétation est parfaite. L'orchestre n'a pu quitter le podium qu'après avoir donné un morceau supplémentaire qui, à la demande de M. le Maire, a été un arrangement de Gilbert Gay sur les airs les plus connus d'Edith Piaf.

Un apéritif a clôturé ce magnifique après-midi.

Nous félicitons tous les élèves pour leur application et leur ténacité dans l'effort, les dirigeants pour leur dévouement, et les professeurs sous la conduite de Gilbert Gay, pour leur patience et la valeur de leur enseignement dont le résultat est incontestablement excellent.

BRETAGNE

La Lorientaise Colette Diard, musicienne de vingt ans, à l'honneur lundi prochain

A l'âge de sept ans, déjà, Colette Diard avait décidé qu'elle serait professeur de musique. Son vœu a été récemment exaucé, mais ce n'est là qu'une étape pour cette Lorientaise de 20 ans. Il y a longtemps, en effet, que cette musicienne a fait ses premiers pas dans « la carrière ».

Les longues études qu'elle a entreprises, et sa brillante réussite à la plupart de ses examens (« malgré une certaine tendance à la paresse », avoue-t-elle, lui vaudront lundi prochain l'honneur de recevoir, au nom de M. Jack Lang, une médaille distinctive.

Le Ministre lui-même ne se déplacera pas : il sera représenté par M. Michel Bolhuon, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne. Colette Diard n'en sera pas moins la reine du jour et une petite cérémonie, présidée par M. Jean-Yves Le Diran, aura lieu en son honneur à la mairie.

QUATRE PREMIERS PRIX

Tenue et maintien décontractés, contrastant avec une façon de s'exprimer qui trahit une grande maturité pour son âge... Colette Diard semble « bien dans son temps » et pas mal dans sa peau. Elle ne cache pas sa surprise : « Je ne comptais guère sur cette « décoration », affirme-t-elle. Et puis, les cérémonies ont un côté mondain et conventionnel qui m'ennuie un peu. » La jeune musicienne se prètera néanmoins de bonne grâce à celle de lundi prochain.

Le prix qui lui est attribué par le ministre de la Culture récompense chaque année un musicien qui a remporté au moins quatre premiers prix dans un délai de cinq ans.

Colette Diard, qui est entrée au Conservatoire de Lorient à l'âge de 7 ans, remplissait ces conditions. Elle fut, en effet, à 15 ans, titulaire d'un premier prix de solfège. A 17 ans, elle remportait une médaille d'or de piano, un peu plus tard, un premier prix de lecture musicale « à vue » et l'an dernier, enfin, une médaille d'or de musique de chambre. « Toutes ces matières font partie du programme ordinaire des étudiants en musique », affirme modestement la jeune musicienne.

Parallèlement à ses études, qu'elle effectuait en partie à Paris, Colette Diard participait fréquemment à des concerts de musique de chambre. « J'ai notamment suivi la classe d'harmonie de Roger Boutry, qui est le directeur de la Garde Républicaine », raconte-t-elle.

PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE

En dépit de tous ses lauriers, il restait à Colette Diard un diplôme à « décrocher » pour entrer enfin « dans la vie active ». Elle a obtenu à la fin de la dernière année scolaire, un certificat d'aptitude à la formation musicale qui va lui permettre, dès la semaine prochaine, d'exercer comme enseignante. Le Conservatoire de Lorient qui depuis plusieurs années cherchait un professeur diplômé, lui a offert le poste. « En général, les musiciens qui sont munis de

ce diplôme préfèrent se diriger vers Paris, mais moi, en bonne Lorientaise, j'ai choisi de rester auprès de mes parents. »

Avec trois à quatre heures de piano par jour, un voyage hebdomadaire à Paris et une participation à de nombreuses activités musicales, Colette Diard n'a pas jusqu'à présent, beaucoup de loisirs. Mais elle ne dédaigne pas, lorsqu'elle en trouve le temps, de se plonger dans un bon livre, d'aller au théâtre ou au musée. « Il faut savoir se réserver du temps libre, car dans ce métier, on est sans cesse sollicité pour donner des cours ou participer à des concerts », dit-elle.

L'enseignement, qui sera désormais son activité quotidienne, lui laissera, espère-t-elle, un peu de temps pour d'autres activités.

« Mais ce qui m'importe désormais, dit-elle avec conviction, c'est d'arriver à partager avec mes futurs élèves, mon amour de la musique. Je crois que l'enthousiasme que l'on transmet aux enfants est plus important que le contenu même de l'enseignement. »

Landernau

L'Association Philharmonique de l'Elorn a répondu à l'invitation du Ministère de la Culture à fêter le 21 juin en musique.

Le parc de la nouvelle Ecole de Musique, bien fleuri et verdoyant, était l'endroit idéal pour un concert en plein air. Et, c'est devant un public attentif (debout ou assis dans l'herbe) que les enfants des classes de solfège débutants ont donné de leur voix sereine la note de départ. L'Orchestre poursuivait par quelques airs variés, avant de céder la place à deux guitaristes qui ont témoigné des progrès réalisés après deux années de cours. Puis, ce fut le tour des « Cordes » qui se produisaient pour la première fois et n'ont pas démerité dans les mélodies de Lalo et Schumann. L'Orchestre reprenait son concert, malheureusement vite interrompu par quelques gouttes de pluie que les instruments supportent mal et qui eurent pour effet de disperser rapidement le public qui aurait volontiers écouté quelques airs de plus.

Mais ce n'était que partie remise car les musiciens de M. Delemailly devaient se produire à nouveau le mercredi 23 juin, lors de la distribution des prix des Cours Municipaux de Musique et du Concert de fin d'année.

ÉCOLE DE MUSIQUE DISTRIBUTION DES PRIX

M. le Maire félicite M. et Mme Delemailly, tous deux professeurs dévoués et compétents pour le travail effectué à l'Ecole de Musique et à l'Association Philharmonique.

Les bons résultats obtenus sont cependant dus également au sérieux des professeurs enseignant les différentes disciplines : M. Touchard (trombone et violon), M. Boningue (clarinette et saxophone), Mme Moign (guitare), M. Manceau (flûte traversière), M. Le Houx (violoncelle), Mme Gaugué (piano), qui accompagnent tous les élèves lors des examens et auditions.

M. Abalain, Président de l'Association, nommait ensuite les élèves qui terminaient leur solfège, et appelait pour remise de diplôme et médaille ceux qui arrivaient au terme de leurs années d'instrument.

Puis ce fut l'audition des élèves des différentes classes d'instrument ; audition écoutée d'une oreille attentive par un public constitué principalement par les parents et amis des jeunes musiciens.

La deuxième partie du programme était assurée par les élèves chanteurs, l'ensemble de Cordes et de Flûtes traversières, puis par l'Orchestre sous la direction de R. Delemailly. Et c'est dans une ambiance chaude et familiale que se terminait cette soirée musicale clôturant une année de travail sérieux.

L'Ecole de Musique progresse et fait de plus en plus de bruit ! Mais quel bruit agréable dans Landernau !...

La Secrétaire,
Y. CALVES.

Hennebont

Concert de l'Harmonie Municipale

« Concert sous le signe de la diversité », tel est le titre sous lequel Ouest-France présentait le compte rendu de la soirée offerte le 26 mars dernier dans la Basilique d'Hennebont, par l'Harmonie Municipale.

Diversité en effet puisque la première partie était composée de différentes prestations de professeurs et d'élèves de l'Ecole Municipale de Musique pratiquant dans les rangs de l'Harmonie : après une vibrante entrée en matière exécutée par

les trompettes sous la direction de M. Dumas, les clarinettes formées par M. Ferrer ont montré le résultat d'un travail sérieux à l'Ecole, même si l'émotion est quelquefois venue augmenter les difficultés d'exécution de la Sonate pour quatuor de clarinettes d'Albinoni par exemple ; le public ne s'est d'ailleurs pas trompé en encourageant par de vigoureux applaudissements les jeunes interprètes.

M. Eric Hullin, professeur de solfège et de piano à l'Ecole et 1^{er} Cor à l'Harmonie avait eu l'excellente idée de travailler avec sa sœur Catherine, violoniste, élève du Conservatoire National de Région de Nantes, la Sonate pour violon et piano « Le Printemps » de Beethoven, dont ils ont interprété le premier Mouvement. La gentillesse et la simplicité de ces deux jeunes musiciens s'ajoutant à leur magnifique interprétation, ils ont obtenu un triomphe.

C'est ensuite Thierry le Saux, professeur depuis quelques mois à l'Ecole où, il y a une douzaine d'années, il apprenait les premiers rudiments de la musique, qui présentait deux jeunes trombones armés déjà d'une solide expérience.

Eric Hullin reprenait place au piano pour une brillante interprétation du 2^e Impromptu de Schubert et, après les applaudissements, lui succédaient à la croisée du transept Mlles Maryse Gaudart, Véronique Daniel et Dominique Ventre, ces deux dernières étant respectivement professeur de flûte et de violoncelle à l'Ecole, afin de nous faire apprécier le « Trio » pour deux flûtes et basse continue de J.-J. Quantz. Flûtes et violoncelle se sont mariés à merveille tout le long d'une partition soigneusement travaillée et parfaitement maîtrisée par les trois musiciennes.

Le docteur Paul Carpentier, titulaire des Orgues de la Basilique prêtait amicalement son concours à la soirée et après être déjà intervenu entre deux prestations de clarinettes en interprétant, avec la sensibilité que les Hennebontais lui connaissent bien, quelques pages classiques, a terminé avec brio cette première partie par un final de facture contemporaine.

Diversité toujours à la seconde partie, au cours de laquelle l'Harmonie Municipale, sous la conduite de son Directeur Marc Ferrer, présentait à l'auditoire fourni un programme très varié qui débutait par deux extraits de l'opéra « Otone » de Haendel. Suiyaient trois petites pièces de Tchaïkovsky : « Chanson russe », « A l'Eglise » et « Karaminskaya », chacune bien différente de autres. Encore Tchaïkovsky, mais dans un autre genre avec « Ballet et Duo » du célèbre opéra « Dame de Pique » ; puis les notes du très bel Andante de la « Suite américaine » de Dvorak se propageaient sous la voûte séculaire dans une douceur impressionnante. Changement profond avec la « Suite Française » de Darius Milhaud, compositeur que notre Harmonie approchait pour la première fois. Les « Saisons » de Glazounov clôturaient cette belle soirée qui, si elle a été marquée par la diversité, l'a aussi été par la qualité.

Rennes

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris le décès d'Henri Briand, survenu à l'âge de 72 ans.

Toute sa vie fut consacrée à la Musique Populaire. Au sein de l'Harmonie Municipale de la Ville de Rennes, il fut tour à tour 1^{er} Bugle, Baryton solo, puis depuis quelques années, il assumait avec brio la partie de contrebasse à cordes.

On se souvient qu'il avait créé un groupe de musiciens dans le style « Musique Alsacienne » qui se produisait dans les fêtes populaires.

Souvent, il a fait part de son savoir sur le plan musical à ceux qui venaient lui demander conseil.

Se dépensant sans compter pour la formation musicale des jeunes, il prêtait son concours aux musiques des communes environnantes qui le sollicitaient, que ce soit comme formateur, exécutant ou chef de musique.

Lors de ses obsèques, ses amis musiciens lui ont fait une escorte d'honneur et ont tenu, dans un dernier adieu, à interpréter quelques morceaux qu'il appréciait particulièrement.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus attristées.

G.R.

CANTAL

Concours national de Saint-Flour La fête de la musique populaire : 1.500 musiciens pour une « Marseillaise »

Faire connaître, faire aimer et faire pratiquer la musique populaire. Des objectifs que s'était fixés la Lyre Sanfloraine en organisant le premier concours national qui se déroulait, samedi et dimanche, à Saint-Flour.

Concert de rêve à la cathédrale, animation non-stop dans les quartiers, défilé dans les rues, concours, festival en présence de seize sociétés se sont succédé au cours de cette fête de la Musique Populaire.

Une fête qui pourrait être symbolisée par « la dernière image » du festival : quinze cents musiciens jouant une vibrante « Marseillaise » sous la baguette d'un seul homme : M. Amellér, Président national de la Confédération Musicale de France, qui, pour mieux diriger cet impressionnant orchestre de quinze cents musiciens, grimpa sur la table du podium.

L'envie d'apprendre

Durant ces deux journées, outre l'émulation qui s'est créée entre les fanfares, outre l'animation dont a bénéficié la cité, nul doute que les jeunes ont eu envie d'apprendre la musique.

« Le concours national est pour la Lyre Sanfloraine, l'aboutissement de longs efforts », dira l'ex-président Grimal lors de la réception à la mairie.

Il rappelait également que la Lyre avait été fondée en 1893. L'Ecole de Musique, elle, fonctionne depuis 1970. Son effectif est de 215 élèves. « La compétence des éducateurs et l'aide de la municipalité ont permis à la Lyre Sanfloraine de prendre un nouveau départ en 1977. »

L'harmonie a, en effet, participé à plusieurs festivals-concours et, en 1981, elle se distinguait en obtenant un premier prix ascendant qui lui permettait d'accéder en deuxième division, deuxième section.

Il expliquait que, en tant que société organisatrice, la Lyre Sanfloraine ne participait pas au concours. Puis il laissait la parole au Maire de Saint-Flour qui déclarait en s'adressant aux directeurs des sociétés de musique : « En tant que Maire, mélomane et ami de la musique et promoteur d'une rénovation musicale à Saint-Flour, je suis heureux de vous accueillir. »

Plus loin, il regrettait qu'il n'y ait pas assez de professeurs de musique : « Il faut, ajoutait-il, que des gens se dévouent pour apprendre la musique aux enfants et que les collectivités locales pallient une carence. »

« Grâce à l'effort financier que la municipalité a fourni, nous avons pu démarrer l'Ecole de Musique. Nous pensons que les sociétés de musique constituent le présent et un gage de l'avenir. » En terminant il s'adressait aux responsables de la Lyre Sanfloraine : « Dans les années qui viennent, nous vous assurons que nous ferons plus et mieux encore pour la musique, car nous avons confiance en ses dirigeants et en ses musiciens. »

M. Wegl, Président régional de la Confédération, insistait sur le caractère « sensationnel » du concours festival. Quant à M. Amellér, il soulignait la haute tenue et la qualité des formations qui s'étaient produites le matin dans les concours.

A la fin de la réception à l'hôtel de ville, Maurice André, directeur du Quatuor Nemausi Musica, se voyait intronisé parrain de la Lyre Sanfloraine.

En début d'après-midi, sous un ciel nuageux, les sociétés se rassemblaient place d'Armes, et défilaient une nouvelle fois dans les rues, avant de se rendre au stade de La Fontlong, où elles allaient se produire à tour de rôle en interprétant marches et musiques militaires, mais pas seulement. La chorale de Bony en fournissait l'exemple en interprétant avec brio une chanson d'Yves Duteil « Prendre un enfant par la main ».

La batterie-fanfare de Ciry-le-Noble jouait, elle, un morceau de jazz. Dans les gradins archi-combles du stade, le public enthousiaste applaudissait les prestations des sociétés.

« Lorsque les gens d'ici entreprennent quelque chose, indiquait M. Wegl, Président régional, on est sûr de la réussite. La preuve, la réussite est là aujourd'hui... »

Mais la fête n'était pas encore terminée. MM. Tridot, chef de musique, et Amellér, dirigeaient tour à tour l'ensemble des musiciens ; puis les personnalités, dont M. Juhles, Maire de Saint-Flour ;



Un parrain pour la Sanfloraine

Musique classique et folklorique ne sont que deux branches d'un même arbre. Et leur union se révèle souvent fort heureuse, les preuves ne manquent guère et le Festival national en fut une parfaite illustration. Mais, au-delà des genres, se créent aussi des liens d'amitié entre les hommes. Et c'est ainsi que l'on vit au cours du vin d'honneur Denis Tridot, le Chef de la Sanfloraine, remettre à Maurice André, le Directeur du quatuor Nemausi Musica, une superbe cabrette. Un gage d'amitié apprécié à sa juste valeur.

• Suite page 18

**faites abonner
vos sociétés !**

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

→ Suite de la page 17

Le Festival à l'heure des récompenses



L'important était, bien sûr, de participer à cette grande fête que fut le festival, mais il était juste aussi que certains soient récompensés. Nombre de sociétés le furent et, parmi elles, Riom (en haut), Saint-Germain-Lembron (au centre) et l'ensemble juniors du Cantal. La fête était décidément bien belle.



Le Président National Amellier dirigeant les sociétés.



L'important était, bien sûr, de participer à cette grande fête que fut le festival, mais il était juste aussi que certains soient récompensés. Nombre de sociétés le furent et, parmi elles, Riom (en haut), Saint-Germain-Lembron (au centre) et l'ensemble des juniors du Cantal. La fête était décidément bien belle.



Bourg-en-Bresse : premier prix ascendant ; harmonie Union Musicale Fleury-Sarran : premier prix ascendant ; harmonie Bourg-en-Bresse : premier prix ascendant ; batterie-fanfare Ciry-Lenoble ; fanfare de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers : premier prix à l'unanimité ; Union Musicale Saint-Amand-Montrond : premier prix à l'unanimité ; harmonie de Blois : premier prix à l'unanimité ; Lyre Biterroise : premier prix à l'unanimité ; batterie-sonnerie de Blois : premier prix ; harmonie de Blois : premier prix ; harmonie municipale d'Alès : grand prix de la ville de Saint-Flour.

76 % des jeunes souhaitent apprendre à jouer d'un instrument de musique

La Confédération Musicale de France regroupe 59.000 sociétés (harmonies, fanfares, groupes folkloriques et toutes les formes d'expression musicale) et 650.000 musiciens. M. Amellier, qui est à la tête de cette importante Confédération, et qui, dimanche, présidait le concours-festival de musique de Saint-Flour, regrette que dans les médias la musique n'ait pas la place qu'elle mérite.

« Les émissions musicales, indique-t-il, intéressent près de trois à quatre millions de téléspectateurs. Mais à la télévision et à la radio on ne fait rien pour nous, c'est le néant absolu... »

« Je regrette que la musique ait été remplacée par la réclame, nous sommes sacrifiés et notre devoir doit consister à faire entendre la musique populaire partout. Récemment, des efforts en faveur de la vie populaire ont été annoncés... Voilà une bonne occasion de prouver ces bonnes intentions. »

Pour M. Amellier, la régionalisation pourrait être une solution à bien des problèmes : « Au niveau national, il est certain que l'Etat ne peut pas apporter une aide substantielle à tout le monde et il est obligé de faire du saupoudrage. »

Avec la régionalisation, les sociétés de musique devraient avoir des aides financières qui leur permettraient de fonctionner. En plus des aides qui seront accordées directement aux sociétés, et des investissements réalisés, l'émulation aidant, « chaque société aura à cœur de sortir de son patrimoine ce qu'elle a de mieux et la musique est un de ces fleurons. »

Tout en constatant que l'éducation musicale et artistique avait été oubliée dans les plans précédents, le président précise : « Il semble qu'elle ait été prévue dans ceux qui viennent. » Prudent, il ajoute cependant : « Pour l'instant il semble qu'il y ait un renouveau, beaucoup de promesses sont faites, reste à savoir si elles se concrétiseront. »

M. Amellier se déclare très optimiste pour l'avenir car les petites sociétés renaissent et aussi parce que 76 % des jeunes souhaitent apprendre à jouer d'un instrument de musique.

« A l'école, une heure de musique par semaine ne suffit pas, il en faudrait deux et prendre exemple sur la Hongrie qui a intégré l'éducation musicale au système scolaire. Au niveau de l'enseignement, dit-il en terminant, il est certain que des améliorations peuvent toujours être apportées, mais il faut se méfier des expériences dévastatrices au cours desquelles les enfants servent de cobayes. C'est dangereux, il faut apprendre la musique aux enfants d'une manière agréable, et tout dépend de l'éducateur. »

MM. Amellier et Wegl, respectivement Président Régional et National de la Confédération, ainsi que les quatre Présidents de la Lyre Sanfloraine, remettaient les coupes aux lauréats.

Le palmarès

Harmonie Municipale d'Issoire : premier prix ascendant ; fanfare Saint-Germain-Lembron : premier prix ascendant ; harmonie municipale de Riom : premier prix ascendant ; chorale Rives-de-Gier : premier prix ascendant ; chorale l'Espérance Beynost : premier prix ascendant ; Société philharmonique de Clamecy : premier prix ascendant ; harmonie orchestre junior

ILE-DE-FRANCE

Assemblée générale de la Fédération Musicale de l'Ile-de-France, à Epinay-sur-Seine.

Pour la seconde fois, après Pantin en 1974, l'Assemblée Générale de la Fédération Musicale de l'Ile-de-France s'est tenue de nouveau dans la Seine-Saint-Denis, le dimanche 21 mars 1982, où nous avons reçu le meilleur accueil de la part de la Municipalité d'Epinay-sur-Seine.

Nos amis MM. Wartelle et Desvignes, Directeur, Directeur Adjoint de la Société Musicale nous accueillèrent, en compagnie du Directeur chargé de la Culture en cette ville, en l'absence du Président de la Société, Adjoint au Maire, victime quelques jours auparavant d'un accident regrettable. Nous lui présentons notre profond gratitude et lui souhaitons un excellent rétablissement.

Le Président et le Conseil d'Administration furent accueillis par les Membres de la Société Musicale. Les Présidents des Sociétés ou leurs représentants arrivaient à

leur tour, se faisaient inscrire sur les registres, et recevaient un bulletin de vote.

La séance de travail commença vers 9 h 40 sous la présidence de M. G. Meissonier, Président de la Fédération, entouré des Membres du Bureau : MM. G. Louet, Vice-Président Délégué, E. Herbet et Cellier, Vice-Présidents, Massuchetti, Secrétaire Général, Veran, Trésorier.

Le Président remercia et exprima sa gratitude envers la Municipalité d'Epinay, la Société Musicale et à M. P. Pin notre Président d'Honneur qui nous a fait le plaisir d'assister à nos travaux.

Puis, il présenta à l'Assemblée M. Neuranter, Président de la Fédération Musicale de Seine-et-Marne, M. Anselme, Chef de Musique du 5^e R.I., notre correspondant militaire, excusa M. le Délégué Régional à la Musique en Ile-de-France de son impossibilité d'être parmi nous, ainsi que le Colonel Charollais, en convalescence après une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

La séance se déroula alors selon l'ordre du jour établi.

Antoine Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité

Instruments de Musique
P. GAUDET
8, rue Nancy 75010 Paris
607.77.85

Documentation sur demande

Vers 12 heures, dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, Mme le Maire Adjoint, accompagnée de Conseillers Municipaux, salua le Président et les congressistes venus assister à cette Assemblée Générale, en espérant que tout le monde conserverait un bon souvenir de cette journée et en souhaitant avoir le plaisir de les revoir un jour à Epinay-sur-Seine.

Le Président prit à son tour la parole pour remercier Mme le Maire Adjoint et la Municipalité de leur aimable accueil. Il rappela le rôle culturel et social des Sociétés Musicales d'amateurs et rappela les nombreuses difficultés que nos Sociétés rencontrent, les mauvais rapports entre les Ecoles de Musique dans la région parisienne, le manque de subventions convenables dans nos divers départements, l'absence de subvention régionale pour pouvoir doter nos sociétés, les instruments parfois difficilement abordables pour les finances propres à ces Sociétés ; l'organisation de stages de perfectionnement, la relance du chant choral dans notre Fédération, le Concours National d'Arpajon (91).

Après avoir brossé ces divers points, il remercia de nouveau la Municipalité et remit, en témoignage de sa gratitude, la Médaille d'Honneur de la Confédération Musicale de France à Mme le Maire Adjoint d'Epinay-sur-Seine.

Vers 13 heures un car municipal conduisit les congressistes au restaurant « les Oiseaux », où devait avoir lieu le déjeuner. Près de 80 convives s'y retrouvaient et firent honneur au menu. M. le Directeur de la Culture et un Conseiller Municipal assistaient au repas aux côtés du Président G. Meissonnier, et MM. Wartelle et Desvignes.

Le déjeuner dura jusqu'à 15 heures, heure à laquelle le car reprit les Délégués pour les ramener au gymnase Léo-Lagrange, où avait lieu le concert. Celui-ci avait rassemblé un nombreux public, formé par les congressistes et la population d'Epinay-sur-Seine, au premier rang duquel on remarquait la présence de Mme le Maire Adjoint et de nombreux Conseillers Municipaux, de M. le Maire de Saint-Gratien, de M. P. Pin, Président d'Honneur, de M. G. Meissonnier, ainsi que les Membres du Conseil d'Administration.

M. Meissonnier, Président de la Fédération, après quelques mots d'accueil, expliqua le but de la Fédération, et présenta les Sociétés participant à ce concert.

Le concert débuta par l'Amicale de Villabé, détentrice du Fanion Fédéral, sous la direction de M. Vannarién, en donnant une brillante démonstration de l'excellent travail accompli depuis de nombreuses années. Cette formation gravit la hiérarchie musicale amateur régulièrement et avec succès. Le public le prouva en les applaudissant très chaleureusement.

Devant les nouvelles dispositions prises par le Conseil d'Administration, cette Société est venue passer le Drapeau Fédéral à la Société Musicale d'Epinay.

M. G. Meissonnier, Président, demanda à Mme le Maire Adjoint et aux Conseillers Municipaux d'Epinay de bien vouloir venir auprès de lui pour la passation du Fanion. M. Duboz, Président de l'Amicale de Villabé, Secrétaire Général de cette ville représentait M. le Maire de Villabé, retenu dans sa ville par les élections cantonales. Après une courte allocution du Président, il demanda à M. P. Pin, Président d'Honneur, de bien vouloir remettre le Fanion Fédéral à la Société Musicale d'Epinay.

Après les sonneries réglementaires jouées par l'Amicale de Villabé pour la passation du Fanion Fédéral, une vibrante Marseillaise fut exécutée par la Société Musicale d'Epinay et chantée par la Chorale de Saint-Gratien.

Ensuite, la Chorale de Saint-Gratien, sous la direction de M. Francour, dans une tenue impeccable, interpréta avec beaucoup de goût un programme éclectique ; cette Chorale, d'une excellente qualité tant au point de vue choristes que de son Chef, reçut une ovation des plus vibrantes, un bis fut donné en remerciement. Le bis terminé, l'ovation reprit de plus belle.

Pour terminer ce concert, la Société Musicale d'Epinay prit place sur le podium pour nous donner un concert de haute qualité dans un répertoire très varié. L'on put voir au sein de l'orchestre, M. Desvignes à la basse, et à la direction M. Wartelle, les protagonistes de l'organisation de cette journée.

Le Président vint les remercier très chaleureusement, et demanda aux congressistes et au public de les applaudir une dernière fois en compagnie de leurs musiciens.

Le concert se termina vers 18 h 30. Nous tenons encore une fois à remercier la Ville et la Société Musicale d'Epinay et toutes les formations ayant participé au concert.

ESSONNE

Nécrologie



La Fédération Musicale de l'Île-de-France est en deuil : Jean Massuchetti, son Secrétaire Général, n'est plus. Il est tombé, foudroyé par une crise cardiaque, alors qu'il défilait dans sa ville avec sa Société, l'Amicale des Tambours et Clairons de Corbeil-Essonnes, le Lundi 21 juin dernier à l'occasion de la Fête de la Musique. Il y a dix ans, la Fédération perdait son Président dans des circonstances analogues : Maurice Brun s'écroulait alors qu'il descendait du podium après avoir dirigé le morceau d'ensemble qui clôturait le Festival d'Epinay-sur-Seine.

La Fédération perd en la personne de Jean Massuchetti un homme au dévouement inlassable, et tous les dirigeants et membres de nos Sociétés perdent en lui un ami, car il était difficile de ne pas être son ami dès qu'on le connaissait, tant étaient grandes sa serviabilité, sa simplicité, sa gentillesse.

Jean Massuchetti était né à Oran en 1924. C'est là qu'il fit ses études musicales et, dans le sillage de son père, musicien amateur lui-même, ses débuts dans les Sociétés d'amateurs. Quelques années plus tard, il était Membre du Bureau de la Fédération Oranaise, et lorsque les circonstances l'obligèrent à rentrer en France, il n'abandonna pas pour autant la musique. Ayant trouvé un emploi dans une entreprise dont le patron se trouvait être le Président d'une Société Musicale d'amateurs, il le seconda aussitôt dans cette tâche et se fit remarquer par son dynamisme. Cela lui valut d'être nommé quelques années après au Conseil d'Administration de la Fédération Musicale de l'Île-de-France. Il en fut bientôt l'un des Vice-Présidents et, lorsque le colonel Charollais, Secrétaire Général, prit sa retraite en 1980, il s'offrit spontanément pour le remplacer dans ce poste, dont il savait pourtant combien il était lourd et difficile. C'était là un bel exemple de dévouement à la cause des Sociétés Musicales d'amateurs. Il fut durant l'éclatement de l'ancienne Seine-et-Oise en divers départements administratifs, un membre actif lors de la création de l'Union départementale de l'Essonne dont il avait toujours été le secrétaire général.

Aussi la perte de Jean Massuchetti est-elle vivement ressentie par tous ceux qui savent quel collaborateur précieux il était, et l'énorme travail qu'il fournissait, tant sur le plan administratif que par sa disponibilité et son omniprésence.

La Fédération tout entière adresse à sa mère, qui perd en lui le meilleur des fils, l'expression de ses condoléances attristées et de sa profonde sympathie.

P. PIN
président d'honneur
de la F.M.I.F.

« Ce que vous devez savoir »

La F.M.I.F. comme vous venez de l'apprendre est en deuil, votre ami de toujours Jean Massuchetti est décédé d'une crise cardiaque, le jour de la Fête de la Musique. Ce décès subit appellera à des modifications lors du prochain Conseil d'Administration. Le courrier doit donc être acheminé chez votre Président : M. Guy Meissonnier, 7, chemin de Presle, 78410 Flins-sur-Seine, tél. : 095-40-75.

Seul le courrier ayant trait aux médailles doit être adressé chez : M. J. Cellier, 51, rue du Docteur-Roux, 95600 Eaubonne.

Merci à tous de votre collaboration !

Le président
Guy MEISSONNIER

La Marque des Artistes

LEBLANC
PARIS

Réputation mondiale de justesse et d'homogénéité

G. LEBLANC

403, rue des Pyrénées
75020 PARIS (FRANCE)

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES



Arpajon

Concours National de Musique Festival de Musique

Organisé par la ville d'Arpajon et la Société Musicale d'une part, et par l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Essonne d'autre part, ce Festival de Musique, placé sous le patronage de la Fédération Musicale de l'Ile-de-France, s'est déroulé au cours de deux journées favorisées par un soleil radieux.

Dès samedi après-midi, vers 17 h 30, la Batterie-Fanfare de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, sous la direction de Michel Dubreuil, tambour-major, donne un concert place de la Mairie.

Après ce concert, M. Cornaton, Maire d'Arpajon, assisté de MM. Giret et Charpentier, Adjoint au Maire, et de nombreux Conseillers Municipaux, de M. A. Amellér, Président de la Confédération Musicale de France, accompagné de Madame, de M. Relin, Vice-Président de la C.M.F., de MM. Meissonier, Président de la F.M.I.F., Administrateur de la C.M.F., Louet, Vice-Président Délégué, Président de l'U.D. 91, Massuchetti, Secrétaire Général, offrait un vin d'honneur amical qui mit fin à cette première partie du festival.

Le soir, à 21 heures, sous la halle historique, avait lieu le grand concert donné par la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, sous la direction de M. Claude Pichaureau, et du tambour-major Michel Dubreuil.

Au premier rang de la très nombreuse assistance, on remarquait la présence de M. le Préfet de l'Essonne, Commissaire de la République, de M. le Sous-Préfet de Palaiseau, Commissaire de la République Adjoint, de M. Cornaton, Maire d'Arpajon, de M. le Commissaire Principal de Police d'Arpajon, de M. Amellér, Président de la C.M.F. et Madame, de M. Relin, Vice-Président de la C.M.F., et des Membres du Conseil d'Administration de la F.M.I.F.

La première partie était donnée par la Batterie-Fanfare avec, au programme : Marie-France, de F. Lordey. Les bords du Rhin, de L. Prodhomme. Claudine et Jean-Claude, de R. Caille. Chinoiseries, de Devo. Malaga, de A. Fasce. Flash Mimile, de D. Leroy. Syncopated Buglers, de R. Cardon.

Après un court entracte, le Vice-Président Délégué G. Louet et M. Lhuillier, Préfet de l'Essonne, prirent successivement la parole, le premier expliqua au public ce que sont la F.M.I.F. et l'U.D. 91 et remit au Préfet et à M. C. Pichaureau la médaille du Concours National. Enfin, M. le Préfet dit tout l'intérêt que l'administration porte à la Musique dans l'Essonne et souhaita un grand succès au Festival et au Concours.

La seconde partie de ce concert était donnée par l'Harmonie de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris avec, au programme :

West Side Story, de L. Bernstein.
Un Américain à Paris, de G. Gershwin.
Boléro, de M. Ravel.

C'est sous une ovation bien méritée pour les solistes et les musiciens et leur chef que ce concert se termina.

Le dimanche matin avaient lieu les épreuves du Concours, dont on pourra lire, par ailleurs, le compte rendu.

Les Sociétés, avant ou après leur passage devant les Jurys, donnèrent jusqu'à 11 h 30 diverses aubades à travers la ville (Place de l'Hôtel-de-Ville, Résidence « La Prairie », Place de la Gare, Grande-Rue, Parc Chevrier, Cité les Grouaisons, Cité P.-Bourdan, Cité Hoche, Cité Charcot), où un succès important attendait les Sociétés devant un public nombreux.

A 11 h 45, les personnalités administratives et musicales se retrouvèrent dans les salons de l'Hôtel de Ville pour le vin d'honneur : M. J. Chastel représentant M. le Président du Conseil Général de l'Essonne, M. Ceccaldi-Pavard Sénateur-Maire de Dourdan, M. Laubry, Vice-Président du Conseil Général, M. le Maire d'Arpajon, MM. les Maires Adjointes et Conseillers Municipaux, M. A. Amellér, Président de la C.M.F., et Madame, M. Relin, Vice-Président de la C.M.F., M. Meissonier, Président de la F.M.I.F., et son Conseil d'Administration, MM. les Présidents, Directeurs des Sociétés participantes.

Le Président Meissonier souhaita la bienvenue aux musiciens, remercia chaleureusement M. le Maire d'Arpajon et son Conseil Municipal de leur accueil, ainsi que le Président, Directeur et musiciens de la Société Musicale d'Arpajon pour leur dévouement et leur parfaite organisation, salua et remercia les personnalités présentes au concert du gala du samedi et celles d'aujourd'hui. Il souligna aux élus

présents les difficultés que nos Sociétés d'Ile-de-France rencontrent vis-à-vis des Ecoles de Musique qui, elles, n'envoient point leurs élèves dans les Sociétés, et de l'autre côté, des Associations qui prônent que l'Education Musicale n'est pas utile.

Devant l'élan musical en France, la vie des Sociétés doit devenir de plus en plus culturelle, sans oublier pour cela le côté social de notre démarche.

Le Président dira toute sa gratitude au Président de la C.M.F. M. A. Amellér d'avoir accepté notre invitation et d'avoir bien voulu présider les jurys de ce concours : il remercia chaleureusement toutes les Sociétés participantes en espérant qu'elles emporteront un excellent souvenir d'Arpajon et que les espoirs qu'ils ont placés dans ce concours seront récompensés, sans oublier tous les Membres du Jury qui ont bien voulu répondre à notre appel.

Le Président termina en regrettant l'absence de notre télévision régionale d'Ile-de-France, et remi la médaille du concours à M. J. Chastel, M. Cornaton, M. Amellér, M. Giret, M. Charpentier.

M. A. Amellér prit alors la parole, remercia toutes les personnalités, et, en quelques mots, dit toute l'importance de la C.M.F. dans la vie musicale française.

M. Chastel, représentant le Président du Conseil Général, félicita la ville d'Arpajon et les organisateurs, puis dit tout l'attachement que le Conseil Général a pour la musique dans l'Essonne. On leva ensuite le verre de l'amitié offert par la Société Ricard.

A partir de 14 heures, la Chorale Henri Lobert d'Anzin (Nord) donna le coup d'envoi du Festival dans le parc Chevrier en interprétant, sous la direction de M. Moreau :

- Y a bien des gens, A. Cellier.
- Tenez-la de près, Carlo Bolter.
- Les Comédiens, Charles Aznavour.
- La fanfare du printemps, J. Bovet, pendant que les Sociétés, avec des itinéraires différents, défilèrent à travers la ville, drainant derrière elles une nombreuse assistance :
- Chorale Henri Lobert d'Anzin (Nord), Directeur M. Pierre Moreau.
- Harmonie Municipale d'Athis-Mons (Essonne), Directeur M. André Poullie.
- Amicale des Tambours et Clairons de Corbeil-Essonnes (Essonne), Directeur M. Roland Romanelli.
- A.F.R.E.U.B.O. d'Orsay (Essonne), Directeur M. Louis André Lompré.
- Harmonie de Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), Directeur M. Parfait Rabelka.
- Harmonie Municipale de Lambresles-Douai (Nord), Directeur M. Jean-Claude Bonhomme.
- Société Musicale de Saint-Rémy-Chevreuse (Yvelines), Directeur M. Jean Doucet.
- Lyre Amicale de Poissy (Yvelines), Directeur M. Guy Meissonier.
- Fanfare d'Etrechy (Essonne), Directeur M. Jean-Noël Lefebvre.
- La Diane d'Aubergenville (Yvelines), Directeurs MM. Guy Meissonier et Roland Peyre.
- Association Musicale du Val-de-Bievre (Val-de-Marne), Directeur M. J. Pasquier.
- Harmonie de Viry-Châtillon (Essonne), Directeur M. Fernand Comarlot.
- Harmonie de Cosne-sur-Loire (Nièvre), Directeur M. Jean Robert.
- Amicale de Villabé (Essonne), Directeur M. Didier Vannarien.
- Société Musicale de Beaugency (Loiret), Directeur M. Gilbert Dreux.
- Union Musicale Municipale de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret), Directeur M. Pierre Séjourné.
- Fanfare de Mennecy (Essonne), Directeur M. Gilbert Louet.
- Harmonie Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine (Mayenne), Directeur M. Fernand Bertrand.
- Fanfare de La Ferté-Alais (Essonne), Directeur M. Roger Rivet.
- Musique Municipale de Saint-Jean-de-Braye (Loiret), Directeur M. Charles Lesaffre.
- Société Musicale d'Epehy (Somme), Directeur M. Régis Caze.
- Ecole de Musique de Contres (Loiret-Cher), Directeur M. Oscar Beaumont.
- Harmonie de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), Directeur M. Michel Bergerard.

- Au premier rang des personnalités, M. Cornaton, Maire d'Arpajon, MM. Giret et Charpentier, Présidents d'honneur et actifs de la Société Musicale d'Arpajon, M. A. Amellér et Madame, M. le Commissaire de Police d'Arpajon, M. Coste, Délégué Départemental de la Musique en Essonne, M. Relin, Vice-Président de la C.M.F., M. Gallet, Chef honoraire de la Musique de l'Air de Paris, etc.

Au fur et à mesure de leur arrivée dans le parc, les Sociétés montèrent sur le podium pour interpréter deux morceaux de

leur choix, chaleureusement applaudies par le public.

Puis arrive le moment de la distribution des récompenses, sur l'estrade prirent place les personnalités citées ci-dessus.

M. Meissonier, Président de la F.M.I.F., en une courte allocution, remercia toutes les personnes qui ont collaboré à la réussite de ces deux journées, les Sociétés qui ont participé et le public venu nombreux. Il tint à faire savoir aux Sociétés participantes qu'avec M. Louet, Vice-Président Délégué de la F.M.I.F., Président de l'U.D. 91, présentant des Sociétés au Concours, ils n'ont point participé aux délibérations du Jury, laissant le soin à M. A. Amellér et M. J. Massuchetti, Secrétaire Général de la F.M.I.F. de délibérer.

Ceci dit, ce dernier lut le palmarès du Concours, les Présidents et les Directeurs des Sociétés vinrent sur le podium recevoir leurs récompenses.

Ce fut ensuite le tour des Sociétés ayant participé au Festival, leurs dirigeants reçurent une médaille offerte par la Ville d'Arpajon et une médaille commémorative offerte par la F.M.I.F.

Sous la baguette magistrale de M. A. Amellér, les 1.250 musiciens interprétèrent le quatrième mouvement de « Lumière et Joie » de Charles Jay, Grand Prix de Rome, Administrateur de la C.M.F., Directeur honoraire du Conservatoire d'Amiens. Les dernières notes retentirent, quand de vibrants applaudissements montèrent du public pour venir saluer la magnifique exécution de ce morceau par l'ensemble des Sociétés et leur Directeur d'un jour, M. A. Amellér, Président de la C.M.F.

Concours national de musique d'Arpajon 6 juin 1982

Ce Concours National de Musique était organisé par la Société Musicale et la ville d'Arpajon. Il était placé sous le patronage de la Confédération Musicale de France, la Fédération Musicale de France, l'U.D.S.M. 91.

Le matin, dès 8 h 30, les organisateurs accueillèrent, place d'Etampes, les sociétés participantes, alors que commençait une journée qui devait être radieuse à tous points de vue.

Les membres des Jurys et, notamment, M. A. Amellér, Président de la C.M.F., M. P. Herbert, Directeur de la Société Musicale d'Arpajon, remettaient les dossiers à chaque Président et donnaient les dernières consignes.

Les Jurys étaient ainsi constitués :

Premier Jury :

- M. Dondeyne, chef honoraire de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, Directeur du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux.
- M. Mériot, Directeur adjoint honoraire de la Musique de la Police Nationale.
- Mme Perfetti, Professeur de chant.
- Mme Poiret, Directrice des stages de chant choral de la F.M.I.F.

Deuxième Jury :

- M. Herbet, Directeur de l'Ecole de Musique du personnel de la R.A.T.P., vice-président de la F.M.I.F.
- M. Anselme, Chef de musique du 5^e R.I.

- M. Gallet, Chef honoraire de la musique de l'Air de Paris.

Troisième Jury :

- M. Lancen, Grand Prix de Rome de composition musicale.
- M. Loferron, Directeur du Conservatoire et de l'Harmonie d'Etampes.
- M. Bouget, Directeur de la Société Musicale de Brétigny-sur-Orge.

Quatrième Jury :

- M. Amellér, Président de la Confédération Musicale de France, Directeur honoraire du Conservatoire régional de Dijon.

- M. Charles, Directeur adjoint du Conservatoire de Créteil, Directeur de l'Harmonie de Créteil.

- M. Wartelle, Directeur de l'Harmonie d'Épinay-sur-Seine.

Cinquième Jury :

- M. Relin, Directeur honoraire du Conservatoire et de l'Harmonie de Vichy, Vice-Président de la Confédération Musicale de France.

- M. Romanelli, Ex-Tambour major des Armées.

- M. Maffei, Professeur au Conservatoire National de Musique de Troyes.

Le secrétariat des Jurys était assuré par M. J. Massuchetti, Secrétaire Général, et M. J. Cellier, Vice-Président de la F.M.I.F.

Les membres de chacun des Jurys furent alors conduits en voiture par les commissaires qui leur étaient attachés aux lieux assignés pour les épreuves :

- Premier Jury : Salle des Fêtes.
- Deuxième Jury : Groupe scolaire A.-France.

- Troisième Jury : Groupe scolaire E.-Herriot.

— Quatrième Jury : Salle des répétitions de la Société Musicale d'Arpajon.
— Cinquième Jury : Sous les Halles.

Le Jury n° 1 eut à juger :

— Harmonie de Cosne-sur-Loire (Nièvre) (Supérieur - 2^e section). Directeur : M. Jean Robert : « Slovenia de Walberg ».

— Formation junior : Ecole de Musique de Contres (Loir-et-Cher). 60 exécutants (Moyen). Directeur : M. Oscar Beaumont. « Fête provençale de F. Popy ».

— Formation junior : Harmonie Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine (Mayenne). 40 exécutants (moyen). Directeur : M. Fernand Bertrand. « Fugue de D. Dondeyne ».

— Chorale Henri Lobert d'Anzin (Nord). 60 choristes (Excellence - 2^e Section) - Directeur : M. Pierre Moreau. « La Belle Aronde » de C. Lejeune et J.-A. de Baif. « Chantons Noël sur la musique » de G. Aubanel. « Les Comédiens », de Ch. Aznavour, arrangement de F. Terral.

Le Jury n° 2 eut à juger :

— Société musicale de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines). 45 exécutants (1^{re} Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Jean Doucet : « Ballet égyptien » de G. Luigini.

— Harmonie Lyre Amicale de Poissy (Yvelines). 50 exécutants (1^{re} Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Guy Meissonier. « Jubilé et marche » de D. Dondeyne.

— Harmonie A.F.R.E.U.B.O. d'Orsay (Essonne). 55 exécutants (1^{re} Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Louis André Lompre : « Danses Hongroises n°s 5 et 6 » de J. Brahms. « Cow-Boy Rhapsody » de M. Gould.

— Harmonie de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret). 45 exécutants (1^{re} Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Michel Bergerard : « Le Dernier des Horaces », de R. Coiteux. « la Dame de Pique » de F. Von Suppe.

— Union Musicale Municipale de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret). 45 exécutants (1^{re} Division - 2^e Section). Directeur : M. P. Séjourné : « Fantaisie Ballet » de A. Thiry. « le Nouveau Seigneur du village », de F.A. Boieldieu.

Le Jury n° 3 eut à juger :

— Harmonie Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine (Mayenne). 65 exécutants (2^e Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Fernand Bertrand : « La Poupée de Nuremberg » de A. Adam.

— Association Musicale du Val de Bièvre (Val-de-Marne). 40 exécutants. Directeur : M. Jacques Pasquier : « Ma Provence » de P. Bonneau. « Gamineries » de J. Leroi.

— Harmonie Municipale de Lambres-lès-Douai (Nord). 75 exécutants (2^e Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Jean-Claude Bonhomme : « Rhapsodie villageoise » de R. Clérissé.

— Société Musicale d'Épéhy (Somme). 85 exécutants (1^{re} Division - 2^e Section). Directeur : M. Régis Caze. « Danses norvégiennes » de E. Grieg.

— Musique Municipale de Saint-Jean-de-Blaye (Loiret). 50 exécutants (1^{re} Division - 2^e Section). Directeur : M. Charles Lesaffre : « l'Artésienne », de G. Bizet.

Le Jury n° 4 eut à juger :

— Société Musicale « La Fanfare de Mennecy » (Essonne). 45 exécutants (3^e Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Gilbert Louet : « Hymne à ma Musique » de S. Lancen.

— Fanfare d'Etréchy (Essonne). 40 exécutants (3^e division - 1^{re} section). Directeur : M. Jean-Noël Lefebvre : « Prélude » et « Marche triomphale » de J.-B. Lully.

— Harmonie de Saint-Appollinaire (Côte-d'Or) - 40 exécutants (3^e division - 1^{re} section) - Directeur : M. Parfait Rabelka - « La Santa Libertad » de L. Delbecq.

— Société musicale la Fanfare de la Ferté-Alais (Essonne) - 30 exécutants (3^e division - 1^{re} section) - Directeur : M. Roger Rivet : « Grande Sarabande » de G. Haendel.

— La Diane d'Aubergenville (Yvelines). 60 exécutants (3^e Division - 1^{re} Section). Directeurs : M. Guy Meissonier, M. Roland Peyre : « Sérénade » de D. Dondeyne.

Le Jury n° 5 eut à juger :

— Amicale de Villabé (Essonne). 50 exécutants (1^{re} Division - 2^e Section). Directeur : M. Didier Vannarién. « U.S.A. Parad' March de C. Besson et L. Delbecq ».

— Batterie-Fanfare d'Accompagnement de La Chapelle-Saint-Mesmin, 20 exécutants (3^e Division - 3^e Section). Directeur : M. Michel Bergerard : « Souvenir de Bastia » de J. Leroi.

— Batterie-Fanfare de Saint-Jean-de-Braye (Loiret). 20 exécutants (1^{re} division - 2^e Section). Directeur : M. Charles Lesaffre : « Le Muscadio » de J. Devo.

— Batterie-Fanfare de Beaugency (Loiret). 35 exécutants (2^e Division - 1^{re} Section). Directeur : M. Gilbert Dreux : « Major Kind » de A. Trémine.

— Batterie-Fanfare de Cosne-sur-Loire (Nièvre) : 22 exécutants (3^e Division - 2^e Section). Directeur : M. Jacques Defer : « Domy » de J. Devo.

MORCEAUX IMPOSES

Harmonies et Fanfares :

— Division supérieure : Ouverture pour un Festival de D. Dondeyne.

— 1^{re} Division : Airs hétérogènes d'A. Amellér.

— 2^e Division : Rhapsodie sur des thèmes normands, de S. Lancen.

— 3^e Division : Ultime prière de G. Layens.

Chorale :

— Division excellence : Le Dromadaire, de J. Absil.

Batteries-Fanfares :

Formations A :

— 1^{re} Division : Valras, de A. Trémine.

— 2^e Division : Constantine, de R. Coiteux.

— 3^e Division : Le Magdunais, de L. Langlois.

Formations F :

— 1^{re} Division : Commandos du ciel, de P. Liesenfeld.

A l'issue de ce festival, M. Massuchetti, Secrétaire Général de la F.M.I.F., donne lecture du palmarès :

— Harmonie de Cosne-sur-Loire (Nièvre) : 1^{er} Prix ascendant, Félicitations au Directeur, monte en Supérieur, 1^{re} Section, reçoit un chèque de 300 F offert par la F.M.I.F.

— Ecole de Musique de Contres (Loir-et-Cher) : 1^{er} Prix ascendant ; Formation Junior : Mention Très Bien, monte en 2^e Division, 1^{re} Section, reçoit un chèque de 500 F offert par la F.M.I.F.

— Formation Junior : Harmonie Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine (Mayenne), 1^{er} Prix ascendant, Mention Très Bien, Félicitations au Directeur, monte en 2^e Division, 1^{re} section, reçoit la coupe Jean-Carpentier, Président de la Société Musicale d'Arpajon, pour meilleure formation junior, reçoit un chèque de 500 F offert par la C.M.F.

— Chorale Henri Lobert d'Anzin (Nord) : 1^{er} Prix ascendant, Félicitations au Directeur, monte en Excellence, 1^{er} Section, reçoit un chèque de 500 F offert par la C.M.F.

— Société Musicale de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines) : 1^{er} Prix, reçoit un chèque de 250 F offert par la F.M.I.F.

— Harmonie Lyre Amicale de Poissy (Yvelines) : 1^{er} Prix ascendant, monte en Supérieur - 2^e Section, reçoit un chèque de 500 F offert par la F.M.I.F.

— Harmonie de l'A.F.R.E.U.B.O. d'Orsay (Essonne) : 1^{er} Prix à l'unanimité, Mention spéciale au Chef, reçoit un chèque de 250 F offert par la F.M.I.F.

— Harmonie de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) : 1^{er} Prix à l'unanimité, reçoit un clairon Selmer offert par la C.M.F.

— Union Musicale Municipale de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 1^{re} Division - 1^{re} Section, reçoit un chèque de 400 F offert par la F.M.I.F.

— Harmonie Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine (Mayenne) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 1^{re} Division - 2^e section, reçoit un chèque de 500 F offert par la C.M.F.

— Association Musicale du Val-de-Bièvre (Val-de-Marne) : 1^{er} Prix ascendant, Félicitations au Chef, monte en 2^e Division - 1^{re} Section, reçoit un trombone Selmer offert par la C.M.F.

— Harmonie Municipale de Lambres-lès-Douai (Nord) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 1^{re} Division - 2^e Section, reçoit un chèque de 250 F offert par la F.M.I.F.

— Société Musicale d'Épéhy (Somme) : 1^{er} Prix, reçoit un chèque de 500 F offert par la C.M.F.

— Musique Municipale de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) : 1^{er} Prix ascendant, Félicitations au Directeur, monte en 1^{re} Division - 1^{re} Section, reçoit la coupe de la ville d'Arpajon pour la meilleure note au concours, reçoit un chèque de 400 F offert par la F.M.I.F.

— Société Musicale « La Fanfare de Mennecy » (Essonne) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 2^e Division - 2^e Section, reçoit un chèque de 250 F offert par la F.M.I.F.

— Fanfare d'Etréchy (Essonne) : 1^{er} Prix ascendant, autorisée à se présenter en 2^e Division - 1^{re} Section, reçoit la coupe du Journal « Le Républicain » pour meilleure Société de l'Essonne au concours national, reçoit un chèque de 300 F offert par la F.M.I.F.

— Harmonie de Saint-Appollinaire (Côte-d'Or) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 3^e Division, 1^{re} section, reçoit la coupe de l'Imprimerie Moderne Arpajonnaise pour Société la plus éloignée ayant obtenu un prix ascendant au concours, reçoit un cornet Selmer offert par la C.M.F.

— La Fanfare de la Ferté-Alais (Essonne) : 1^{er} Prix ascendant, monte en 2^e Division - 2^e Section, reçoit un chèque de 300 F offert par la F.M.I.F.

— La Diane d'Aubergenville : 1^{er} Prix ascendant, monte en 2^e Division - 2^e Section, reçoit un chèque de 300 F offert par la F.M.I.F.

— Amicale de Villabé (Essonne) : 1^{er} Prix ascendant, reçoit un chèque de 250 F offert par la F.M.I.F.

— Batterie Fanfare d'Accompagnement de La Chapelle-Saint-Mesmin, 1^{er} Prix ascendant, reçoit un clairon Selmer offert par la C.M.F.

— Batterie-Fanfare de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) : 1^{er} Prix ascendant, Félicitations au Chef, reçoit un chèque de 400 F offert par la F.M.I.F.

— Batterie Fanfare de Beaugency (Loiret) : 1^{er} Prix ascendant. Félicitations au Chef, reçoit un chèque de 300 F offert par la F.M.I.F.

— Batterie Fanfare de Cosne-sur-Loire (Nièvre) : 1^{er} Prix ascendant, Mention au Chef.

Toutes les Sociétés se voient offrir une médaille souvenir offerte par la Fédération Musicale de l'Ile-de-France et une médaille souvenir offerte par la Municipalité d'Arpajon.

M. Giret, maire adjoint, prit alors la parole au nom de la municipalité pour « se féliciter du plaisir qui a été offert à nos concitoyens et à nos visiteurs en ces deux jours de fête où notre petite ville a vibré de gaieté, d'allégresse et d'accents si harmonieux ; permettez-moi d'adresser à tous les musiciens nos bien sincères compliments et les remerciements qui leur sont dus... »

Nous nous réjouissons de la réussite de cette grandiose manifestation musicale dont l'entreprise a pu sembler téméraire, mais que le succès nous présente aujourd'hui sous le jour le plus aimable.

En m'adressant plus particulièrement aux musiciens, je leur dis : Vous cultivez un art qui vient du fond des âges. Le son était déjà musique... et, permettez-moi de citer cette phrase de Henri de Montherlant : le chef d'orchestre abaisse sa baguette et toutes les personnes qui étaient sur la scène se mirent ensemble à faire du bruit... Mais pas n'importe quel bruit !

Mesdames, Messieurs, je ne vanterai pas plus longtemps vos mérites et je n'aurai garde de retarder davantage le moment où, de vos instruments, vont s'élever les dernières mélodies de cette belle journée ».

Les sociétés se massèrent de nouveau face à la tribune pour l'exécution du deuxième morceau d'ensemble « Majorettes en avant » de L. Delbecq et R. Martin, sous la direction du président G. Meissonier et du vice-président délégué G. Louet.

Sous l'impulsion de ce dernier, un triple ban fut demandé aux sociétés pour récompenser à leur manière les organisateurs de cette belle journée. C'est avec une vibrante émotion que ce triple ban fut exécuté sans bavure, et l'émotion monta droit au cœur de tous les organisateurs.

Avant d'interpréter l'Hymne National, sous la baguette de M. P. Herbert, Directeur de la Société musicale d'Arpajon, M. G. Meissonier demanda aux Sociétés de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de M. Luc Mallet, Secrétaire Général de F.M. Orléannais Berry, décédé des suites d'un grave accident alors qu'il revenait d'une manifestation avec sa société.

Les dernières notes de La Marseillaise exécutée par les sociétés, elles se séparèrent sous ce magnifique soleil qui ne nous quitta pas de la journée.



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

VAL-DE-MARNE

Musique de Créteil : Concert

La grande salle de la Maison des Arts de Créteil était presque pleine, bien que dépassant les mille spectateurs pour le 7^e Concert de Gala de la Musique de Créteil sous la présidence de M. Cathala, Député-Maire de la ville.

L'Orchestre Philharmonique, dirigé par Claude Charles, la batterie dirigée par Jacques Dauvergne et la fanfare dirigée par Gilbert Combres ont connu le succès pour la 7^e fois dans cette maison de la Culture, prestige de la ville de Créteil.

Un programme judicieusement choisi pour satisfaire tous les goûts ; présenté par Jean-Claude Chavignaud, producteur d'émissions musicales sur Radio Créteil.

- Nous avons eu la joie de retrouver :
- L'ouverture de la « Pie Voleuse » de Rossini.
 - L'Aria de la suite en ré de Jean Sébastien Bach.
 - Récit et Polonaise du 2^e Concerto de Carl Maria Von Weber.
 - Espana d'Emmanuel Chabrier.
 - Les Danses Hongroises N^o 5 et 6 de Brahms.
 - L'Amour Sorcier de Manuel de Falla, avec sa pantomime et sa célèbre « Danse du Feu pour chasser les mauvais esprits ».
 - Le morceau de danse « Brazil ».

Et comme l'exige la tradition dans les grands concerts Viennois, un final sur la Marche de Radetsky.

La batterie fanfare s'est surpassée en interprétant des morceaux très difficiles de notre ami compositeur Guy Luybaerts.

Le Président René Dessailly a félicité les musiciens pour leur travail très sérieux tout au long de l'année, qui fait de la Musique de Créteil l'une des meilleures Musiques d'Ile-de-France. Il a remercié la municipalité pour son aide, sans laquelle la Musique ne pourrait fonctionner avec autant de brio.

Rendez-vous l'année prochaine pour le 8^e Concert de Gala : un événement à ne pas manquer.

YVELINES

Poissy

Classée en 1^{re} division, 1^{re} section par un Jury d'honneur composé de MM. Louet, Lancel et Dondeyne lors du concert que l'Harmonie de la Lyre Amicale de Poissy donnait le 17 janvier à la salle Molière, c'est ainsi que notre Association participait au Concours National de Musique d'Arpajon le 6 juin dernier.

Sous la direction de son chef Guy Meissonier, l'Harmonie obtenait un premier prix ascendant, la mettant en Division Supérieure 2^e section. Pour fêter ce récent succès, le Bureau de la Lyre Amicale conviait les membres de l'Harmonie, les amis de la Saint-Louis et leurs familles à un amical vin d'honneur au siège de la Société, rue J.-C. Mary.

Le Président Jean Bernot ouvrit la séance en remerciant les musiciens de leur excellente prestation ainsi que leur chef Guy Meissonier pour avoir conduit notre phalange au résultat obtenu ; également les mères et épouses pour leur patience et leur encourageante présence à toutes nos manifestations ; il remercia également la Municipalité sans l'appui de laquelle la Société ne pourrait pas subsister.

Guy Meissonier fit part de ses projets pour l'année à venir à savoir un concours pour monter encore d'un échelon impliquant un suivi constant aux répétitions et aussi, dans deux ou trois ans l'organisation d'un concours national, notre ville étant à même de recevoir de nombreux participants.

M. Nialt, Maire Adjoint, qui avait bien voulu honorer notre réunion de sa présence, félicita tous les membres de la Société et leurs dirigeants pour le succès obtenu et encouragea les jeunes à suivre leurs aînés ; parmi les invités, nous eûmes plaisir à recevoir Mme Ollivon et son mari, les remerciant ainsi de leur sympathie pour la Lyre Amicale.

Guy Meissonier souligna l'activité efficace de notre premier secrétaire Maurice Humbrecht — toujours sur la brèche — et des applaudissements nourris et mérités saluèrent son dévouement à la cause de la musique, enfin, chacun fut invité à lever son verre dans un climat de franche amitié.

L'Ecole de musique de la Lyre a également bien fonctionné et le vendredi 11 juin, à 21 heures, à la salle Molière, les parents d'élèves ont été conviés à assister à l'audition qui clôturait l'année musicale.

L'assistance était assez fournie mais cependant le Directeur de l'Ecole et chef de l'Harmonie regretta, dans son allocution, que bien des récipiendaires soient absents à la remise des diplômes qui récompensent une centaine d'élèves.

Guy Meissonier remerciait tous les parents présents, témoignage qu'ils portent au bon fonctionnement de l'école dont les résultats sont encourageants puisque, à la saison prochaine, quelques élèves viendront grossir les rangs de l'Harmonie ; il remerciait ses collègues pour les efforts déployés durant cette année musicale particulièrement chargée et aussi le dévoué secrétaire de l'école, M. Jean Berson dont le rôle administratif représente une lourde charge.

L'auditoire put se convaincre ensuite du bon cru de cette année par l'audition d'une trentaine d'élèves présentés par leurs professeurs respectifs : Flûte : Mlle S. Guillot ; Cor : M. G. Meissonier ; Trompette : A. Lenoir ; Tuba basse : B. Stachowiak ; Clarinette : M. Lauret ; Solfège : G. Logue ; Violon : V. Marie ; Percussion : J.-C. Le page ; Hautbois : M. Humbrecht.

Chaque élève, dans sa discipline, était accompagné au piano par Mlle Martine Pittée et des applaudissements chaleureux marquèrent chaque présentation, c'est le Président Jean Bernot, en duo avec le professeur de flûte Mlle Guillot, qui terminèrent cette soirée en interprétant avec brio l'« Andante et Rondo » de F. Doppler.

C'est donc un bilan positif à mettre à l'actif de l'Ecole de musique de la Lyre Amicale et l'on se quitte sur des souhaits de bonnes vacances pour tous et l'espoir d'être à nouveau tous présents et encore plus nombreux à la rentrée 82/83.

INDRE

L'Ecole Fédérale de Musique

Afin de rendre à la musique sa vie dans les zones rurales, le Conseil Général de l'Indre et la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre ont décidé de créer une école de musique décentralisée à vocation départementale : l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre.

Celle-ci a été fondée le 1^{er} janvier 1981. Ses objectifs sont les suivants :

- mettre l'enseignement musical à la portée de chaque enfant du département ;
- permettre aux sociétés rurales de vivre et de se développer ;
- rehausser leur niveau musical et culturel ;
- faciliter la naissance de nouvelles sociétés ou la renaissance de sociétés disparues.

Dépenses et financement :

Les dépenses de l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre comprennent :

a) Les dépenses administratives couvertes en totalité par la subvention du Conseil Général de l'Indre.

— Rémunération du Secrétaire Administratif et charges afférentes.

— Acquisition du matériel, mobilier et fournitures de bureau.

— Entretien du local mis gracieusement à disposition par le Conseil Général.

b) Les dépenses d'enseignement couvertes à 70 % par le Conseil Général et à 30 % par les ressources locales (participations des sociétés, subventions communales).

— Vacances des professeurs et charges afférentes.

— Frais de déplacement.

c) L'achat d'instruments couvert par des subventions régionales.

Bilan :

Durant l'année scolaire 1981-1982, 11 professeurs itinérants ont assuré 1.176 heures de cours à 262 élèves répartis dans 13 sociétés.

L'action de l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre a entraîné la naissance ou la renaissance de six écoles de musique : Ciron, Luçay-le-Mâle, Martizay, Saint-Chartier, Sainte-Sévère, Valençay. Deux exemples : l'Ecole de Musique de Ciron (635 habitants) comporte 30 élèves, celle de Valençay 62 élèves.

Plus de 40 élèves de l'Ecole Fédérale seront admis dans les rangs de leur société à la rentrée scolaire de septembre 1982.

L'enseignement du solfège :

Base de l'apprentissage musical, le solfège nécessite un enseignement de qualité. Dès sa première leçon, le jeune élève doit se rendre compte que la musique est

un art. C'est pourquoi l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre a décidé de réhabiliter le solfège chanté et de pratiquer une véritable éducation de l'oreille, donnant à la formation musicale son sens artistique.

Pour cela, grâce à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle a acheté quatre pianos mis à la disposition des Ecoles de Musique de Ciron, Levroux, Luçay-le-Mâle et Valençay.

Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une rénovation pédagogique. Il est souhaitable que d'autres sociétés désirent en profiter.

Conclusion :

La formation des enfants, l'amélioration de la vie culturelle rurale constituent deux raisons de persévérer.

Activité de la saison 1981-1982

L'essor pris par l'activité musicale depuis quelques années dans l'Indre s'est poursuivi durant la saison 1981-1982.

— Stages :

Les trois stages traditionnels ont subi d'importantes modifications :

a) Le premier stage, dirigé par M. Jean Desormiers, Directeur du Réveil d'Issoudun, membre du Comité de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre était destiné aux élèves de batterie-fanfare. Il a duré un week-end et a réuni 39 participants.

b) Le deuxième stage s'est déroulé le dimanche 31 janvier 1982, soit un jour seulement. Il était dirigé par M. Aimé Marchand, Sous-Directeur de l'Harmonie Municipale de Châteauroux et de la Société Musicale des Vrais Amis de Levroux, également membre du Comité de la Fédération.

Réservé aux élèves jouant d'un instrument d'harmonie, il a connu un grand succès puisqu'il a réuni 74 stagiaires.

c) Le troisième stage constituait une innovation.

Dans le but d'inciter des jeunes à leur futur rôle de chef, la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre organisait pour la première fois un stage de direction d'orchestre. Elle en confiait l'animation à M. Jacques Mas, Directeur de la prestigieuse harmonie de la R.A.T.P.

L'orchestre était constitué par l'Harmonie Départementale Junior dirigée par 6 jeunes candidats.

La Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre exprime à M. Mas sa profonde reconnaissance pour ce stage d'une grande valeur artistique et pédagogique.

Formations Juniors :

Grâce à la volonté de nombreux jeunes musiciens, l'Harmonie Départementale Junior a repris ses activités sous la direction de M. Aimé Marchand.

Elle a participé à un concert à Buzançais ainsi qu'au Festival Départemental de Musique de Châteauroux. Lors du stage de direction où elle constituait l'orchestre, M. Mas a apprécié ses qualités musicales et l'a jugée digne du grand répertoire d'harmonie.

Il est souhaitable que des jeunes venus des sociétés musicales du département viennent se joindre à cette formation où ils trouveront un encadrement exceptionnel.

Créée par M. Jean Desormiers, une batterie-fanfare départementale junior a vu le jour. Elle s'est également produite au Festival de Châteauroux.

Ces deux formations reçoivent le soutien de la direction Départementale des Loisirs et de la Culture. Elles sont à la disposition des sociétés qui voudront bien les associer à leurs manifestations.

Examens :

Pour la première fois, les examens fédéraux ont été décentralisés. Pour les divisions préparatoires, ils se sont déroulés le samedi 22 mai dans les centres de Châteauroux, Ciron, Levroux.

Les épreuves des grandes divisions ont eu lieu le dimanche 23 mai au Conservatoire de Châteauroux. Il y a eu audition publique pour les candidats de la division supérieure. Trois d'entre eux ont été accompagnés au piano réunissant ainsi des conditions d'examen parfaites.

Ces conditions seront reconduites l'année prochaine et étendues, si possible aux divisions moyennes et pré-supérieures.

Les examens ont réuni 386 candidats venus de 25 sociétés. Quatre d'entre elles ont présenté des élèves pour la première fois et ont obtenu d'excellents résultats.

Rappelons que l'inscription aux examens de fin d'année est gratuite et ce afin d'inciter dirigeants et professeurs à y présenter leurs élèves.

L'Indre s'efforce d'appliquer les consignes de la Confédération Musicale de France. Deux remarques s'imposent :

- la multiplication des épreuves rend l'organisation des examens difficile,
- des questions de théorie, parfois mal rédigées, constituent des pièges dénués d'intérêt musical.

L'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre :

Faisant l'objet d'un autre article, l'activité de l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre n'est pas rappelée ici.

Tableau récapitulatif de l'activité de l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre à la date du 30 juin 1982

Localités	Sociétés	Disciplines enseignées	Nombre d'h. hebdom. de cours	Nombre d'élèves
Argenton	Société Musicale	Cuivres	3 h	9 ^e
Châtillon	Société Musicale	Anches Cuivres	4 h 1 h	16
Ciron	Amicale	Solfège Anches	2 h 2 h	31
Clion	La Lyre	Anches	1 h	3
Ecueillé	Fanfare	Tambour Cuivres Anches	2 h 2 h 1 h	22
Levroux	Les Vrais Amis	Solfège Flûte	4 h 1 h	27
Luçay-le-Mâle	Fanfare	Solfège Anches Cuivres	3 h 1 h 1 h	41
Martizay	Fanfare Municipale	Solfège Anches	1 h 2 h	8
Pellevoisin	Union Musicale	Cuivres Anches	1 h 1 h	6
Saint-Chartier	Nouvelle Fanfare	Tambour Solfège	2 h 1 h	25
Sainte-Sévère	Clinique Municipale	Tambour Anches	1 h 1 h	5
Valençay	Joyeuse Valencéenne	Solfège Anches Cuivres	3 h 1 h 1 h	59
Vatan	Union Musicale	Solfège Anches Flûte	1 h 2 h 1 h	10
Totaux.....			47 h	262

Toutefois, la présentation publique des élèves de notre école itinérante a été l'occasion pour les sociétés, de concerts de réelle valeur artistique.

Parmi celles qui ont organisé de telles manifestations, citons la Société Musicale d'Argenton, la Société Musicale de Châtillon, la Fanfare d'Écureuil, la Fanfare de Luçay-le-Mâle, l'Union Musicale de Pellevoisin, la Joyeuse Valencienne de Valencay, l'Union Musicale de Vatan.

Le Festival Départemental de Musique Populaire 1982 :

Placé sous l'égide de la Municipalité de Châteauroux, il a eu lieu les 14, 15 et 16 mai.

Le concert d'ouverture était donné par l'Harmonie Municipale de Châteauroux, société organisatrice dirigée par M. Camille Verdier, avec la participation exceptionnelle des artistes du Quintette de Cuvres « Ars Nova ».

Au cours du concert de gala, l'Harmonie du Personnel de la R.A.T.P. interprétait un programme de haute tenue où le public pouvait admirer la virtuosité et l'homogénéité d'un magnifique ensemble parfaitement dirigé par son chef M. Jacques Mas.

Le Festival proprement dit réunissait plus de 1.000 musiciens répartis en 20 formations. Le morceau d'ensemble était dirigé par son compositeur M. Albert Daugeon, Directeur de l'Harmonie Municipale de La Châtre, et « La Marseillaise » par M. Jean-Henry Gaultier, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre.

Placée sous la baguette de M. Michel Proust, l'Harmonie d'Orléans clôturait le Festival.

En marge de celui-ci, une exposition « Un siècle de Musique Populaire dans l'Indre » réunissait de nombreux souvenirs, grâce à la collaboration des sociétés participantes ou non.

La tradition du repas commun, reprise lors du Festival d'Aigurande, a été maintenue. C'est pourquoi la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre adresse ses plus vifs remerciements à la Municipalité de Châteauroux, à son Maire M. Daniel Bernardet, Président de l'Harmonie Municipale et M. Robert Alric, Premier Adjoint Vice-Président de cette société.

CENTRE

BOURBONNAIS-NIVERNAIS ALLIER

Société des accordéonistes montluçonnais

La société des Accordéonistes Montluçonnais commémorera les 20, 21 et 22 mai 1983 son trentième anniversaire. Le programme sera le suivant :

Jeudi 20, réception de la Société du Pafi-Orchestre de Hagen, invitée d'honneur.

Vendredi 21 en soirée : concert au Théâtre Municipal de Montluçon, avec la participation du Pafi-Akkordeon-Orchestre de Hagen, (remise des médailles de la fédération).

Samedi 22 : banquet.

LIMOUSIN

Les sociétés musicales

Les sociétés musicales prennent elles aussi leur part du développement de l'animation musicale dans le département et la ville. Ces sociétés de type associations loi 1901, affiliées depuis quarante ans à la Confédération Musicale de France qui regroupent actuellement plus de 620.000 sociétés musicales et chorales font preuve d'un grand dynamisme, participant à toutes les fêtes et contribuant largement chaque année au succès du défilé carnavalesque.

Parmi les 29 sociétés de la Haute-Vienne, 8 ont leur siège à Limoges : l'Accordéon Club de Limoges ; l'École d'Accordéon de Limoges, la Fauvette Limousine, Limoges-Musique, le Rallye Limousin, les Accordéonistes de la Brègère, la Chorale Canta A cœur joie et l'Harmonie Municipale.

Elles donnent chaque année des galas fort applaudis : le spectacle populaire de la Fauvette Limousine a réuni en mars dernier, sous chapiteau 3.000 personnes ; en mai 2.000 assistaient au gala de l'Accordéon-Club, un groupe folklorique, composé de jeunes musiciens a été créé au sein des Accordéonistes de la Brè-

gère, « les petits Brégères ». Des concerts ont lieu dans les églises, à l'initiative des sociétés musicales : un grand rassemblement de 150 exécutants à Saint-Michel-des-Lions a obtenu le 12 mai dernier un très vif succès auprès du public.

Ces groupes musicaux sont donc de toutes les manifestations et festivités de Limoges : nombreuses sont celles qui ont participé à l'inauguration du Palais des Sports ; elles s'associent également à des manifestations nationales, tels le rassemblement de La Baule en 1981 où la chorale de Limoges a remporté un premier prix et le Festival de La Rochelle où l'Harmonie Municipale fut particulièrement applaudie.

Par elles et à travers elles, un peu de notre culture traditionnelle limousine est diffusée sur les routes de France.

Si la fête constitue l'aspect essentiel des activités des sociétés musicales, un autre aspect de leurs actions, souvent méconnu auprès du grand public doit être souligné : en effet, elles jouent également un rôle important d'animation socio-culturelle en organisant des représentations dans les maisons de retraite, les foyers du troisième âge, les centres d'hébergement et de repos, pour la plus grande joie des personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer et à qui on vient donner sur place une des seules distractions de l'année.

Fort appréciées par un public limousin toujours fidèle aux vieux refrains et danses populaires, les sociétés musicales dont l'action est bénévole, font partie intégrale de notre patrimoine culturel vivant.

MARNE ET MEUSE

MARNE

Ludes

Concert de l'Harmonie Municipale, du 27 juin

Petite commune de la Montagne de Reims, Le Lude s'enorgueillit maintenant d'avoir retrouvé une formation musicale qui lui faisait défaut depuis quelques années.

Ce résultat est le fruit de l'opiniâtreté d'un groupe de jeunes musiciens qui a su forger une équipe déterminée et compétente. Des douze musiciens que l'on dénombrerait en 1979, l'effectif de l'Harmonie Municipale est passé à 26 membres et ceci grâce à une école de musique animée par le directeur Daniel Vilmart. Cette année 23 élèves ont été présentés aux examens de la Fédération, et les résultats très satisfaisants laissent présager un avenir reconfortant.

Le concert qui a été donné à l'occasion de la fête patronale était composé des œuvres suivantes : en première partie avec « Prélude » et « Marche Triomphale », de Lully ; « Flots du Danube », de Ivanovici ; « le Chœur des Esclaves », de « Nabucco », de Verdi et « le Salut du Berger ». La deuxième partie comprenait : « Marching Blues », de Jef Penders ; « Toute la Pluie tombe sur moi », de Bacharach ; « Rushes », de J. Cower ; « Em-mène-moi jusqu'à la Lune », de Howard ; « le Tango Bleu », de Anderson ; « Desafinado », de Jobin ; « la Dernière Valse », de Reed-Mason ; « Froh und Heiter », de Leemann, ainsi que « le Cheik d'Arabie » et « Avallon », que le Directeur a orchestré pour sa formation.

MIDI

ARIEGE

Lavelanet

Un premier prix pour la Philharmonique

5 heures du matin. C'est le départ pour le concours national de Musique de Béziers. Sur les 63 musiciens convoqués 57 sont présents. Quelques jeunes soldats ou élèves du Conservatoire, retenus par leurs obligations, s'étaient excusés.

8 heures — Concentration face au Théâtre Municipal de Béziers, où un grand concert a eu lieu la veille.

8 h 30 — La Philharmonique est installée dans une grande cour d'école dont les ombrages atténuent encore la timide lumière que dispense un ciel s'attardant dans une grasse matinée dominicale. Une atmosphère discrète, presque feutrée prélude à l'heure de vérité. Dans ce prétoire de verdure la parole perd ses droits. Le



L'ensemble musical junior de l'école de musique sous la direction de M. G. Vausse au Festival de Pamiers du 15 mai 1982.

jury est composé de trois membres, dignes, imperturbables. Il ne sera sensible qu'à la plaidoirie de la musique.

Le chef Allibert prend la baguette. Il jette un regard attentif et mobilisateur à chaque pupitre et, avec autorité, entraîne ses musiciens dans une chevauchée de grand style tantôt tonitruante, tantôt bucolique, qui capte l'attention et du jury et des auditeurs. Il s'agit de l'exécution du morceau imposé : « Croquignoles » seconde suite d'A. Ameller. Les difficultés en seront absorbées avec une parfaite maîtrise et la note attribuée sera élogieuse : 14 sur 15... Quelques instants de répit et vient le morceau au choix « Une matinée, une après-midi, une soirée à Vienne » (Suppé), élevé avec brio et panache. La Philharmonique vient de terminer son examen. Nos musiciens ont-ils réussi leur « bac ». Ils le pensent. Divers avis autorisés et convergents les confirment dans leur certitude.

Les épreuves continueront la matinée durant, pour d'autres sociétés telles que Toumon, Châtillon-sur-Saône, les Usines de Montbar, etc.

Faut-il se trouver « extra-muros » pour se sentir davantage ariégeois ! Il semblerait que oui, puisque on voit les sociétés de Lavelanet et de Varilhes décider de défiler ensemble. Cela se manifeste par deux fanions en tête, une représentation ariégeoise de front constituée par M. Miquel, maire de Lavelanet, M. Rumeau, Conseiller Général de Varilhes ; M. Cathala, Président de la Philharmonique de Lavelanet ; M. le Docteur Laugié, Président de la Philharmonique de Pamiers, précédant une formation de cent musiciens dirigée par les chefs Allibert de Lavelanet et Lacombe de Foix. C'est ainsi que l'Ariège pénètre dans l'arène et reçoit sa part d'applaudissements. La masse imposante des 1.600 musiciens ne laisse pas la moindre place au taureau. « Le cirque est plein, c'est jour de fête. » Et chacun attend la proclamation du palmarès. Quelques réminiscences nous effleurent : « César ceux qui vont mourir te saluent. » Divers morceaux d'ensemble sont joués. Et puis le Chœur des Esclaves (Verdi) jaillit, toujours aussi prenant, chanté par les chorales. L'instant est pathétique.

Le Palmarès — Le jury est présidé par M. Ameller, Président de la Confédération Musicale de France, et par M. Sarzi, Président de la Fédération Musicale du Midi. C'est au tour de la Philharmonique d'être appelée. MM. Allibert et Cathala gagnent le podium et reçoivent pour leur Société :

Un premier prix à l'unanimité et la coupe de la ville de Béziers.

Ces récompenses consacrent et les mérites et la valeur de la société Philharmonique de Lavelanet (dont le dernier concours remonte à trente ans). Toujours plus jeune (40 musiciens de moins de 20 ans), elle reprend les chemins de la compétition pour cueillir des lauriers qu'elle disperse sur Lavelanet et sur le Pays d'Oïmes.

Un grand bravo à nos musiciens pour leur remarquable prestation, nos compliments au chef, René Allibert, dont l'engagement, sans faille, et la compétence sont unanimement reconnus et félicitations au président Paul Cathala qui a su rallier les talents et les cœurs.

Vive la Philharmonique.

Le Mas-d'Azil

Bilan d'activité à l'École de Musique

C'est grâce à l'initiative du docteur André Saint-Paul, Maire du Mas-d'Azil et Président du Conseil Général, de son

Conseil Municipal et de l'Association des Parents d'Élèves que l'École Municipale a ouvert ses portes en janvier 1979.

Plus de 40 élèves âgés de 7 à 16 ans assistent régulièrement aux cours théoriques dispensés le mercredi dans les locaux scolaires ; en même temps, des cours d'initiation sont donnés toutes les semaines aux enfants des écoles primaires du canton avec des méthodes actives sous l'égide de l'Inspection Académique, ce qui a permis au bout de quelques mois à ces classes de se produire à gros effectif à l'occasion de plusieurs réjouissances locales :

- Arbres de Noël du 3^e âge.
- Lotos et fête des écoles.
- Réceptions de correspondants scolaires d'autres départements.

Le 11 novembre dernier, nous avons pu entendre retentir la 1^{re} Marseillaise au Monument aux Morts car la plupart des débutants des Sections P1 et P2-E1 ont commencé à jouer d'un instrument, ce qui a permis à M. Vaysse qui dirige cette école, très bien secondé par les enseignants du canton ainsi que par le personnel communal, de monter un ensemble Junior d'une trentaine d'éléments qui vient de se produire pour la première fois au Festival départemental de Pamiers le 16 mai.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le nombre d'exécutants soit dans quelques temps assez suffisant à tous les pupitres pour pouvoir recréer cette ambiance musicale populaire, source de vie et d'animation culturelle en milieu rural.

AUDE

Coursan

Concert de l'Harmonie Républicaine pour le 14 juillet

Selon la vieille tradition, c'est l'Harmonie Républicaine qui a ouvert les festivités pour la fête Nationale et locale.

Ce concert terminait la saison musicale de l'Harmonie à la population coursannaise, il s'est déroulé en présence de M. Gilbert Pla, Maire et Conseiller Général de Coursan, de M. André Sarzi, Président fédéral et ancien Directeur de l'Harmonie, accompagné de son épouse.

Le concert placé sous la direction de M. Calva qui présenta les œuvres suivantes :

« Brookdale March », marche anglaise de Howey ; « Au Pays Lorrain », ouverture de G. Balay ; « Concerto pour un été », de Marisod, trompette solo Cl. Bonnafous ; « Modern Tempo », de J. Dearing ; « Pépita Creus », paso doble de Quiroga, soliste Claude Rouquet ; « American Panorama », de J. Dearing ; « Stormy Weather », de Harlem, trompette solo F. Sune ; « Mexican Trumpet », de R. Beck ; « Rock Around », de Freckman ; « Corrida à Nîmes », paso doble de J. Dearing.

Ce concert fut très apprécié par quelques jeunes présents mais ne donna pas entière satisfaction aux anciens, amateurs de musique d'opérette et qui sont les plus assidus aux manifestations musicales de leur vieille Harmonie, mais il faut vivre son temps sans toutefois oublier les compositeurs du XIX^e siècle dont le répertoire est très agréable à écouter.

• Suite page 24

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 23

Nos félicitations vont à tous les musiciens et à leur chef. Nous donnerons une mention spéciale aux jeunes solistes qui se sont révélés durant ce brillant concert : Bonnafous, 12 ans, trompettiste. Rouquet, 15 ans, clarinetiste, Sune, 15 ans, trompettiste. Nous souhaitons de bonnes vacances à tous et recommencer aussitôt après les vendanges.

La Palme Distinction

C'est avec une grande joie que nous apprenons que notre jeune ami Alain Cadenet, est devenu artiste de la Musique de la Garde Républicaine à Paris.

Alain, à qui nous avons donné les premières notions de solfège et d'instrument, vient de terminer son engagement de cinq ans, dans la musique de l'Air de Chartres.

Durant ces cinq ans, il a toujours suivi les cours du Conservatoire de cette ville, il vient d'obtenir en fin d'études une médaille d'or, dans la pratique du saxophone et a subi avec succès l'épreuve d'entrée dans le pupitre des saxophones de la musique de la Garde Républicaine. Bravo Alain, ton travail n'aura pas été vain.

Débutant à l'École de Musique de Sigean avec feu M. Garrigue, avec M. Sarzi à Narbonne, à l'École de Musique de Port-la-Nouvelle avec M. Espuna et enfin, avant son engagement trois années à l'École Nationale de Musique de Perpignan.

Il a instrumenté à l'Harmonie de Sigean, au Réveil Nouvellois, à l'Harmonie Républicaine de Coursan.

Nous adressons à ce jeune artiste, nos sincères et amicales félicitations, ainsi qu'à son papa Alexandre, excellent clarinetiste, sans oublier la charmante épouse d'Alain qui de ce fait, renoncera au Midi et s'installera non loin de Chartres, à Paris.

GARD

La Grand-Combe

Deuil à l'Harmonie municipale

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès, durant son sommeil, de notre ami Eloi Moskotoce, sous-chef de musique à l'Harmonie Municipale.

Professeur de solfège à l'École de Musique de la ville, sous-chef et saxophone ténor à l'Harmonie Municipale, Eloi était un homme de bien, serviable, aimé de tout le monde et excellent musicien.

Tous les membres de l'Harmonie perdent en lui un ami fidèle et dévoué, il était âgé de 61 ans. Atteint d'un infarctus du myocarde début juillet, sa deuxième crise ne l'a pas épargné.

La Fédération du Midi, M. Roussel, M. Naro et les membres du conseil d'administration de l'Harmonie et ses membres exécutants adressent à sa famille, grandement éprouvée, leurs sincères et fraternelles condoléances.

Excellent concert de l'Harmonie Municipale

Le 1^{er} juillet l'Harmonie Municipale sous la baguette de son chef Joseph Naro, assisté pour la Batterie du jeune chef Rémy Arcangioli a donné, sur la place Jean-Jaurès, son concert d'été.

La variété de ce programme et l'excellente interprétation qu'en firent nos musiciens auraient mérité une assistance plus large, mais la musique aura été ce soir-là victime du football dont un match de Coupe du Monde huppé avait retenu devant leur petit écran familial nombre d'amateurs de ballon rond.

Les auditeurs de l'Harmonie n'en auront pas moins passé une très agréable soirée dont le programme en était excellent : « Marche militaire n° 1 », de Schubert ; « Marche du B.M. 11 » de H.C. Frizza ; « La poupée de Nurenberg (ouv.) », de A. Adam ; « Marche de Radetzky », de Johann Strauss ; « Le Petit Duc » (fantaisie), de Ch. Lecocq ; « Les Dragons de Noailles », de J. Semler-Collery ; « Rose Mousse » (valse), d'Auguste Bosc ; « Don Diego », paso doble de J. Naro (création) ; « Modern Tempo » (fantaisie jazz), de John Darling ; « La Marche du Val-Noir », de J. Naro.

Comme de coutume c'est M. Roger Roux, adjoint au maire, qui en a assuré la présentation.

HERAULT

Béziers

Haute distinction

Nous apprenons avec une grande joie que par décret de M. le Président de la République, en date du 17 juillet 1982, M. le Ministre des Affaires culturelles a nommé M. René Portes, Secrétaire Général de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, au titre de Chevalier dans l'ordre national du Mérite.

M. André Sarzi, Président fédéral, ainsi que tous les membres du bureau fédéral et y compris tous les musiciens affiliés à la Fédération du Midi, adressent à René Portes, Secrétaire Général de la Fédération, leurs sincères félicitations et toute leur sympathie pour cette belle décoration si hautement méritée.

Le grand concours de Musique du 23 mai, qu'il avait mis sur pied avec les services administratifs de la mairie de Béziers, fut un grand succès et une grande joie pour les sociétés participantes.

M. Portes est Secrétaire Général de la Fédération du Midi depuis 1956, il y fait un travail considérable. Il fut directeur de l'Orphéon Biterrois pendant 15 ans, qui est aujourd'hui dissous, Maître de Chapelle en l'église Saint-Jacques depuis 43 ans, Maître de chant au centre d'apprentissage de la S.N.C.F. de Béziers durant 15 ans. Commissaire Général et organisateur des manifestations musicales de la ville de Béziers de 1954 à 1967, date du décès de M. Emile Claparedé, Ancien Ministre et Maire de Béziers. Secrétaire Général de l'organisation du festival de la côte languedocienne de 1970 à 1980. Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Hérault depuis 1975. Secrétaire Général de la Confrérie de Sant Andieu de la Galinière depuis 1980.

Il est chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques depuis le 15 décembre 1954. Officier dans l'ordre des Palmes Académiques depuis le 1^{er} février 1960. Chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres depuis le 30 août 1971. Médaille de vermeil d'Encouragement au bien depuis le 13 mai 1976 et Chevalier dans l'ordre National du Mérite depuis le 17 juillet 1982.

Nos félicitations vont aussi à Mme Portes qui lui apporte aussi tout son soutien, ainsi qu'à toute sa famille.

UNION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DU DÉPARTEMENT DE L'HERAULT STAGES DES JEUNES MUSICIENS 1982

Pour la quatrième année le stage des jeunes musiciens du Département s'est déroulé au Château de La Devèze mis à la disposition des organisateurs les 8, 9 et 10 juillet 1982.

Le 8 juillet, 90 jeunes furent accueillis par M. Cl. Linon, Directeur Musical, M. A. Galy, responsable de l'organisation, M. L. Miechamp, Trésorier Général. Avec les concours de MM. Colombier, Galtier, Marchal, Wrech, Paillés, Gabaudan et Azéma des groupes se formaient pour l'initiation musicale et l'étude des morceaux choisis pour les concerts. En fin de matinée M. Cl. Linon rassemblait tous les jeunes pour le travail d'ensemble. Ce mode d'emploi s'est renouvelé pendant les trois jours du stage.

A l'invitation de M. Nayral, Maire et Conseiller Général de Capestang un concert a eu lieu dans la cour du château. Dès leur arrivée les Jeunes Musiciens et les accompagnateurs étaient reçus dans la salle du Foyer où un repas campagnard avait été préparé. A 21 h 30 alors que l'ensemble des 86 jeunes avaient pris place sur l'estrade, M. Guy Minotte présentait cette jeune phalange 1982 et c'est par un extrait de « Aïda », de Verdi avec le fameux air des trompettes mis en valeur par un pupitre bien formé. Venait ensuite un résumé de l'opéra contemporain « Porgy and Bess », de Georges Gershwin. La polka pour deux trompettes « Adam et Eve » enthousiasma le public devant la prestation de MM. Philippe Pigassou et Alain Fontes qui mirent en valeur le compositeur J. Reynaut. Cette première partie s'achevait avec le festival des chansons les plus connues de Charles Trenet sur un arrangement de L. Delbec.

Avant la reprise de la deuxième partie, M. René Portes, Président des Sociétés de l'Hérault, remettait au nom du Président Fédéral la Médaille d'Or de la Fédération du Midi à M. Nayral, Conseiller Général et Maire de Capstang. Ce fut ensuite M. Bernard Condat qui, au nom des stagiaires 1982, offrait un disque à MM. Miechamp et Portes. Le programme toujours présenté par M. Guy Minotte avec « Music of the Royal Fireworks », Handel den arand suivi de la charmante Sérénade de Titi arrangement de L. Delbec avec en solistes Mlle Hélène Armand et M. Pierre Serres au Cor. Un pot pourri des airs des « The Beatles in Concert », Lennon and Mac Cartney qui fut très applaudi et le dernier morceau « Stop the Cavalry » Jona Lewie, Arrangement John Briver. Puis ce fut le « Chant des Adieux », de R. Partin, ce qui permit à M. R. Portes de remercier les 500 assistants, la Municipalité, les organisateurs, les Jeunes du Stage 1982 sans oublier M. Cl. Linon, leur directeur, M. Gimè, Président de l'Harmonie de Capestang, offrait un disque à M. Cl. Linon au nom des jeunes musiciens de Capestang.

Après une nuit de repos les jeunes se retrouvaient le samedi matin à 8 h 30 en vue de la préparation de l'audition musicale qui devait avoir lieu à 11 h 45 en présence des autorités de la ville de Béziers. M. R. Portes recevait M. le Sous-Préfet de Béziers, M. le Député-Maire, M. Bousquet, Conseiller Général, représentant M. le Président du Conseil Général, le représentant du Capitaine Azas, Chef de la Musique Militaire, M. et Mme Fromentin, Directeur de l'École de Musique de Béziers, la Présidente de l'Association des Parents de l'École de Musique de Béziers, tous les Professeurs qui assistaient M. Cl. Linon ainsi que les représentants de la presse locale. A 11 h 45 M. Cl. Linon faisait exécuter « Aïda » de Verdi, Les Beatles en Concert et le Festival Charles Trenet. A l'issue de cette audition M. R. Portes, après avoir excusé M. A. Sarzi, Président de la Fédération du Midi et M. Reznikoff, Délégué Régional remercia M. Royet, Directeur de la Caisse d'Épargne, d'avoir offert le programme du stage 1982. Il rendit hommage aux responsables du stage, MM. Cl. Linon, A. Galy et L. Miechamp. Il remercia la Municipalité biterroise et le Conseil Général pour leur aide financière. Dans sa réponse, M. le Député-Maire se réjouit de l'ampleur du stage des Jeunes Musiciens qui se déroule à Béziers depuis quatre ans. Pour sa part M. le Sous-Préfet fut heureux de dire qu'il avait apprécié cette audition musicale et il encouragea les jeunes à persévérer. C'est par un concert à Valras-Plage au Théâtre de la Mer que devait se terminer le stage 1982. C'est devant plus de 2.000 personnes et en présence de M. Emile Turco, Maire et Conseiller Général, entouré des membres du Conseil Municipal, que se déroulait le même programme qu'à Capestang. Afin de remercier M. E. Turco de tous les services qu'il a rendus aux Sociétés Musicales du département de l'Hérault, M. R. Portes, après avoir rendu un hommage public, lui remettait au nom du Président de la Confédération la Médaille d'Or pour services rendus à la Musique. C'est par le « Chant des Adieux », de R. Partin que se termina ce concert fort applaudi par les assistants et M. Cl. Linon dut bisser le morceau en hommage aux Beatles.

En terminant ce compte rendu qu'il me soit permis d'adresser un grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis une nouvelle fois ce rassemblement de jeunes. Merci à MM. Cl. Linon, A. Galy, L. Miechamp, Galtier, Colombier, Marchal, Azema, Gabaudan, etc. Merci à M. Fromentin pour les encouragements qu'il n'a cessé de prodiguer aux dirigeants pour qu'ils continuent dans cette voie pour la gloire de la musique.

R. PORTES.

Capostang

Concerts de fin d'année à l'École de Musique

La saison musicale s'est terminée cette année à l'École Municipale de Musique, par deux concerts auxquels ont assisté pour notre plus grand plaisir, Mme Pérez, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire Municipal de Musique de Béziers, M. Galy, Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, M. Nayral, Maire de Capestang, Conseiller Général.

Le premier concert a eu lieu le jeudi 24 juin en soirée à la Maison du peuple. Concert de qualité offert en grande partie par les professeurs du Conservatoire de Musique de Béziers.

Après avoir écouté l'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Jo Garcia, dans « España » de E. Chabrier et « l'Overture des Saltimbanques », de L. Ganne, c'est une partie de chant qui nous a été proposée avec : Hervé Azemadans « La Valse des Regrets », de J. Brahms et un extrait du « Pays du Sourire », de F. Lehart, « Dans l'ombre blanche des pommiers en fleurs », Mme Mi-reille Bidault dans la « Habanera de Carmen », de G. Bizet, et la célèbre valse des « Saltimbanques » de L. Ganne, Jean-Luc Tisseyre dans des extraits d'opérettes de F. Lopez, « Le Mal-aimé et Mayerling ». La partie chant devait se terminer avec Mme Marie-Paule Tisseyre, qui vient d'obtenir cette année une première récompense, la médaille d'or de chant au Conservatoire Régional de Musique de Montpellier. Nous avons apprécié et entendu avec beaucoup d'émotion, « L'heure du Mystère » lied Op. 35 de Schumann dans sa version originale, ainsi que le grand « Air des Clochettes de Lakmé », de L. Delibes. Le piano d'accompagnement était tenu par M. Jo Garcia, professeur à l'École de Musique de Capestang.

Un morceau de jazz, « Ragtime », de J. Joplin, interprété par Mme Cassan, professeur de solfège et piano au Conservatoire de Musique de Béziers, a fait balancer le public. J. Brahms a été admirablement servi dans l'interprétation à quatre mains de ses « Danses Hongroises n°s I & IV », par Mme Coste et Mme Henrich, professeurs de solfège et piano au Conservatoire de Musique de Béziers.

Le concert ne serait pas complet si quelques pages pour cuivres n'avaient pas été inscrites au programme. C'est ce qu'a préparé M. Claude Linon, professeur de trompette au Conservatoire de Musique de Béziers, avec ses élèves : « Ave Verum », de Mozart, « La Marche d'Alceste », de Gluck, « Polka pour deux trompettes », de J. Reynaut et « Trumpet Tune », de Purcell. Ces instrumentistes ont été accompagnés à l'orgue et au piano par Mme Henrich.

Qu'il nous soit permis encore une fois, de remercier les professeurs et les élèves de M. Linon d'avoir accepté de se joindre à nous pour le plus grand plaisir de tous.

Le deuxième concert, donné par les élèves de l'École Municipale de Musique, avait lieu le vendredi 25 juin en soirée à la Maison du peuple.

Les plus jeunes se sont fait entendre, jouant les rythmes comme le tambourin, le triangle, les grelots, le wood bloc, accompagnés par le piano, le jeu de cloches, le métallophone, dans de vieux airs : trois jeunes tambours. Il était un petit navire, Gentil coquillicot, etc., ces chants étant repris par les moyens avec les trompettes, clarinettes, saxo alto et flûtes à bec.

Au piano, nous avons retrouvé avec grand plaisir, Anne Cabrol dans « Le Carnaval de Venise », « Le Beau Danube Bleu », de Strauss et l'allegro d'une sonatine Op. 149 de Diabelli « Scherzo »,



La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficierez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.

qu'elle a joué à quatre mains avec M. Jo Garcia, Claude Nayral dans la « Sonatine n° V », de Mozart, la « Valse de l'Adieu », de F. Chopin, Hugues Médina dans une « Sonatine et un Rondo », de Biabelli, William Zavera dans une « Valse » de Mozart et une « Célèbre Valse », de J. Brahms. Nous avons retrouvé ensuite Claude Nayral et Hugues Médina au piano dans « Mariage d'Amour » et « La lettre à ma Mère », de R. Clayderman, accompagnés à l'orgue par M. Garcia.

Le plus jeune des trompettistes, Philippe Castell, nous a joué avec beaucoup d'assurance un morceau pour piano-trompette de J. Robert, « Gamineries ». La clarinette solo revenait à Laurent Villa avec « Blues et Variations » de J. Calmel accompagnée au piano par M. Garcia et à la trompette par William Zavera. Le chant ne manquait pas puisque les plus grands nous ont présentés un arrangement de « L'Oiseau », de C. Aubry et de « l'Hymne à la Joie », de Beethoven.

Le concert terminé, les enfants se sont retrouvés pour un oetit lunch amical offert par la Municipalité, fiers d'avoir participé à la soirée, et d'emporter le diplôme qu'ils ont bien mérité.

SOLFÈGE PALMARES 1981-1982 :

Garcia Christelle (2^o ment.), Magalle (2^o ment.), Pages Frédéric (2^o ment.), Pages Karine (2^o ment.), Serena Gilles (2^o ment.), Serena Gilles (2^o ment.), Serena Joël (2^o ment.), Trugillo Rodolphe (2^o ment.), Planques Valérie (3^o ment.).

Abello Guillaume (2^o ment.), Amiel Sylvain (2^o ment.), Castell Philippe (1^{er} ment.), Piatot Véronique (2^o ment.), Trugillo Thomas (3^o ment.).

Cabrol Anne (1^{er} ment.), Cauquil David (2^o ment.), Duffau Lionel (3^o ment.), Garcia Jérôme (1^{er} ment.), Peyrard Eric (2^o ment.), Tempier Pascal (2^o ment.).

Albert Christel (1^{er} ment.), Albert Frédéric (3^o ment.), Cabrol Muriel (2^o ment.), Duffau Valérie (2^o ment.), Huc Delphine (2^o ment.), Hueso Christine (3^o ment.), Marty Charline (2^o ment.), Médina Hugues (1^{er} ment.), Nayral Claude (1^{er} ment.), Thomas Françoise (2^o ment.), Villa Laurent (2^o ment.), Zavera William (1^{er} ment.).

PIANO PALMARES 1981-1982

Cabrol Anne (1^{er} ment.), Albert Christel (2^o ment.), Médina Hugues (2^o ment.), Nayral Claude (2^o ment.), Zavera William (2^o ment.).

TROMPETTE PALMARES 1981-1982

Castell Philippe (1^{er} ment.), Cauquil David (2^o ment.), Garcia Jérôme (3^o ment.), Tempier Pascal (2^o ment.).

CLARINETTE PALMARES 1981-1982

Duffau Lionel (3^o ment.), Peyrard Eric (3^o ment.), Marty Charline (3^o ment.), Villa Laurent (2^o ment.).

SAXOPHONE ALTO PALMARES 1981-1982

Amiel Sylvain (3^o ment.).

— Accordéon Club de Chartres : 1^{er} division, 1^{er} section : 1^{er} Prix ascendant, félicitations au directeur.

— Accordéon Club d'Argentan : division supérieure, 2^o section : 1^{er} Prix ascendant, félicitations au directeur.

— Accordéon Club de Vire : division d'excellence, 2^o section : 1^{er} Prix, félicitations au directeur.

Cabourg

Le 6 juin dernier, la Musique Municipale de Cabourg (50 exécutants), s'est rendue au Concours National de Musique qui s'est tenu à Alençon (Orne).

La musique de Cabourg, qui avait obtenu l'an dernier un premier prix ascendant à Vire, se présentait en harmonie de 3^e Division, 1^{er} Section sous la direction de M. Jacques Lecornu, Chef de musique et Directeur de l'Ecole de Musique de Cabourg, depuis Octobre 1972.

Devant un jury composé de personnalités musicales : M. Dautel, Directeur du Conservatoire Régional de Caen ; le Commandant Bigot, Chef de la Musique de la Police Nationale ; M. Thirault, Vice-Président de la C.M.F. ; MM. Decujis et Muckensturm, Directeurs respectifs de l'Harmonie Municipale du Havre et de l'Ecole de Musique de Lisieux ; M. Ouvrier, Secrétaire Général de la F.M.N., etc.

Les musiciens cabourgeois ont interprété les œuvres suivantes :

— morceau imposé : « Lyrische ouverture » ;

— morceau de choix tiré au sort : « Cortège et Carillon » de Barat.

L'excellente prestation de l'Harmonie Municipale de Cabourg, composée à 70 % de jeunes de moins de 20 ans, lui a valu un premier prix ascendant avec : 28,2/30 points et les félicitations du jury au Directeur.

Ainsi, après cette brillante épreuve, la Musique de Cabourg se trouve donc classée en 2^e division, 2^e section (Harmonie). Il s'agit là, d'un excellent résultat, fruit du travail depuis près de dix ans du Directeur : M. Jacques Lecornu et de ses musiciens dont une grande partie sont les élèves qu'il a formés.

Signalons également que M. Lecornu vient de se voir décerner la médaille de bronze de la Jeunesse, Sports et Loisirs pour services rendus aux Sociétés Populaires de Musique.

Vire

A l'occasion des examens annuels des élèves de l'Ecole Municipale de Musique présidés cette année par M. André Bellis, professeur au Conservatoire Régional de Caen et Directeur de l'Harmonie « La Fraternelle », la Musique Municipale de Vire a exécuté un brillant concert au théâtre « le Basselin », en fin d'après-midi le dimanche 13 juin.

Le concert débute par « B.M.S. » de Roland Cardon, pas-redoublé dirigé par Thierry Delecourt, Sous-Chef.

M. Roger Delsarte, chef de la Musique de Vire depuis le 1^{er} décembre 1978, prend ensuite la baguette et dirige avec brio l'ouverture « L'Italienne à Alger » de Rossini, dans laquelle le solo de clarinette est joué avec beaucoup de style par Jean Hardy. L'interprétation de cette œuvre obtient un vif succès auprès du public. Nous entendons ensuite les célèbres « Danses Hongroises » n° 5 et 6 de Johannes Brahms, jouées avec nuances et une grande musicalité. L'harmonie Viroise interprète maintenant la ravissante valse de « La Belle au bois dormant » de Tchaïkovski qui est très applaudie.

A l'entracte, M. Moru, Président de la Musique Municipale de Vire, salue et remercie les personnalités présentes et le public venu nombreux. Le Président adresse ses chaleureuses félicitations à Thierry Delecourt, Sous-Chef et Professeur de trompette à l'Ecole de Musique de Vire, qui a obtenu samedi un 1^{er} prix de trompette au Conservatoire Régional de Caen, avec médaille d'or décernée à l'unanimité et avec félicitations du Jury. Rappelons que Thierry Delecourt dirige aussi avec efficacité la Musique Municipale de Saint-Sever, petite ville située à une dizaine de kilomètres de Vire.

M. Yves Fleuriot, Maire-Adjoint, excuse M. Stirn, Député-Maire de Vire, puis adresse les félicitations de la Municipalité à M. Delsarte, aux professeurs et élèves de l'Ecole de Musique. Il souligne l'excellent travail musical effectué à Vire qui est garant de l'avenir de la Musique Municipale.

Après la remise des diplômes et la lecture du palmarès des examens subis le matin par les jeunes musiciens virois, le concert reprend.

La deuxième partie est consacrée à des œuvres modernes.

Thierry Delecourt, Sous-Chef, dirige « Harlem Shadows » ouverture jazz de Boekel.

Puis, nous entendons sous la direction de M. Roger Delsarte « Brass and Blues » de Ivor Gould, « Gershwin Fantaisie » sur des airs de Gershwin, excellent morceau où se font apprécier des solistes : Jean Hardy à la clarinette, Thierry Delecourt à la trompette et Jean Marin Legrix au trombone.

Cette belle audition de la Musique Municipale de Vire se termine par la « Marche des bonnets à poil » de Furgeot.

EURE

Romilly-sur-Andelle

C'est maintenant devenu l'événement musical que les mélomanes de la région attendent chaque année. La salle des fêtes de Pont Saint-Pierre qui contient 300 places a été envahie par un public très attentif au concert de l'orchestre d'harmonie de Romilly placé sous la direction de Jacques Langlois.

Le programme comme d'habitude était de tout premier choix :

— Hymne à l'amitié de Michel Van Delft.

— Marche pour un anniversaire de Serge Lancel.

— Petite suite de Jean Filleul.

— Complainte de Jules Semler-Collery.

— Mosaïque de Wim Laseroms.

— A.B.C. Comedy time de John Edmondson.

— L'horloge syncopée de Leroy Anderson.

— Deep river rhapsody d'Harold Walters.

— La panthère rose d'Henry Mancini.

Au cours de cette même soirée, les mélomanes et amis de cette florissante société furent à même de constater les progrès constants de l'orchestre junior de l'école de musique de Romilly-Pont-Saint-Pierre qui s'est produit en intermède en nous proposant : Around the world de Kees Vlack. Un voyage autour du monde, qui nous fit rêver à de lointains voyages, gracieusement présenté par la toute jeune hôtesse Muriel Girot.

Bref, une excellente soirée musicale passée en compagnie de l'orchestre d'harmonie de Romilly, soirée durant laquelle l'ampleur des applaudissements et du bruit de la quête ont témoigné aux musiciens et à leur chef, combien l'effort constant et le sérieux pouvaient être payants.

Pour le calendrier des manifestations musicales.

ORNE

Argentan

Concert annuel de l'Accordéon-Club

Le 6 mars dernier a eu lieu le 22^e concert annuel de l'Accordéon-Club d'Argentan, salle des fêtes Municipale. Affluence record à cette belle soirée plus de 1.000 personnes venues des régions de l'Orne et du Calvados.

Succès musical avec l'orchestre « juniors » quarante-deux exécutants dirigés par Mme Laigre ; au programme : Rhapsodie tourangelle, Jour de fête au château, Sérénade dans un parc, Mélodies et rythmes, Danses normandes par l'avant. Deux d'Argentan accompagné par l'orchestre.

En seconde partie l'Orchestre Seniors 40 exécutants, direction M. Laigre, indicatif Stars, Harmonie Première de Cl. Thomain, Danse Persane suite symphonique de E. Guiraud, Indian Bacchanalia & Saltarelle de J. Barat, Gais Gordons, El Condor Pasa chant, Orphée aux Enfers Offenbach.

Présentation de Alain Le Manac'h. Chorégraphie de Mme Baugé.

L'Aigle

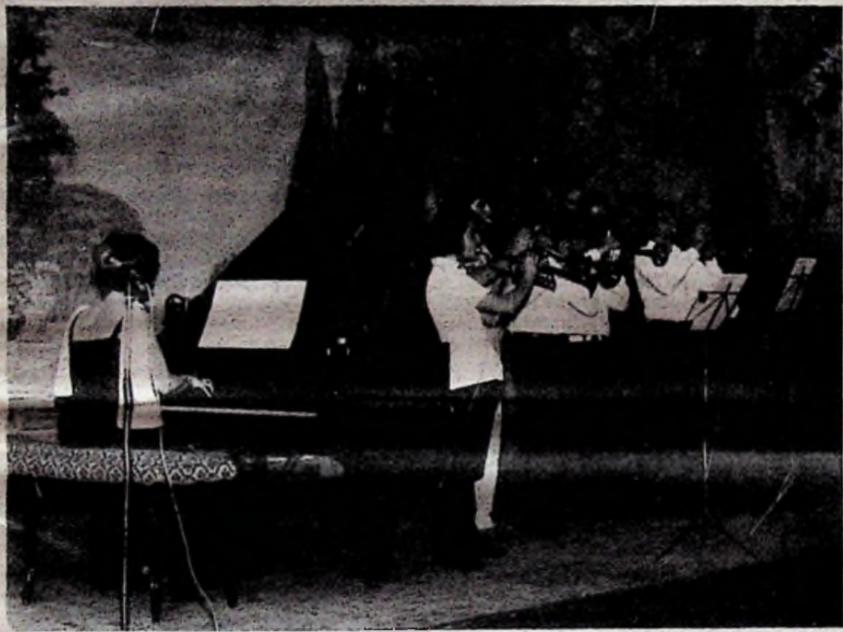
Concert de la Société symphonique

Le samedi 15 mai 1982, la Société Symphonique a donné son deuxième concert de la saison dans l'église Saint-Jean de L'Aigle.

Un public toujours fidèle est venu applaudir les musiciens placés sous la direction de son jeune chef, Raymond Lapie.

Le concert a débuté par un galop : « le Starter » de G. Krier (un titre tout à fait de circonstance) ; suivaient Six Danses Allemandes K 509, de Mozart, dans lesquelles le compositeur fait alterner les tuttis de l'orchestre avec le chant des cordes. Les deux violoncellistes de l'orchestre, Jean Crépon et René Soursas, ont interprété une sonate pour deux violoncelles de Willem De Fesch. Le Concerto pour une voix de Saint-Preux terminait la première partie ; la trompette de Jean Dugué remplaçait la voix de Danielle Licari qui a popularisé ce morceau.

En milieu de programme, nous avons eu le plaisir d'entendre le Quatuor à Vent de L'Aigle, un tout jeune ensemble qui, à



NORMANDIE

Mémento

Dimanche 24 octobre, 9 heures, Caen, salle des Congrès, Congrès de la Fédération musicale de Normandie.

Dimanche 7 novembre, 16 heures, église de Granville, Festival de chant choral.

CALVADOS

Concours national d'accordéons à Lisieux 13 juin 1982

Sous l'égide de la Fédération musicale de Normandie de la Ville de Lisieux, ainsi que de l'Accordéon Club de Lisieux, s'est déroulé le dimanche 13 juin un festival d'orchestres d'accordéons.

Le matin, les sociétés devaient se présenter devant un jury et concourir dans les divisions correspondant à leur niveau. Chaque société devait interpréter un morceau imposé et proposer deux morceaux au choix, l'un d'eux étant tiré au sort par le directeur de la société.

Le jury, présidé par M. André Petit, Président de la Fédération musicale de Normandie et Secrétaire Générale de la Confédération Musicale de France, ainsi que de MM. Muckensturm et Moscowitz, Mme Walter et Mlles Rodriguez et Broussin ont auditionné tout au long de la matinée les orchestres venant d'Alençon, Argentan, Chartres, Falaise, Sanvic et Vire. L'accès de la salle étant ouvert au public, les parents et amis des jeunes musiciens assistaient fort nombreux et dans un grand silence à cette épreuve, la diversité des morceaux a peut-être quelque peu rendu plus difficile la tâche du jury.

La très bonne organisation de l'Accordéon Club Lexovien, dirigé avec compétence par Mlle Broussin, avait organisé un self-service à l'heure du déjeuner et chacun prit son plateau pour déguster un repas froid collectif.

Dès 14 h 30, l'Accordéon-Club Virois commence le Festival de l'après-midi, ceux-ci devant repartir rapidement en raison d'un concert qu'il donnait en fin d'après-midi à Vire, prestation très appréciée du public qui malgré l'heure était déjà fort nombreux. Ensuite le groupe de Sanvic prit possession de la scène et exécute comme chaque société trois morceaux, l'Accordéon-Club de Chartres groupe juniors et ensuite seniors succèdent à leurs amis de Sanvic et Alençon, vient le groupe de Falaise, celui d'Argentan et pour terminer cet après-midi musicale l'Accordéon Club Lexovien.

Pendant quelques instants cette succession de jeunes accordéonistes laisse place à une artiste confirmée en la personne de Casilda Rodriguez qui exprime avec son accordéon un tout autre genre de musique et de technique accordéonistique.

Le palmarès tant attendu par les directeurs de société, ainsi que leurs jeunes musiciens, est lu par M. le Président et comme tout doit se terminer en musique, sous l'heureuse initiative de Mlle Broussin, les deux orchestres de Lisieux et d'Argentan se réunissent pour ne faire qu'un et terminer cette journée consacrée à l'Accordéon, en musique.

Voici le palmarès :

— Accordéon Club d'Alençon : 3^e division, 2^e section : 1^{er} Prix à l'unanimité.

— Accordéon Club de Sanvic : 3^e division, 1^{er} section : 2^o Prix.

— Accordéon Club Falaisien : 1^{er} division, 2^e section : 1^{er} Prix à l'unanimité, félicitations au directeur.

Juniors :

— Accordéon Club de Chartres : degré moyen, mention très bien.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 25

l'initiative de Raymonde Lapié, a vu le jour, il y a quelques mois. Cet ensemble se compose de Jean Potier et Sophie Berthelot, saxophones ; Raymond Lapié, trombone ; Claude Lherminier, tuba. Il proposa un programme varié :

- Allegro de Ted Petersen.
- Un jeune moine de Roland de Lassus.
- Make much of time de Ted Petersen.
- Irma la Douce de Marguerite Monnot.

Ces morceaux ont été adaptés pour la formation par Raymond Lapié.

La deuxième partie reprenait avec l'orchestre placé sous la direction de son sous-chef, René Soursas, qui a interprété « la Marche russe » de Louis Ganne. Une œuvre plus moderne « Pour ma Mieux Aimée » de Pierre-Max Dubois, sous la direction de Raymond Lapié, continuait le programme de ce concert qui s'est achevé avec « les Légendes de la forêt viennoise » de Johann Strauss Fils.

Une bonne soirée dans l'ensemble pour les musiciens et pour le public qui a fait une longue ovation à l'orchestre et à son chef.

Concours National de Musique d'Alençon : 6 juin 1982

Le samedi 5 et dimanche 6 juin 1982, la ville d'Alençon a rendu un vibrant hommage à une de ses vieilles Dames : l'Harmonie d'Alençon, existant en tant que musique ou fanfare depuis fort longtemps mais vivant sous cette identité depuis un siècle.

Cent années de joies et de peines, de réussites et d'échecs, d'espoirs et de déceptions méritaient bien qu'on y consacra un des plus délicieux jours de juin : celui de la Fête des Mères.

La grande fête musicale débutait le samedi après-midi par un défilé de l'Harmonie d'Alençon dans le centre-ville. MM. Pierre Mauger, maire d'Alençon, et Jean-Louis Touche, jeune Président de l'Harmonie, déposaient une gerbe au monument du Général Leclerc, Libérateur d'Alençon, tandis que la musique entonnait « la Marche de la 2^e D.B. » et « la Marseillaise ».

Le soir, l'Harmonie d'Alençon donnait un remarquable concert au théâtre, quasiment comble. Les musiciens, en pareille occasion, étaient honorés, entre autres, de la présence de MM. Olivier, Sénateur ; Goulet, Député, et Mauger, Maire.

« La Marche pour un anniversaire », de Serge Lancen, devait ouvrir le programme. Elle fut suivie par la délicate « Ouverture de Guillaume Tell », de Rossini, que l'Harmonie d'Alençon interpréta brillamment sous la baguette de son chef, Claude Thérou, celui-ci d'ailleurs sachant habilement diriger aussi bien les mélodies générales et charmantes de la première partie de l'œuvre que la célèbre marche emmenée au galop jusqu'à la fin.

Le concert se poursuivit avec « Promenade dans Grenade », d'Emile Nolot, avec un soliste Gilbert Reymond, professeur de saxophone à l'École de Musique d'Alençon.

Le concerto en ut de Vivaldi, pour trompette, avec Régis Rouillard, professeur à l'École de Musique, et la marche « Welcome », de J. Cowper, devaient achever la première partie.

« Le quatuor de clarinettes du Conservatoire de Rouen » composé de Pascal Caraty, J.-Louis Touche, Didier Héranval et Rémy Metayer, tous lauréats du Conservatoire National de Région de Rouen, nous offrit un intermède très apprécié et très vivement applaudi au cours duquel nous pûmes entendre le quatuor en si bémol de P.M. Dubois, le quatuor de Vivaldi, tiré du Concerto grosso op. 3 n° 11 et la sonate en sol mineur pour quatuor d'Albinoni dans laquelle chacun sut remarquer le caractère lumineux et un peu incisif de la petite clarinette, doux et velouté des clarinettes si bémol et chaud et puissant de la clarinette basse.

La seconde partie du programme permettait à la salle d'entendre « l'Artésienne » de Bizet, « Three Inventions » de Pi Scheffer, « les Variations » de Dévogel et « Fresnay-Le Mans », une marche du cru puisque composée par notre chef, Claude Thérou.

Ce concert de « Centenaire » restera pour les Alençonnais une soirée inoubliable tant par le choix des morceaux offerts que par l'excellente qualité des interprétations. Malgré la longueur du concert, l'Harmonie dut exécuter l'inénarrable « Marche de Radetsky ».

Dès le dimanche matin, de la place de la Mairie, les musiques envahissaient tous les quartiers de la ville pour offrir des aubades en plein air.

En fin de matinée, les quelque cinquante musiciens regroupés par pupitres interprétèrent devant un public nombreux et rapidement séduit les marches : « Welcome » de James Cowper, « Vienne reste Vienne » de Schrammel, « Fresnay-Le Mans » de Claude Thérou, et « la Marseillaise ». Cette gigantesque formation était dirigée par le chef alençonnais : Claude Thérou.

Vint enfin le Concours National de Musique qui — grande première à Alençon — avait lieu l'après-midi au Parc Elan devant un public nombreux, chaleureux et véritablement passionné par les sonorités diverses et chatoyantes des harmonies.

Citons au passage quelques membres du jury :

- M. Roger Thirault : vice-président de « la C.M.F. » ;
- M. Pierre Bigot : de la Police Nationale ;
- M. J.-P. Dautel : Directeur au Conservatoire Régional de Caen ;
- M. Claude Decugis et M. H. Bourges : Vice-Présidents de la Fédération Musicale de Normandie ;
- M. Ouvrier : Secrétaire Général de la Fédération Musicale de Normandie.

Nous avons déploré l'absence de Mme Ida Golkowsky, retenue pour des raisons personnelles.

En fin d'après-midi, M. André Petit, Président de la Fédération Musicale de Normandie, et M. Pierre Mauger, Maire, procédèrent à la lecture du palmarès et à la remise des coupes et diplômes.

Première Section — Premier Prix : Batterie-Fanfare de l'Amicale Laïque de Feurs, troisième division :

- L'Union Musicale Cénillaise en troisième division - troisième section : Premier Prix ascendant. Félicitations au Directeur.

• Harmonie Municipale de Cabourg en troisième division - Première section : Premier Prix ascendant. Félicitations au Directeur.

• Jeunesse Municipale d'Auchy-les-Mines en deuxième division - première section : Premier Prix ascendant. Félicitations au Directeur.

Harmonie Municipale de Lucé en deuxième division - première section : Premier Prix ascendant. Félicitations au Directeur.

• Amicale Laïque de Feurs en première division - deuxième section : Deuxième Prix.

• Harmonie Gougeraise en première divi-

sion - première section : Premier Prix ascendant. Félicitations au Directeur.

La section devra concourir en Division d'Honneur.

Les organisateurs de la manifestation se sont réjouis des excellentes prestations données par les musiques ; bref, autant de merveilleux cadeaux que notre Harmonie d'Alençon, maintenant séculaire, saura conserver en mémoire pour transmettre et perpétuer longtemps encore la saine tradition des Harmonies Populaires.

SEINE-MARITIME

Deville-les-Rouen

Beau concert de l'orchestre symphonique

Le dimanche 28 mars dernier, à 17 heures, au Centre Culturel Voltaire, avait lieu un très beau concert symphonique organisé par l'O.S.D. et placé sous la présidence de M. Michel Cozette, maire de Deville.

Un public assez nombreux avait répondu à l'invitation des organisateurs et réserva un chaleureux accueil au programme de choix qui lui était présenté. Sous la Direction de Rémy Metayer, ce programme débutait par la pimpante « Marche Militaire » de Schubert, suivie de la très belle page musicale de Borodine « A travers les Steppes de l'Asie Centrale ». Puis ce fut la brillante Ouverture de « Coriolan » de Beethoven. La première partie se terminait avec la très plaisante suite de valse de Johan Strauss « Légendes de la Forêt Viennoise » sous la direction de Maurice Metayer ; Directeur Honoraire. Tous ces morceaux recueillirent de chaleureux applaudissements des plus mérités.

La seconde partie du programme était réservée uniquement à une œuvre maîtresse, avec le célèbre concerto pour piano et orchestre n° 5 dit « L'Empereur » de Beethoven. Cette œuvre brillante et délicate avait pour soliste le jeune et talentueux pianiste Michel Capperon, Premier Prix du Conservatoire de région de Rouen.

haute virtuosité et d'une très grande sensibilité artistique dans un jeu tout en finesse et en nuances. Rémy Metayer à la tête de l'O.S.D. donna la réplique au brillant soliste d'une façon très honorable grâce au travail minutieux de tous les musiciens au cours de nombreuses répétitions. Solistes, et musiciens recueillirent les applaudissements nourris et prolongés d'un public vraiment enthousiasmé. On dut redonner en « Bis » quelques pages finales du 3^e mouvement qui furent encore longuement applaudies. S'attaquer à une œuvre d'une telle envergure peut être considéré comme un tour de force pour une formation d'amateurs et le résultat obtenu est tout à l'honneur de ceux qui eurent le courage de le réaliser.

Ajoutons que le programme était présenté et commenté par Nadine Bizet, sur des textes de Hervé Brunot.

Deville-les-Rouen

Brillant concert de clôture de la saison musicale 81-82 de l'O.S.D.

Un beau concert clôturait la saison 1981-82, le 19 juin 1982, en l'église Saint-Pierre de Deville.

En première partie, on put écouter l'orchestre d'harmonie placé sous la direction de Rémy Metayer. Cet ensemble nous fit tout d'abord entendre « Les Fêtes de Terpsichore » de François de Boisvallée sur un arrangement de Désiré Dondeyne, ensuite « Hymne à la musique » de Serge Lancen. La 4^e marche de Ferdinand Paer terminait l'audition de l'orchestre d'harmonie. Ces morceaux furent brillamment enlevés avec un timbre fort juste.

Rémy Metayer prenait alors la direction de l'orchestre symphonique pour la Suite n° 2 de Jean-Sébastien Bach, au cours de laquelle on put apprécier dans les reprises la sonorité délicate de la flûtiste Françoise Metayer.

« Les Hébrides » de Mendelssohn terminait la première partie de cette soirée, et l'orchestre se tira fort bien de sa partition assez difficile pour un orchestre d'amateurs.

En seconde partie, on put apprécier l'ensemble baroque « Le Tempesta » nouvellement créé, composé des jeunes musiciens Violette Lecoq, violon, Fabienne Lavéque, violoncelle, Sylvie Breton, clavecin, Daniel Dehais, hautbois, et Françoise Metayer, flûte, dans un quintette de Vivaldi ; ce groupe surprit agréablement pour sa bonne cohésion.

Rémy Metayer reprenait la direction de l'orchestre symphonique pour l'ouverture de « Così fan Tutte » de Mozart, fort bien enlevée.

Le jeune violoncelliste Eric Bluhm était le soliste du très beau concerto pour violoncelle de Carl Stamitz. On put apprécier le talent de ce jeune musicien, sa sonorité prenante. L'orchestre de son côté fit ressortir le solo par un accompagnement nuancé.

L'ouverture de la « Pie Voleuse » de Rossini terminait cette soirée, et fut brillamment enlevée, et l'orchestre dut donner un bis de cette dernière œuvre.

Mentionnons que le programme était présenté et commenté par Mme Nadine Bizet sur des textes d'Hervé Brunot.

Elbeuf

Le grand concert annuel de l'Orchestre d'Elbeuf

Au lendemain de ce concert, « Paris-Normandie », l'hebdomadaire de Normandie, titrait son compte rendu « un concert du tonnerre ».

Il est vrai que l'affiche était séduisante, et Jean Letellier avait fait appel à un soliste de très grande classe.

Chaque année, il nous fait entendre un concerto pour soliste et orchestre. Ce fut Michel Capperon dans celui de Beethoven, Philippe Davenet celui de Mendelssohn, l'an dernier, c'était le tour de Philippe Guingouin dans un rare numéro de contrebassiste virtuose et cette année Pierre Pollin, premier soliste de l'orchestre National de France ; la prestigieuse formation française de Lorin Maazel, dans le délicieux concerto pour trompette et orchestre de Joseph Haydn. Aussi brillant que délicat, de la trompette en dentelle. Ce fut un vrai triomphe avec rappels et rappels.

L'orchestre pour sa part avait inscrit l'ouverture de « Rosamunde » de Schubert, la subtile « 99^e Symphonie » de Haydn, une des dernières composées par le Maître en Angleterre ; puis « Ascanio in Alba » de Mozart, œuvre de jeunesse (il avait 15 ans !) ; la « Danse des Saltimbanques », extrait de la « Fée des Neiges » de Rimsky-Korsakoff.

souplesse et sensibilité, devant un auditoire de quatre cents mélomanes.

Le concert se termina avec le concours de la Chorale de la Collégiale de la Saussaye, animée avec discrétion et subtilité par M. l'Abbé Boissel, curé de cette paroisse.

Nous eûmes alors le choral Final de la « Cantate 140 » de J.-S. Bach, puis le brillant prélude et le Final du « Te Deum » de Marc-Antoine Charpentier, par un ensemble de 90 musiciens.

En un mot, un concert d'une exceptionnelle qualité, donné par une formation d'amateurs, mais quels amateurs !

L'O.S.A.E. terminait ainsi en beauté une saison de dix auditions données tant à Elbeuf, le canton, mais aussi à Oissel et à La Saussaye. Un exemple à suivre !

NORD PAS-DE-CALAIS

Le Carillon s'accorde au féminin

Christine est pianiste-accompagnatrice de la Société Nationale des Orphéonistes Crick-Sicks, de Tourcoing, Société membre de notre Fédération.

Son père est notre Trésorier Fédéral.

Nous devons cet article à l'aimable autorisation de l'Agence France-Presse.

Christine Vanhoutte, 21 ans, issue d'une famille de musiciens de Tourcoing — son père est pianiste et sa mère violoncelliste —, a appris le solfège dès l'âge de 8 ans au conservatoire de « sa » ville.

Après avoir étudié le piano et obtenu, en 1976, la médaille d'or de solfège, elle s'est inscrite, il y a deux ans — un baccalauréat scientifique (D) en poche — dans la classe de carillon du conservatoire de Tourcoing, la première de France, ouverte en 1971 par le maître-carillonneur Jacques Lannoy, président de la Guilde mondiale des Carillonneurs. Le 5 juin dernier, Christine Vanhoutte obtenait à Douai son diplôme d'Etat de carillonneur, profession jusqu'alors exclusivement masculine ; transmise de père en fils. Elle avait interprété ce jour-là, sur le carillon du beffroi (49 étages dont le bourdon « La Joyeuse » pèse 5,5 t), « Triptych », une œuvre pour carillon composée par l'Américain Ennis Fruhaus, deux pièces pour cla-



vecin de François Couperin, « La Vauvrière » et « La Morinette », transcrites pour carillon, une transcription personnelle d'une nocturne de Chopin et un arrangement sur des chansons populaires du Languedoc. Le jury était présidé par le maître-carillonneur néerlandais, Sjef Van Balkom, titulaire du carillon de Bois-le-Duc (Pays-Bas).

Une semaine plus tard, Christine Vanhoutte donnait son premier concert public du haut du beffroi de Douai, avant de dévaler à Hombleux (Somme), un petit carillon (Pacard) de 16 cloches non encore répertoriées, et de le faire sonner le 13 juin pour la plus grande joie des habitants du village.

Descendre des clochers

Le festival de la côte d'Opale et l'ASSOCARM (Association d'études pour la coordination des activités régionales musicales) lui ont permis en juillet de descendre des « clochers à musique » et de donner sa première tournée de concerts sur le carillon ambulatoire « Douai-Nord-Pas-de-Calais », à Wisson, Merlimont et Montreuil, où elle a participé, dimanche, à la création d'une œuvre de Gilbert Artman conçue pour son groupe de musique répétitive « Urban Sax » (40 saxophonistes) avec la collaboration de « Shusaku dormu dance théâtre » (une troupe surréaliste japonaise) et la chorale « Col Canto » de Boulogne-sur-Mer. Le clou du festival le plus septentrional de France, un gigantesque spectacle son et lumière de trois heures, était particulièrement bien adapté au site de la citadelle de Montreuil, construite par Vauban.

Les réflexions des auditeurs quelque peu surpris de voir « une frêle et fragile jeune fille » cogner des poings et taper des pieds sur le clavier et le pédalier du carillon ambulatoire afin d'actionner ses 49 cloches (de 12 à 300 kg), pesant au total près de 3 tonnes, ne l'ont pas déconcertée.

Passionnée par son métier et par l'histoire locale, Christine Vanhoutte entend, en effet, pouvoir exercer son art à Tourcoing, ville dotée d'un carillon « bien plus difficile à manipuler que le carillon ambulatoire » puisqu'il est composé de 49 cloches pesant de 14 kg à 6 tonnes, perchées au sommet de la tour (85 m) de l'église Saint-Christophe, au cœur de la ville.

« C'est un merveilleux instrument qui date de 1794 et qui fut totalement renoué en 1961, l'année de ma naissance », affirme-t-elle fièrement. « Depuis que je joue régulièrement dessus, je me sens Tourquennoise à part entière. J'espère pouvoir jouer encore longtemps sur cet instrument et, pourquoi pas, succéder, le moment venu, à son titulaire actuel, mon maître Jacques Lannoy ».

En attendant de passer « dans deux ou trois ans » le diplôme de maître-carillonneur et la rentrée en septembre au conservatoire national supérieur de Musique de Paris où elle compte préparer le concours de professeur de solfège, Christine Vanhoutte emploie le temps libre de ses vacances à mettre à jour des fouilles au pied même de son carillon préféré qui égrène au fil des heures une ritournelle qui lui est chère : « Vive Tourcoing, vive ce petit coin ».

RHONE

Cinquième Concours National de Saxophone organisé par le Festival d'Aix-les-Bains et l'Association des Saxophonistes de France

Le Jury, présidé par Daniel Daffayet (Professeur au C.N.S.M. de Paris) et regroupant Claude Bailif (Professeur au C.N.S.M. de Paris et Compositeur de l'œuvre imposée), Charles Chayne (Compositeur représentant Radio-France), Henri Pollin (Professeur au C.N.R. de Rouen) et Georges Porte (soliste à la Musique de la Garde Républicaine) a décerné les prix suivants :

- 1^{er} Prix : Serge Bertocchi (La Plaine, 73540 Esserts-Blay).
- 2^o Prix : Fabrice Moretti.
- 3^o Prix : Jacques Baguet.
- Prix spécial des moins de 20 ans : Hervé Saillard.
- Prix spécial Rhône-Alpes : Denis Dauphin.

Origine des Lauréats :

- Serge Bertocchi : élève au C.N.S.M. de Paris, ex-élève de J. Net à Grenoble.
- Fabrice Moretti : élève au C.N.S.M. de Paris, ex-élève de J. Ledieu à Nancy.
- Jacques Baguet : élève de J. Arnoult à Dijon.
- Hervé Saillard : élève au C.N.S.M. de Paris, ex-élève de J. Net à Grenoble.
- Denis Dauphin : élève de J. Net à Grenoble.

SAÛNE-ET-LOIRE

Concours départemental de musique de Montceau-les-Mines, du 6 juin 1982.

Une heureuse initiative a été prise par « Les Amis Réunis », de Montceau-les-Mines : organiser un concours pour les fanfares, harmonies classées en 1^{er}, 2^o et 3^o divisions, ainsi que pour les formations Juniors.

Compte tenu du nombre de sociétés admises à concourir, ne furent retenues que les formations de Saône-et-Loire, les Sociétés appartenant aux divisions : supérieur, excellence, et honneur n'étant pas acceptées à concourir.

Vingt-deux formations : orchestres juniors, fanfares, harmonies, participèrent à ce concours, qui se déroula dans des conditions remarquables.

Il faut dire que les organisateurs avaient bien fait les choses. Tout était prévu dans les moindres détails, et le ciel était avec les Musiciens : un temps magnifique présidait au défilé et aux auditions de l'après-midi. Il faut signaler que le programme de l'après-midi n'était pas préparé à l'avance : devaient se présenter devant l'auditoire, les sociétés qui, dans chaque section de chaque division, s'étaient classées premières, chacune dans sa catégorie, lors du concours qui s'est déroulé, le matin, de 8 heures à 11 h 30.

Tous les jurés et les sociétés étaient convoqués à 7 h 30 au Centre d'Animation et de Rencontres de Montceau-les-Mines, mis à la disposition des Musiciens par la ville de Montceau-les-Mines.

A 8 heures, tous les jurys étaient en place, et l'horaire fut respecté de façon parfaite.

Il convient de dire que ce genre de manifestation est à encourager vivement, mais il convient aussi de remercier comme il se doit les animateurs, et plus spécialement M. Roger Nectoux, Directeur de la fanfare « Les Amis Réunis », de Montceau-les-Mines, et Membres du Conseil d'Administration de la Fédération Musicale de Saône-et-Loire ; M. Albert Pandal, Président des « Amis Réunis » ; M. Marc Bresson, Secrétaire ; M. Gilbert Renaud, Trésorier, et tous ceux et toutes celles qui, à des niveaux et des postes divers, se sont dévoués pour que cette journée soit une réussite dans le genre. Qu'ils soient rassurés : c'est une réussite, et qu'ils en soient encore félicités et remerciés.

Et nous féliciterons comme il se doit, M. Claudius Pariat, Directeur Honoraire des « Amis Réunis », et auteur du morceau d'ensemble joué par tous les Musiciens participant au Concours : « La Fanfare défile ».

PALMARES FORMATIONS « JUNIORS » NON CLASSÉES

- 1^{er} : Ecole Municipale de Musique de Sauvignies-les-Mines, 1^{er} mention avec félicitations.
- 2^o : Société Philharmonique de Bourbon-Lancy, 1^{er} mention.
- 3^o : Harmonie de Chauffailles, 1^{er} mention.
- 4^o : Ecole Municipale de Musique de Louhans, 1^{er} mention.
- 5^o : Fanfare Municipale de Blanzay, mention d'encouragement.

3^o DIVISION

- 3^o section : Juniors de l'Harmonie du Creusot, 24 points, 1^{er} prix.
- 2^o Section : Harmonie de Digoin, 28 points, Prix ascendant, Félicitations au Chef.
- 1^{er} Section : Harmonie de Branges, 22 points, 1^{er} prix ; Harmonie Municipale de Charolles, 25 points, 1^{er} prix à l'unanimité ; Société philharmonique de Bourbon-Lancy, 25 points, 1^{er} prix à l'unanimité ; Fanfare de Géry, 28 points, prix ascendant ; Harmonie de Buxy, 28 points, Prix ascendant, Mention au Directeur.

2^o DIVISION

- 2^o Section : Fanfare « Lyre Bressanne » de Sagy, 24,5 points, 1^{er} prix ; Harmonie « L'Espérance » de Chauffailles, 26 points, 1^{er} prix à l'unanimité ; Harmonie « La Lyre » de Paray-le-Monial, 28 points, 1^{er} prix ascendant, Félicitations au Directeur ; Fanfare « Les Enfants de Sevrey », 28,5 points, 1^{er} prix ascendant, Mention au Directeur.
- 1^{er} Section : Fanfare Municipale de Blanzay, 23 points, 1^{er} prix ; Fanfare « Les Amis Réunis » de Montchanin, 26 points, 1^{er} prix à l'unanimité, Mention au Directeur.

1^{er} DIVISION

2^o Section : Harmonie de Chagny, 23 points, 1^{er} Prix, Mention au Directeur ; Harmonie de Louhans, 26 points, 1^{er} prix à l'unanimité, Mention au Directeur ; Harmonie Municipale de Chalon-sur-Saône, 28,5 points, 1^{er} prix ascendant, félicitations au Directeur.

1^{er} Section : Fanfare des Anciennes Verrières de Blanzay, 27,5 points, 1^{er} prix à l'unanimité, Mention au Directeur.

SARTHE ET MAYENNE

Arnage

Cinquième audition de l'Harmonie Municipale d'Arnage.

Vendredi 30 avril 1982, le trombone était à l'honneur lors de la cinquième audition de l'Harmonie Municipale d'Arnage.

L'auditoire chaleureux et nombreux a applaudi un répertoire varié et de valeur. Citons entre autres Haendel, Lully, Strauss, Delbeck, Glen Miller, Devogel. Le programme fut agréablement interprété par l'ensemble des musiciens de l'Harmonie, sous la baguette de M. Francis Rouillard et de M. Bernard Bochart.

Dans une atmosphère détendue, M. Jacques Renou avait introduit cette soirée par la présentation de la dizaine de trombonistes qui prirent place sur l'avant de la scène. Le nombre de trombones avait de quoi impressionner le public. Un grand honneur nous était rendu par la présence de la première et unique femme tromboniste à avoir obtenu le Premier Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Mme Yvelise Girard, élève de M. Ferrand, est, comme le rappelait M. Michel Becquet : « La meilleure tromboniste de France ». M. Guy Ferrand est l'actuel professeur de trombone au Conservatoire de Musique du Mans et à l'École de Musique d'Amage. Il est à l'origine du « Quatuor de Trombone du Maine » accompagné par MM. Lair, Poitrineau et Renou, ses élèves avec qui il assura l'intermède musical.

Le morceau « 76 trombones » en introduction, ainsi que « Tricky Trombones » lissé avec emphase en final, envoutèrent le public par la pureté des vibrations émises et le déploiement puissant des trombones.

Le « Quatuor de Trombone du Maine » nous a présenté le registre du trombone en faisant preuve de toute la technicité indispensable, malgré la forme simple de cet instrument de musique, dont la forme subsiste de nos jours semblable à celle de ses origines lors de son apparition en Europe vers le XV^e siècle.

Cette soirée musicale restera longtemps gravée dans la mémoire du public mélomane.

SEINE-ET-MARNE

Thorigny

Un son toujours nouveau à l'Harmonie

Décidément, un concert de l'harmonie de Thorigny, n'est jamais le concert ordinaire d'une harmonie ordinaire. Ce n'est pas tant la surprise du public qui est en cause que le travail de création, de réflexion, de remise en question, de transcription et de répétition qui apparaît à l'oreille du connaisseur.

Nous étions jusqu'alors habitués aux « folles » entreprises audacieuses, où M. Roland Neuranter confrontait ses musiciens aux grandes symphonies de Beethoven, de César Frank ou de Brahms.

Nous avons découvert, aujourd'hui dimanche 25 avril, un retour aux partitions réservées habituellement aux harmonies, mais retour qui exclut toute banalité. Point de déjà entendu ! Point de mièvrerie, en effet ! Les qualités de M. Neuranter et les recherches menées avec ses solistes ont abouti à ce concert original en tout point.

Faire aimer la musique classique, montrer qu'elle n'est pas un privilège d'élites initiées, l'intégrer à la vie du peuple, aux rythmes et aux airs de son quotidien : voilà bien en quoi se rejoignent une société comme l'harmonie de Thorigny et des compositeurs comme les Italiens, Verdi et Puccini, ou l'Américain Léonard Bernstein.

Les premiers de ces compositeurs auxquels était consacrée la première partie,

ont cherché en utilisant le bel canto les sujets romantiques (romanesques même) les thèmes nationaux (nationalistes même) à toucher le cœur du plus grand nombre même si c'est au prix de quelques concessions.

Quel admirable orchestre que celui de Thorigny ! Pupitre de bois, tout en nuances, pupitre des cuivres éclatant de volume, de richesse et de force, M. Neuranter disait après le concert le plaisir qu'il avait à diriger dans ces conditions, et il comprenait très bien le plaisir manifesté par le public après l'audition de version de concert de « la Traviata », par exemple. « Cette musique quand on la joue, suscite des émotions auxquelles personne n'est étranger ».

Signalons encore une « Marche d'Aida », comme à la parade, « une ouverture de la Pie Voleuse », de Rossini, à la cadence pétillante souhaitée ; une interprétation exceptionnelle de l'air de « Gilda » de Rigoletto par Catherine Mourrot, remarquable voix de cet après-midi. Catherine Mourrot a sa place à l'orchestre au pupitre des clarinettes. Elle a montré dimanche que ses possibilités dépassent ce que nous en savions. Le Public ne s'y est pas trompé qui lui a fait une ovation. Encore une vocation que l'Harmonie de Thorigny semble avoir révélée cette année.

Et que dire des jeunes instrumentistes présentés par M. Michel Broyer, dans une formation d'orchestre débutant, sur des airs de Schumann et de Maurice Thieriot ! La source n'est certes pas épuisée, les anciens peuvent être tranquilles !

Dernière grande surprise de cet après-midi : le saut fait par M. Neuranter dans un répertoire qu'il avait négligé jusque-là ! Il avait tort : la musique des U.S.A. ses coloris contrastés, ses rythmes hérités du jazz méritent qu'on leur fasse un sort. L'Harmonie de Thorigny a paru assurément ravie d'avoir à faire « swinguer » ses trompettes, ses trombones et ses percussions. La « Manhattan Symphony », de Serge Langcen, Compositeur français mais qui a longtemps séjourné aux Etats-Unis, a mis d'abord le public en condition sur les évocations de Harlem et de Broadway. L'interprétation de « West Side Story », de Léonard Bernstein, vint ensuite comme naturellement, avec un remarquable trompettiste dont nous avons aimé la vigueur et la chaleur de sonorité.

Ceux qui connaissaient la partition de cette comédie musicale à travers le film qu'en fit Robert Wise, avaient du mal à s'empêcher d'accompagner de leur geste et de leur voix, les évocations des amours de Tony et de Maria. Bravo Monsieur Neuranter ! C'est le chemin qu'il faut parcourir maintenant avec vos musiciens, vers une musique qui n'est pas d'histoire, qui n'est pas faite, mais qui est en train de se faire, et toutes les audaces en cela sont à votre portée, vous l'avez prouvé dimanche, comme vous l'avez prouvé tant d'autres fois.

Sur le chemin de la renaissance de l'intérêt des Français pour la musique, le travail, la hardiesse et l'esprit d'innovation des sociétés comme l'Harmonie de Thorigny ont un rôle primordial à jouer. Ce que vient d'être dit devrait préparer ceux qui n'étaient pas présents dimanche à Thorigny à attendre avec intérêt et impatience le prochain concert de cette formation.

Nous ne manquerons pas d'en parler !

SUD-EST

SAVOIE

A la frontière Savoie-Dauphiné, le Festival Départemental des Sociétés Musicales et Chorales de Savoie — 15-16 mai 1982. Les Echelles-Entre-deux-Guiers.

Un Festival 82, pas tout à fait comme les autres, en ce sens qu'étant frontalier et organisé par l'Echo Savoisien qui fête son centenaire et l'Echo Alpin, société dauphinoise, il intéressait les deux rives du Guiers, nous dirons pour plus de simplicité la Chartreuse entre les deux chefs-lieux de canton Les Echelles et Saint-Laurent-du-Pont. C'est la raison pour laquelle quatre communes dauphinoises ont bénéficié de cette extraordinaire manifestation.

Extraordinaire par le nombre de sociétés de musiques et chorales présentes (40 exactement) déversant dans les bourgs 1.800 musiciens animant deux journées et se retrouvant pour un final qui, à lui seul, valait le déplacement par la qualité des productions que nous ne pourrions hélas

• Suite page 28

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES



• Suite de la page 27

toutes citer, par la caution de nombreuses personnalités, par l'ambiance qui n'a cessé de régner sur l'ensemble. Ne dit-on pas à juste raison que « la Musique adoucit les mœurs ». En tout cas elle est garante d'un succès acquis.

Quelle classe ! Quel sommet ! Quel engagement de la part d'un public chaleureux qui ne s'est jamais trompé sur la valeur des productions à tous les niveaux, dans tous les « auditoriums » que ce soit les églises ou sur les places publiques.

Il semble bien que les superlatifs nous manquent pour qualifier le Concert de gala en l'église d'Entre-deux-Guiers, concert qui ouvrait le Festival. Les locaux de l'Harmonie du Guiers sous la direction de Robert Herlin, c'était du grand art avec, à la suite d'un rappel, l'exécution d'une « Danse du Sabre » à faire se pâmer les mélomanes. Mais que dire de ces Chorales « Maîtrise Métropolitaine » (Abbé Duvallet) et de Modane-Fourmeaux (M. Jamet) célébrant leur foi ou interprétant avec un brio extraordinaire des chants profanes pour terminer sur un Alleluia de Haendel avec accompagnement de l'Harmonie de Chambéry. Sans doute la communication d'une émotion artistique à un auditoire subjugué.

Il a bien fallu que la Chartreuse soit fidèle à sa réputation et donne quelques inquiétudes avec un ciel menaçant et même quelques gouttes sur le coup de dimanche midi.

Mais cela n'a pas altéré l'allant de toutes les sociétés participantes à des Concerts de quartiers à l'heure apéritive et avant le défilé conduisant au concert d'ensemble.

Auparavant, les Messes dominicales avaient été arimées par des groupes dans chaque commune (Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Christophe-sur-Guiers, Les Echelles, Entre-deux-Guiers). Là encore, beaucoup d'éloges à faire au niveau de tous les exécutants.

Le défilé traversant les deux bourgs plus que symboliquement le pont sur les Guiers-Vif fut un grand moment de ce Festival Départemental de Savoie. Jamais Les Echelles, Entre-deux-Guiers n'avaient vu autant de Fanfares et Harmonies défilant dans un ordre impeccable.

Un grand moment qui conduisait à un rassemblement général, véritable sommet de cette manifestation sur la place Francisque-Viard à Les Echelles. C'est bien là, en fin d'après-midi, que chacun a pu se rendre compte de l'ampleur de cette fête dont l'organisation impeccable honore tous ceux et toutes celles qui en ont eu la charge. Avec une mention spéciale à l'Echo Savoisien qui fêta à l'occasion de ce Festival son centenaire.

Dans une allocution claire et précise, M. Maurice Adam, Président de l'Union Départementale de Savoie et Président des Sociétés Musicales du Sud-Est et « ancien » de l'Echo Savoisien, rendait un hommage collectif à tous les artisans de la pérennité et de l'essor de la société locale demandant une pensée de reconnaissance envers tous les dirigeants et musiciens disparus. M. Hubert Gros, Maire de Les Echelles, rappelait dans son discours la mémoire de M. Raymond Adam (père de Maurice) qui dirigea l'Echo Savoisien de 1933 à 1963.

Instant exceptionnel que celui devant plusieurs milliers de personnes qui venaient de vivre un extraordinaire Festival, M. Maurice Adam a épinglé au nom de la Confédération Musicale de France, la Médaille du Centenaire sur la glorieuse bannière de l'Echo Savoisien.

Jamais peut-être, l'interprétation des « Allobroges » par 1.800 musiciens qui suivit cette distinction ne fut aussi vibrante — presque pathétique — dans le cœur de tous les musiciens et en particulier dans celui des responsables actuels de la société.

N'est-ce pas là le symbole — plus parlant que n'importe quel autre commentaire — de la pérennité de la Musique que l'on dit Populaire — (mais qui sait atteindre des sommets artistiques incontestables) et de la vitalité des sociétés qui la dispensent ?

Il n'y avait qu'à voir et surtout entendre le Festival de Savoie 1982 — lequel restera à jamais gravé dans les annales comme un prestigieux succès dû au talent des musiciens mais aussi au regroupement et à l'élan de nombreuses bonnes volontés.

Nous avons noté parmi les personnalités :

- M. Michel Barnier, Président du Conseil Général, Député.
- M. Louis Besson, Député.
- MM. Jean Blanc, Rinchet, Perrin, Sénateurs.
- M. Jean-Pierre Vial, Conseiller Général.
- M. Hubert Gros, Maire des Echelles.
- M. Pierre Roy, Maire d'Entre-deux-Guiers.
- MM. Marius Buttard, Alexandre Nicque, de la Fédération du Sud-Est, etc.

66^e Congrès Fédéral, le samedi 19 juin à Vals-les-Bains (Ardèche)

C'est la charmante ville de l'Ardèche, Vals-les-Bains, qui avait cette année l'honneur de recevoir et d'organiser ce 66^e Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est.

Après la réception des congressistes, le matin, la réunion des commissions à l'Hôtel-de-Ville, l'appel des délégations et la séance d'ouverture, c'est vers 15 heures au Théâtre du Casino, que débute l'Assemblée Plénière, sous la présidence de Maurice Adam, Président de la Fédération et en présence de M. Paul Ribeyre, ancien Ministre et Maire de Vals.

Henri Comblie, Président de l'Harmonie de Vals-Aubenas ouvre la séance en remerciant tout d'abord les organisateurs et la municipalité pour l'effort et l'aide apportés à ce congrès, et tous les participants effectifs, certains venus de très loin pour être présents ce jour-là à Vals.

Maurice Adam lui succède et à son tour, remercie MM. Paul Ribeyre, Henri Comblie, Martin et tous les Musiciens de Vals pour leur chaleureux accueil et formule des souhaits de bienvenue à tous les congressistes. Il excuse certains absents, empêchés par la maladie : MM. Rolando, Bernard, Abram et MM. Brunet, Delzant retenus aux festivités du Centenaire de la Chablaisienne de Thonon-les-Bains.

Le Président devait conclure : « C'est une grande satisfaction de constater l'unité parfaite des U.D. au sein de la Fédération.

Les aides des Municipalités, des Conseils Généraux et espérons le, du Conseil Régional, vont nous permettre de mettre progressivement en place une véritable politique musicale.

L'avenir de nos sociétés dépend de l'enseignement musical, mais aussi de la formation des animateurs.

Notre Fédération reste disposée à collaborer avec l'A.R.D.I.N. et les A.D.D.I.M. pour créer dans la région « Rhône-Alpes » un véritable courant musical.

Le travail en profondeur réalisé au sein de nos U.D. et de notre Fédération porte aujourd'hui ses fruits, mais n'oublions pas que si nos Sociétés doivent évoluer avec le temps, il n'en demeure pas moins qu'elles

doivent conserver leur originalité, leur esprit de bénévolat et surtout l'amitié qui les unit. »

Rapport moral :

Paul Weinborn, Secrétaire Général, présente le rapport moral pour l'année écoulée.

Effectifs :

Le nombre de Sociétés et d'Ecoles de Musique pour 1982 se monte à 457. Ce nombre est en légère hausse par rapport à 1981. Constatation qui fait apparaître un rajeunissement sensible de nos Sociétés par l'apport de jeunes venant surtout de nos Ecoles de Musique.

Festivités :

Le Secrétaire Général ne peut pas reprendre par le détail tout ce qui se déroule dans les départements et qui est notifié lors des Assemblées Générales des Unions Départementales du mois d'Octobre. Il souligne, toutefois, un très beau concert à Lyon fin janvier en présence du Président André Amellier qui réunissait 350 musiciens de différentes sociétés musicales et chorales : ce concert eut lieu à l'Auditorium Maurice Ravel, sous la direction de Raymond Jarniat sous la responsabilité de Marius Buttard sur le plan technique. Il eut le mérite de prouver à la mairie centrale de Lyon l'importance et la valeur de nos Sociétés ; résultats donc très probants et expérience concluante à recommencer l'an prochain.

Ce rapport de Paul Weinborn après mise aux voix est adopté à l'unanimité.

Compte rendu financier :

Ernest Germain, Trésorier Général, à son tour, présente aux congressistes le compte rendu financier, son Adjoint Joseph Lenfant, absent, étant excusé.

Bilan financier très bien ventilé, et dont un exemplaire a été envoyé, au préalable, à tous les présidents départementaux qui ont pu en prendre connaissance.

Gros sou orphéonique :

Sur le bilan, les résultats financiers de la gestion du G.S.O. permettent à Gilles Ducrot de demander l'augmentation du secours accordé de 600 à 700 francs à dater du prochain exercice. Adopté à l'unanimité.

Rapport de la commission de contrôle :

Parmi les 3 membres, Roger Michal indique que les comptes ont été examinés et leur vérification montre l'exactitude de tous les chiffres.

Maurice Adam présente le rapport de l'Assemblée d'approuver ce rapport financier, ce qui est fait à l'unanimité avec les remerciements à tous les responsables.

Rapport de la commission technique :

Cette dernière est composée de Marius Buttard auquel sont adjoints Robert Combaz, Louis Levrangi et Jean-Paul Szostek.

C'est Marius Buttard qui présente le rapport technique : il constate la bonne marche de nos Ecoles de Musique qui amènent un sang nouveau dans nos Sociétés. Il insiste sur la création de nouveaux stages départementaux destinés à une formation supérieure, permettant à certains élèves de progresser, notamment dans le monitorat. Il remercie enfin toutes les Sociétés pour les collectivités pour les excellentes relations des comités techniques avec les Conseils d'Administration des Unions Départementales.

Robert Combaz succédant à Marius Buttard, prend la parole pour signaler la réunion de février qui admet l'uniformisation de l'Enseignement Musical en liaison avec les conservatoires, l'accord sur la fin du 1^{er} cycle, et informe qu'à partir de septembre, des réunions futures prévoieront l'uniformisation au-dessus du 1^{er} cycle.

Louis Levrangi, sur la question « fin de 1^{er} cycle » parle de rencontres souhaitées entre l'enseignement Ecoles de Musique et l'enseignement officiel dans les conservatoires régionaux. Enfin, Jean-Paul Szostek demande la programmation de stages de week-end de formation pour les enseignants et souhaite qu'une lettre de vœux soit envoyée à la C.M.F. et aux élus pour bien souligner les buts fixés sur l'enseignement.

Ce rapport de la Commission Technique est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Elections :

Tiers sortant. — En font partie, cette année : Louis Bouissou, Paul Delzant, Ernest Germain, Aimé Constantin, René Henrion, Henri Lager, Paul Weinborn, Paul Chalvin.

Parmi ces derniers, ne se représentent pas : Henri Lager, Paul Weinborn et René Henrion.

Les candidatures nouvelles reçues à ce jour sont les suivantes : René Prajoux (Rhône), Henri Bonhomme (Rhône), Georges Metfiot (Drôme) et Daniel Vagnon (Savoie).

Après proposition des candidatures à l'Assemblée, ces derniers sont élus à l'unanimité avec les précédents dont les candidatures sortantes étaient maintenues.

Le Président Maurice Adam remercie ensuite Henri Lager, un des fondateurs de

l'U.D. du Rhône, dont il fut le 1^{er} Président, puis Paul Weinborn, doyen de la Fédération et Secrétaire Général, pour tout ce qu'ils ont apporté à la Fédération durant de longues années : il propose de nommer Henri Lager et Paul Weinborn, Vice-Présidents honoraires de la Fédération, ce qui est adopté à l'unanimité.

Election de la commission de contrôle : René Prajoux quittant sa fonction à ce poste, est remplacé par Claude Fray, nouvel élu, à l'unanimité.

Congrès 1983 :

Ce sera la ville de Thoiry dans l'Ain (pays de Gex), proche de la Suisse, qui recevra le 67^e Congrès de la Fédération du Sud-Est.

La date : le samedi 18 juin 1983. Le lendemain 19 juin aura lieu un festival qui coïncidera avec le 120^e anniversaire de la fanfare de Thoiry.

Fédération Musical Rhône-Alpes :

Maurice Adam présente cette nouvelle Fédération qui est appelée à devenir très importante avec le Conseil Régional Rhône-Alpes. Des informations ultérieures seront données à ce sujet. Une réunion du Conseil d'administration Rhône-Alpes s'est tenue le lendemain dimanche à Vals.

Bernard Neveu, délégué régional aux Affaires Culturelles, ayant été retenu par d'autres obligations, arrive vers 17 heures, et après avoir salué les congressistes, leur adresse quelques mots. Il souligne la nécessité d'un interlocuteur valable au niveau des Associations Musicales avec la région, et félicite les Unions Départementales des huit départements de la naissance de la Fédération Musicale Rhône-Alpes.

Le Conseil Régional, succédant à l'E.P.R. est actuellement habilité à faire de l'équipement et du fonctionnement. Pour ce faire, Bernard Neveu fait remarquer que M. le Ministre de la Culture incite fortement à la formation de Fédérations Régionales.

Informations diverses

Siège social :

Le siège social et administratif de la Fédération vient de changer et sera situé au 235, rue Vendôme à Lyon, au lieu du n° 284 et le nouveau numéro de téléphone est (7) 895-08-96. Ce local devient également le siège de l'Union Départementale du Rhône, du Groupement des Sociétés Musicales de Lyon et de la Fédération musicale Rhône-Alpes.

Cotisation de la C.M.F.

Des projets ont été présentés à la dernière Assemblée Générale de la C.M.F. pour augmenter la cotisation qui est actuellement de 75 francs, à 100 francs. La décision sera prise au prochain Conseil d'Administration. L'abonnement au journal sera porté de 40 à 50 francs.

Une réunion du Conseil Rhône-Alpes se tiendra le samedi 6 novembre à 15 heures à 15 heures au même local.

La clôture du congrès étant imminente, Paul Ribeyre prend la parole, pour conclure que c'est dans l'amitié que doit se faire l'animation musicale au sein de nos Sociétés.

Il souligne sa satisfaction du choix de Vals pour ce 66^e Congrès, le dernier dans cette ville datant de 12 ans auparavant.

Tout vieillit, dit-il, mais une chose ne vieillit pas, c'est l'amour de l'art musical. Malgré les moyens actuels modernes, la vivacité et l'animation de nos Sociétés, demeurent... il remercie le bénévolat et le dévouement garants de l'existence même de nos Sociétés Musicales d'amateurs et souhaite que cela se perpétue encore durant de longues années.

Enfin, il termine en ayant, dit-il, la joie d'offrir aux congressistes présents, une médaille frappée spécialement à l'intention du 66^e Congrès, avec l'effigie du grand compositeur Vincent d'Indy, natif de Vals-les-Bains.

Se sera, pour tous, un souvenir de cette belle journée dans l'amitié et pour la Musique, qui devait se terminer par un brillant concert de l'Harmonie Vals-Aubenas, sous la direction de Mme Pialat et le M. Martin.

Henri Bonhomme

SUD-OUEST

Aria Quintette

Ensemble de cuivres composé de : Daniel Cucchi : 1^{er} prix du C.N.R. de Toulouse. Professeur de Trompette aux Ecoles de Musique de Sarlat et Périgueux. Yurek Wojciechowski : Trompette, Lauréat de l'Académie de Musique de Varsovie.

Michel Tatinclaux : Lauréat du C.N.R. de Dijon pour la Trompette ; joue le Cor, instrument pour lequel il s'est découvert une deuxième passion.

Bernard Bigeardel : Trombone, possède d'excellentes références, Classique et Jazz où sa collaboration est très appréciée.

Michel Gourdeau : Trombone-Basse
1^{er} prix du C.N.R. de Montreuil. Professeur aux Ecoles de Musique de Sarlat, Montignac et Terrasson. A édité des quatuors pour Trombones (Ed. R. Martin).

Le Répertoire de l'Aria Quintette :
Mouret, Pezel, Bach, Corelli, Adson...
Mals aussi A. Amellér. G. Barbotou, R. Boutry, E. Bozza, J. Horovitz, D. Short...

La Mission qu'ils se sont fixée : Actions musicales auprès des jeunes en milieu scolaire, concerts dans leur région, Corrèze, Dordogne, Lot... Et partout où ils sont sollicités.

On contacte l'Aria Quintette en écrivant à B. Blgeardel, 5, rue Colbert, 19100 Brive ou en téléphonant : (16-55) 88-03-13 - (16-55) 51-94-63.

Marmande

Pierre Lacaze : le Dernier Solo

Après 30 ans de bons et loyaux services dans la ville de Marmande, Pierre Lacaze décide de prendre sa retraite et de se retirer dans sa bonne ville d'Ares. Voici trente ans que Pierre Lacaze tenait les rênes de Directeur de l'Ecole Municipale de Musique et de Chef de l'Union Musicale. Sous sa direction, la musique à Marmande prenait une place prépondérante « dans le peloton de tête en Aquitaine » comme devait le déclarer dans son discours M. le Maire de Marmande au cours de la cérémonie offerte par la municipalité à l'occasion de son départ. De plus, en lui remettant la médaille de la ville, il était fait citoyen d'honneur de Marmande, un titre qui manquait encore à son palmarès pourtant élogieux :

Premier Prix de Basson à Bordeaux et à Paris, admis à la Musique de l'Air puis à la Garde Républicaine, soliste des Concerts Padeloup, instrumentiste à l'Opéra, aux concerts Colonne et Lamoureux, il dirigea ensuite l'orchestre de Radio Maroc, puis appartient à celui de Bordeaux tout en enseignant au Conservatoire de Pau et dirigea l'Harmonie Municipale Paloise.

Dans sa réponse, Pierre Lacaze très ému souhaita à son ami Pierre Leenart qui prend la succession. « 30 ans de travail et de bonheur » à Marmande comme lui-même les avait vécus.

Lesparre

L'Union Musicale fait salle comble

La soirée du 3 avril à la Salle des Fêtes de Lesparre a offert à un public qui ne laissa plus une place disponible, une soirée très variée et particulièrement appréciée. Sous la baguette de M. Maurice Nau, on entendit successivement Canadair de Delbecq, Variété in Blue de Cowler, empruntant un thème de la Symphonie n° 40 de Mozart, curieusement transformée par les rythmes modernes : Arena di Verona un pasodoble de John Darling, puis la belle suite n° 2 de l'Arlesienne de Bizet — transcription Chomel — où deux jeunes musiciennes, Mlle Ima Nieto (flûte solo) et Mlle Marie-José Mau (saxophone solo) obtinrent un grand succès.

Ce fut ensuite Nabucco de Verdi, dont la belle mélodie du Chœur des Esclaves, qui a conquis tous les auditoires, emballa littéralement la salle et il fallut le bisser à la fin du concert !

Un nouveau paso doble Morena de mi Copla de Castellanos, nous prépara au célèbre morceau pyrénéen, « La Vallée d'Ossau », grande valse de Benoît avec les soli de Christine Rieu, Nathalie Marcou (clarinettes) et Ima Niels (flûte). « Espana Tipica », un autre paso doble de Darling clôturait la première partie du programme.

Après l'entracte, les élèves de la classe de clarinette, de l'Ecole de Musique, montrèrent leur savoir dans « Dialogue de Jambes ». Après Mach III, marche de Devogel, ainsi qu'Airbus, où intervinrent avec l'Harmonie les tambours et clairons.

Surprise-Party chez Vincent Scotto et « Joé Dassin chante et enchante » remirent sur toutes les lèvres, des airs connus, dont quelques-uns furent chantés par M. Narbonne, très agréablement.

Le concert devait s'achever avec Aquilon (R. Martin) et Capa Negra de Darling pour nous conduire à la marche bavaroise Albula de Tschuur. Avant ce morceau final, M. Roger Blanchard, l'actif et compétent président de l'Union musicale, devait exposer le chemin parcouru depuis la reconstitution de l'Harmonie en février 1980, grâce à l'appui de la Municipalité de Lesparre, aux contacts avec les représentants de l'Harmonie de Panillac et de celle de Queyrac, ce qui a permis une formation tripartite qualitative, animée d'un très grand courage et dévouement. A ce gage solide de rénovation musicale, M. Blanchard souligna l'action de l'Ecole de Musique où une trentaine d'élèves suivaient les cours en 1980-81 et dont le nombre aug-

mente, pris en charge sous la Direction de M. Mau avec quelques-uns de nos meilleurs instrumentistes.

M. Ciran, Président Fédéral et Vice-Président de la C.M.F., exprime sa joie de voir revivre l'Harmonie de Lesparre, sachant combien le désir de M. le Maire a compté dans cette affaire, ainsi que les appuis des musiciens de Panillac et de Queyrac, fraternellement réunis sous l'heureuse direction de M. Mau et la grande chance que M. Blanchard, retiré à Lesparre, ait accepté de présider la nouvelle société, car son amour pour la musique et sa compétence qui s'est exercée dans diverses organisations bordelaises qu'il dirigea autrefois, sont de solides appuis de réussite.

Le Directeur Prévoit, Maire et Conseiller Général, ne cacha pas sa satisfaction de constater le succès de la soirée, l'adhésion de la population pour la jeune Harmonie, et félicita comme il convenait, les musiciens de Lesparre et des environs, leur chef et les petits élèves de l'Ecole de Musique.

VAR

Décès d'Edmond Aiguier, Président honoraire de notre Fédération.



devait l'emporter rapidement. Il décédait le

11 juillet dernier après quelques jours d'intense souffrance.

Edmond Aiguier faisait partie de notre Conseil d'Administration depuis 1964 et, en 1980, il avait été élu Président pour suppléer à la démission de M. Berthe, pour raisons de santé.

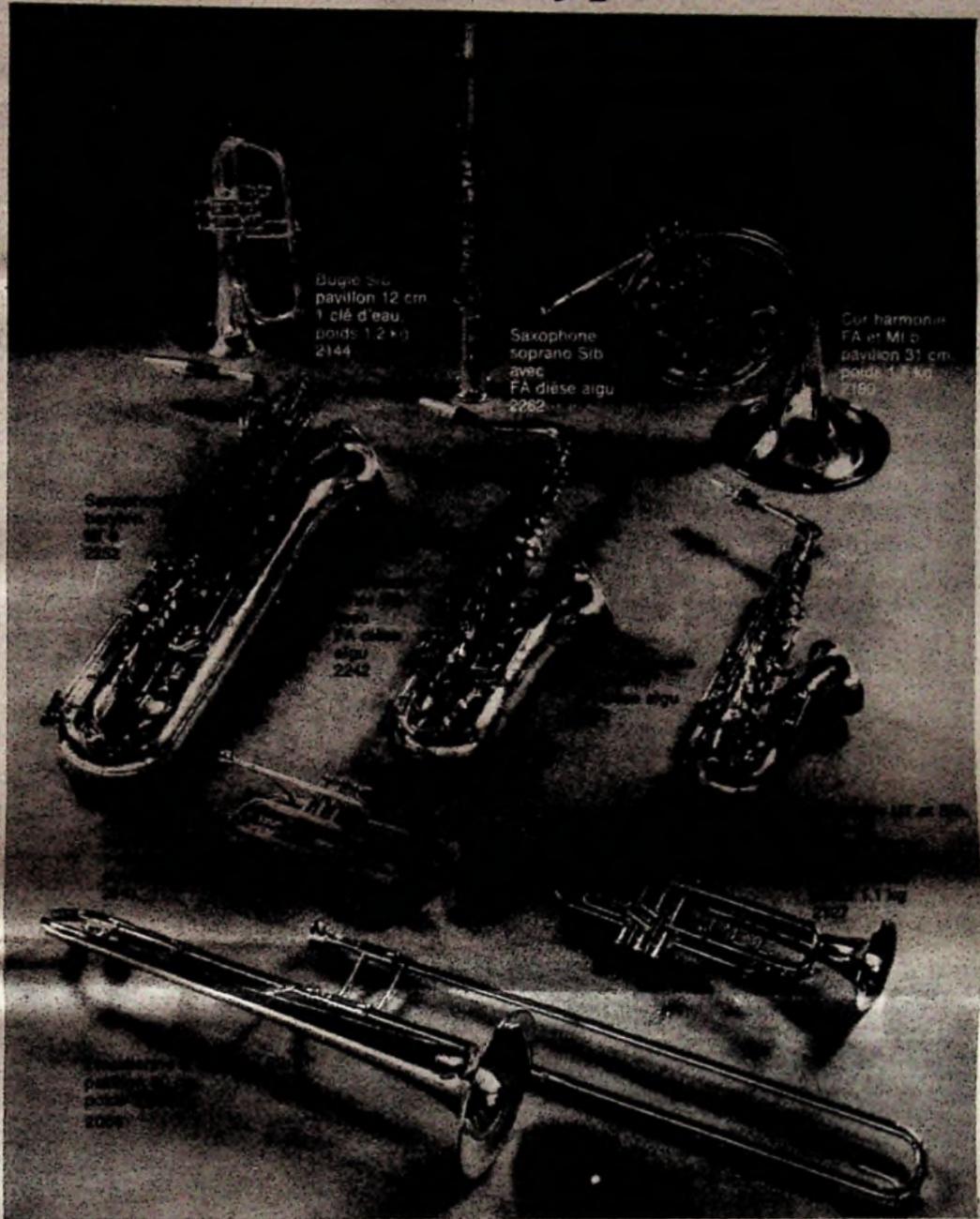
De par ses dernières volontés, son corps a été incinéré à Marseille et ses cendres rendues à la famille. Il avait demandé expressément à ce qu'aucune manifestation officielle ne soit organisée par la Fédération. Son vœu a été respecté, mais toutefois, notre bureau lui attribuera prochainement et en accord avec sa famille et ce, à titre posthume, la Croix de Commandeur du Mérite Fédéral, nouvelle distinction dont il sera le premier récipiendaire. A sa veuve, la vaillante Mme Aiguier, ses enfants et petits-enfants, nos bien sincères condoléances avec notre respectueuse sympathie.

L.R.

• Suite page 30

WELTKLANG

gamme majeure, prix mineurs



WELTKLANG est distribué exclusivement par

DEMUSA
Exportateur DEMUSA
R.D.A. Klignenthal

couesnon

37, avenue d'Essomes - 02400 Château-Thierry - Tél. (23) 83.56.75.

CECI EST TRÈS IMPORTANT

Nous vous remercions d'avance de nous adresser les articles à publier dans les divers numéros du journal au plus tard le 20 du mois précédant leur parution. Ce délai nous est indispensable pour relire les articles, les composer, relire les compositions de l'imprimerie et publier.

Cette demande est très importante pour ne pas retarder la distribution de votre journal que vous attendez toujours avec impatience.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 129

VAUCLUSE

Avignon

Récompenses : Après leur succès au Concours National de Musique, l'Orchestre à Plectres et l'Echo Musical de Montfavet reçus par M. Duffaut, Sénateur-Maire

Les Musiciens de l'Orchestre à Plectres, dirigés par M. Alphonse Fosco et l'Echo Musical de Montfavet, dirigés par MM. Soumille et Metaxian, se sont rendus sans tambour ni trompette dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, mercredi 30 juin à 18 heures à l'occasion d'une réception qui avait lieu en leur honneur. Habités aux réceptions et aux cérémonies, les discours étaient cette fois prononcés pour eux, qui le 23 mai dernier ont participé brillamment au Concours National de Musique de Béziers.

Organisée par le Maire et la Municipalité de Béziers en collaboration avec la Confédération Musicale de France et la Fédération des Sociétés Musicales du Midi.

Dans une brève allocution, M. Trinquier, Président de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse a souligné la parfaite organisation de ce Concours et l'excellente prestation des deux Sociétés Avignonnaises.

L'Orchestre à Plectres d'Avignon qui s'est présenté en première division première section a été admis en division supérieure et a obtenu le 1^{er} Prix de la Chambre de Commerce de Béziers. L'Echo Musical de Montfavet qui s'était présenté en troisième division deuxième section, a obtenu troisième division, première section 28/30. Cette Formation était dirigée par M. Soumille et son distingué Président notre ami Grégoire Metaxian.

M. Duffaut, Sénateur-Maire d'Avignon, a souligné la victoire culturelle remportée le 23 mai à Béziers : « Avignon est une Ville d'Art, une Ville de Culture » où les sociétés de musique sont aujourd'hui comme par le passé en vedette et à l'honneur.

LES EXAMENS ET LES AUDITIONS DES ELEVES DES ECOLES DE MUSIQUE DE LA FEDERATION

L'organisation étant le maître de toute entreprise, la réunion des Directeurs des Ecoles de Musique avec le bureau Fédéral du 2 mai à Montfavet avait permis de synchroniser les opérations.

Cette année, la Commission technique départementale était appelée à se déplacer pour surveiller et contrôler les épreuves imposées dans 4 Ecoles de Musique : celles d'Orange, de Montfavet, de Sorgues et de Morières.

Au total 687 élèves de ces Ecoles de Musique devaient présenter les épreuves, chiffre record enregistré avec grande satisfaction qui est la preuve de l'intérêt marquant attribué à la formation.

La Commission technique composée de Mme Tronconi et de MM. Georges André, Rameye, Reynard et Gilbert Testenièrre, a pu ainsi décerner 376 récompenses pour l'éducation musicale et 583 pour l'instrument.

Suivaient ensuite les traditionnelles auditions publiques des instrumentistes dans chacune des Ecoles de Musique qui représentent la clôture solennelle d'une année d'étude où les musiciens en herbe peuvent s'exprimer dans ces spectacles en présence des personnalités, des parents et amis.

A la vue de ces palmarès, le Président Trinquier et le Conseil d'Administration de la Fédération, ne peuvent que féliciter et remercier tous les organisateurs qui ont si soigneusement et fidèlement permis ces réalisations, et aussi encourager les élèves qui dans ce sillon tracé ne peuvent qu'aller de plus en plus nombreux, alimenter les harmonies. Et pour reprendre l'expression si chère au Président Trinquier « Les Ecoles de Musique sont et doivent être les pépinières des Harmonies et toutes formations musicales ».

Saint-Christol d'Albion

Les Musiciens à l'Honneur

C'est le dimanche 25 juillet 1982, après un concert particulièrement réussi, qu'eut lieu la remise solennelle des récompenses aux musiciens méritants de l'une de nos plus anciennes sociétés musicales : « la Philharmonique Albionnaise ».

Le Président de la Société : Kléber Constantin remerciait en ces termes au

cours d'une brillante allocution, les éminentes personnalités présentes : « ... Nos remerciements vont tout d'abord aux personnalités officielles qui se sont déplacées de très loin pour nous honorer de leur présence : M. André-Fernand Trinquier, Président de la Fédération des sociétés musicales et chorales de Vaucluse, accompagné de M. Grégoire Metaxian secrétaire général de cette Fédération, M. André Borel, député du Vaucluse, assisté de M. Fernand Meffre Maire de Saint-Christol et Conseiller Général du Vaucluse... »

Entourés de nombreux Présidents de Sociétés amies, les récipiendaires furent appelés, chaleureusement félicités et applaudis par la foule qui se pressait autour d'eux.

— Il est vrai que nous connaissons depuis très longtemps la renommée qu'avait su se faire au-delà de la limite de sa région « La Philharmonique Albio-

naise ». Constituée de musiciens chevronnés, de vétérans et de jeunes, cette Société ne cesse de se produire sous la baguette experte du nouveau Chef de Musique : Roger Constantin qui a l'art de conduire, en main de Maître, dans une harmonie totale de fermeté et de douceur, rendant ainsi un hommage particulier à son prédécesseur Raphaël Constantin disparu depuis plus d'un an.

Roger Constantin, dans un geste dont on peut mesurer l'ampleur, eut la délicatesse de passer sa baguette au jeune Chef de Musique de Montfavet M. Grégoire Metaxian pour diriger le morceau final. Ainsi le succès fut partagé, et l'imposant pupitre, donnant toute sa mesure, remporta un de ses plus beaux succès.

— Rien d'étonnant que le Président de la Fédération : M. Trinquier, enchanté par l'accueil, émerveillé par le cadre choisi de la fête votive, présent au triomphal succès des musiciens, propose Saint-Christol

comme lieu de rencontre des Sociétés du Vaucluse, en un Congrès qui pourrait avoir lieu en 1984 pour fêter le centenaire de la « Philharmonique Albionnaise ».

— « Organiser c'est prévoir » gageons qu'après pareils succès, les officiels mettent tout en œuvre pour accueillir dans les conditions les meilleures (si ce projet se réalise), les nombreux mélomanes et amis qui participent avec tant de cœur et de ferveur au développement de la culture et de la musique, trouvant dans ce domaine ce qui est le plus cher au monde : « Le Bonheur ».

Nous remercions tout particulièrement M. Léopold Germain, Chef de Clique pour la salle, mise par ses soins, à la disposition de la société.

Nous serons nombreux à l'applaudir lors de la remise d'une récompense qui lui sera octroyée par promotion spéciale au prochain Congrès de la fédération à Cavillon en 1983.



YONNE

Tonnerre

Soixante jeunes musiciens yonnais en stage de perfectionnement à Tonnerre

Le stage annuel de perfectionnement de musique — instruments et solfège — organisé habituellement à Toucy, au centre Abel-Herman, appartenant à la Confédération Nationale des Sociétés Musicales, s'est déroulé, cette année, dans les locaux du lycée de Tonnerre, compte tenu des circonstances, c'est-à-dire la fermeture du centre Hermann de Toucy.

C'est donc un peu au pied levé que les organisateurs, les responsables de la Fédération départementale des Sociétés Musicales de l'Yonne que préside M. Marcel Poux, ont dû faire face à la situation en trouvant une solution de repli qui, pour un coup d'essai, s'est avéré être une réussite, disons-le tout net, d'emblée. C'est le senti-



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

ment de M. Poux et des professeurs qui ont trouvé, à Tonnerre, les concours nécessaires pour que ce stage de perfectionnement départemental, placé sous la direction technique de M. Drugé, vice-Président de la Fédération de l'Yonne. Le proviseur du lycée M.-Roussey d'une part, la municipalité et son Maire, M. Roze, d'autre part, en mettant les locaux de l'annexe du lycée, rue Pasteur, et ceux de l'école primaire Saint-Michel à disposition, ont permis à ce stage important qui réunit les élèves des classes moyennes et supérieures des Ecoles de Musique de l'Yonne, de se dérouler pendant une semaine dans d'excellentes conditions, même si elles furent moins idéales qu'au centre de Toucy qui présente l'avantage d'être retiré dans la nature.

Ce stage vient donc de s'achever samedi. Dirigé par M. Dupré, il a pu être assuré grâce au concours de quatre professeurs chefs de pupitre de la Garde Républicaine. Prix de Conservatoire supérieur de Paris, MM. Caron (flûte), Keller

(clarinette), Beun (saxophone), Epiney (trompette), avec un suppléant, M. Lenoir (clarinette) et trois professeurs de solfège, MM. Cochet, Bacot et Simard.

Coup de fouet

Soixante jeunes musiciens venant d'Ecoles de Musique et d'Harmonies de l'Yonne ont choisi de participer à ce stage de perfectionnement montrant ainsi l'élan de la jeunesse vers la culture musicale.

Pour tous ces jeunes musiciens, ce stage annuel constitue un temps fort, une sorte de « coup de fouet ». Ils en sortent « gonflés » à bloc.

On imagine facilement que pour deux flûtistes, par exemple, qui ont l'habitude d'opérer à deux dans un ensemble, se retrouver « d'un seul coup » à quinze flûtistes est galvanisant et crée une saine émulation.

En outre, le travail en communauté, en « musique », pendant plusieurs jours d'af-

filée et la vie en internat, développent une atmosphère et une ambiance libératrices.

Et puis, il y a la qualité de l'enseignement. Celle des professeurs qui, par leur grande expérience, mettent rapidement le doigt sur ce qui ne va pas.

Enfin, une fois l'an, cela permet à tous de se tenir au courant, grâce à ces professeurs chefs de pupitres de la Garde Républicaine, des dernières « techniques » d'enseignement, pour employer un terme général.

Ils n'ont pas chômé, les jeunes stagiaires, dont les journées étaient bien remplies, qui débutaient à 9 heures, pour s'achever à 21 heures, avec deux heures de « break » pour les repas pris au self-service du lycée.

Solfège en petits groupes, cours particuliers d'instruments, chorale, orchestre, travail par pupitre (ensemble de mêmes instruments), big band et ensemble de cuivres constituèrent le menu quotidien.

Ce stage s'acheva par un concert re-

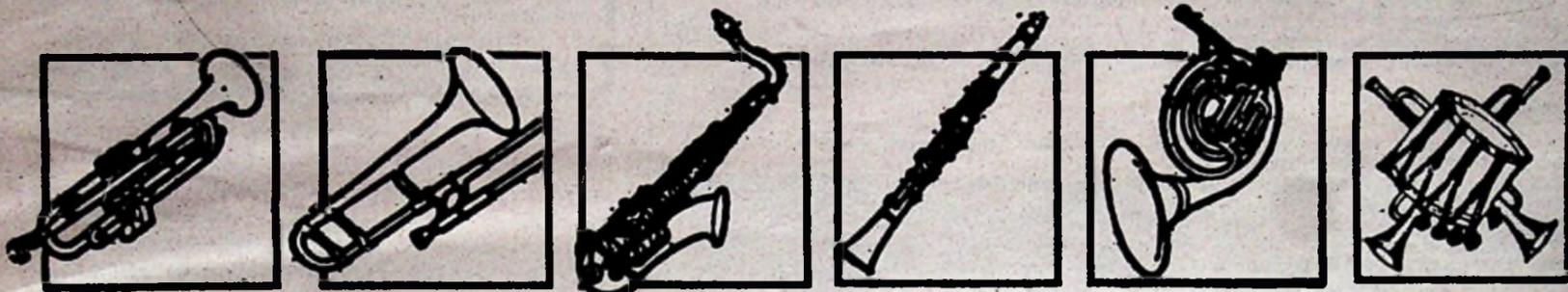
marquable donné par les jeunes, à la salle polyvalente devant un public chaleureux et conquis.

P.-J. GAYE.

Soixante jeunes stagiaires pour un concert de grande qualité

Soixante jeunes musiciens en stage de perfectionnement, à Tonnerre, pendant une semaine, à l'initiative de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Yonne, que préside M. Marcel Poux, ont terminé leur stage bien rempli en donnant un concert à la salle polyvalente, devant un nombreux public.

Ce concert, d'une grande qualité, fut vivement apprécié et très applaudi. Il a aussi, d'une certaine manière, traduit les progrès accomplis durant le stage, qui était encadré par des professeurs chefs de pupitre de la Garde Républicaine, premier prix du Conservatoire de Paris, et des professeurs de solfège, sous la houlette technique de M. Drugé, le maître yonnais.



Manifestations

FESTIVALS

3 octobre 1982	ST-JEAN-BONNEFONDS (Loire)	Festival du comité de Saint-Etienne	M. PAGAT, Pavillon 66, Crêt Fond Perdu, 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS.
14-17 oct. 1982	DIGNE (Alpes de Haute-Provence)	2 ^e Grand Prix de Composition et Festival d'Accordéon	M. Dino NEGRO, Les Ferreols - 04000 DIGNE
18-19 juin 1983	MONTIGNAC-SUR-CHARENTE (Charente)	Festival de musique et majorettes	M. F. CHARRIER, Montignac 16330 - St-Amant-de-Boixe - Tél. : (45) 39-71-02
27 juin 1983	VIENNE (Isère)	Festival l'après-midi après le concours	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perret, 38210 TULLINS

CONCOURS

11-12 juin 1983	VIENNE (Isère)	Concours Juniors et chorales scolaires	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perret, 38210 TULLINS
12 juin 1983	MEAUX (Seine-et-Marne)	Concours national de musique	M. D. QUINCHON, Vice-Président de la Fédération Musicale de Seine-et-Marne, 10, clos Benoit, 77100 NAMEUIL-les-MEAUX
26 juin 1983	COGNAC (Charente)	Concours national de musique réservé aux harmonies, fanfares, fanfares de marche et batteries.	M. DA SILVA, Ecole de musique, Villa François-1 ^{er} , Bd Joffre-Rochereau, 16100 COGNAC.
26-27 juin 1983	ALLEVARD-LES-BAINS (Isère)	Concours National toutes catégories	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perret, 38210 TULLINS

CONGRES

28 sept. 1982	SAUZE-VAUSSAIS (Deux-Sèvres)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest	M. DUBOIS, Collège Aimé-Frank, 9, route de Civray, 79190 SAUZE-VAUSSAIS
3 octobre 1982	SAINTE-JULIEN-MONTDENIS (Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de Savoie	M. Maurice ADAM, Président, 2, rue Paul-Verlains, 73100 AIX-LES-BAINS.
3 octobre 1982	NEVERS (Nièvre)	Congrès de la Fédération des sociétés musicales du Centre (Bourbonnais-Nivernais)	M. André RELIN, 2, rue Salignat, 03200 VICHY.
10 octobre 1982	LAMASTRE (Ardèche)	Assemblée Générale de l'U.D. de l'Ardèche	M. Henri COMBIER, Président « Le Mag St-Jean », 07600 VALS-LES-BAINS.
17 octobre 1982	ROMANS (Drôme)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Drôme	M. André BRUNET, Président, 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE.
17 octobre 1982	BLOTZHEIM (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace	M. Albert DIERET, 23, rue de la Couronne, 68730 BLOTZHEIM.
16-17 oct. 1982	ST-BRIEUX (Cote du Nord)	Congrès des Fédérations	M. G. GALINIER, 2, bd Joffre, 56100 LORIENT
24 octobre 1982	PUBLIER (Haute-Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Haute-Savoie	M. Paul BARATAY, Président, CHAMPANGES, 74500 EVIAN.
24 octobre 1982	LONGUYON (Meurthe-et-Moselle)	Congrès	M. R. BOITEL, 151, avenue Poincaré - 57800 FREYMING MERLE-BACH - Tél. : (8) 704-87-10
24 octobre 1982	CAEN (Calvados)	Congrès de la Fédération de Normandie	M. André PETIT, 100 ter, bd H.-Fouquet, 14100 LISIEUX - Tél. : (31) 62-18-47.
24 octobre 1982	PLIVOT (près Epernay)	Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Musicales de Marne et Meuse, 9 h précises	M. Marcel LENOIR, 14 bis, rue Houze Muiron, 51100 Reims. Tél. : 47-47-72
29-30 avril 1 ^{er} mai 1983	VOIRON (Isère)	Congrès Rhône-Alpes et dans ce cadre journée : Big Band, chorales	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perret, 38210 TULLINS

CONCERTS

2-3 oct. 1982	Jumelage de l'Harmonie Pont St-Marie-Lavau - Crenay avec la Société de Musique Allemande de Sportze	Concert et Messe en musique	M. Maurice FAILLENOT, Président de la Fédération Musicale Aube, Haute-Marne, 94, rue de Gournay, 1000 TROYES
---------------	---	-----------------------------	--

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

— un séjour à Paris de deux jours au prix de 202 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.
Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

EDITIONS ROBERT MARTIN

B.P. 502, 71009 MACON CEDEX

MUSIQUE INSTRUMENTALE — PETITS ENSEMBLES — ORCHESTRES D'ELEVES

82-83 — Nouveautés et rappels

ENSEIGNEMENT GENERAL

	Prix T.T.C.
La musique à l'école (initiation à la musique par le chant et la flûte à bec à l'usage des écoles de musique et des écoles primaires), de B. Camporelli.....	29,50
Chansons à jouer (cent airs populaires pour flûte ou hautbois ou clarinette ou saxophones), de B. Guyennon.....	37,50
Septante duos sur des airs populaires (pour 2 flûtes à bec, 2 flûtes, 2 hautbois, 2 cors, 2 trompettes, 2 saxophones, 2 clarinettes, 2 violons, solfège chanté), de M. Dijoux.....	37,50

FLUTE

Dix pièces faciles pour trois flûtes, de R. Guiot (l'exemplaire complet, conducteur, 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e flûtes).....	105,00
Suite barométrique pour quatre flûtes, de C.-H. Joubert (l'exemplaire complet, conducteur, 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e flûtes).....	40,50

CLARINETTE

Clarinettes en concert, pour quatre clarinettes sib, de R. Gilet, comprenant des negro spirituals, des œuvres du folklore américain et russe, des œuvres classiques (l'exemplaire complet, conducteur, 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e clarinettes).....	132,00
Six duos concertants pour deux clarinettes, de J. Haydn.....	68,00
De fine joie esbahi avec accompagnement d'un instrument grave en ut, de C.-H. Joubert.....	16,50

SAXOPHONES

Rencontre à quatre, variations sur quatre chansons populaires françaises pour quatre saxos altos, de J. Bouvard, l'exemplaire complet.....	37,50
Quatre de la famille, pour quatuor de saxophones, de J. Darling, l'exemplaire complet.....	46,00

BASSON

Cinq pièces faciles, pour basson solo, de C.-H. Joubert.....	16,50
--	-------

TROMPETTE

La technique des lèvres, de F. Bodet, nouvelle édition.....	95,00
Petites études concertantes, de A.-M. Lagorce.....	29,50
Six Noëls de Provence, d'après Nicolas Saboly, arrangés pour trois trompettes par R. Barthalay, l'exemplaire complet.....	39,50
Trois pièces pour trois trompettes, de J. Devogel, l'exemplaire complet.....	39,50
Quatre à quatre, suite pour quatre trompettes, de J. Devogel, l'exemplaire complet.....	39,50

COR D'HARMONIE

Le manuel du jeune corniste, initiation comprenant exercices et gammes, à travers cent cinquante airs populaires de difficulté progressive, de M. Dijoux.....	64,00
---	-------

TROMBONE

Dix petits duos progressifs, de P. Girard.....	18,70
Sur cinq positions pour trombone et piano, de J. Toulon avec accompagnement de piano de L. Mallié.....	49,50

BASSE SIB/TUBA UT

Cinquante études progressives pour basse sib ou tuba ut, de G. Rys.....	42,00
Douze divertissements en duos, de J. Porret.....	40,50
Collection pour la jeunesse avec piano, de M. Delgiudice.....	77,00

QUINTETTE DE CUIVRES

Le distrait, polka humoristique, de C. Leroy, l'exemplaire complet.....	34,50
Le Carnaval de Venise, de J.-B. Arban, arr. T. Caens, l'exemplaire complet.....	62,00
Pleasant moments, de S. Joplin, arr. T. Caens, l'exemplaire complet.....	34,50
Soir et Matin, de C.-H. Joubert, l'exemplaire complet.....	62,00

ENSEMBLE DE CUIVRES

Soleil, de R. Guiot, l'exemplaire complet (conducteur, 2 trompettes, 2 cors, 2 trombones, tuba, timbales obligées).....	77,00
---	-------

CORDES

Sonate facile pour alto à cordes, de C.-H. Joubert.....	21,50
Variations sur « Si j'étais un petit oiseau » pour quatre violoncelles ou quatre contrebasses, de C.-H. Joubert, l'exemplaire complet.....	46,00
Choros pour guitare, de L. Benmussa.....	13,80
Sept variations sans thème, pour guitare, de A. Miteran.....	18,70

ORCHESTRE D'ELEVES

Quatuors pour tous, recueil de morceaux d'ensemble à quatre parties pour formations multiples, d'après Haendel, Lully, Schumann, Mozart, Gluck, Loeillet, Marcello, Kuhlau, Mendelssohn, arrangement P. Rougeron. L'exemplaire complet (conducteur et trente-deux parties séparées).....	297,00
Divertissement baroque, pour orchestre à cordes de C.-H. Joubert, l'exemplaire complet (conducteur et quinze parties séparées).....	108,00

Notre CATALOGUE GENERAL DE MUSIQUE 82-83 paraîtra dans la deuxième quinzaine de septembre. Le catalogue « Instruments » suivra ultérieurement.

Et n'oubliez pas que :

de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée - 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES



Foreign Music Representation

vous présente en exclusivité

LA MUSIQUE pour HARMONIE

des éditions américaines NEIL A. KJOS

Déjà 13 titres disponibles :

- pas de transcriptions, mais des compositions originales de qualité,
- un choix de musique « sérieuse » ou « légère »,
- enfin des morceaux qui plairont au public... et aux musiciens !

Ces œuvres s'adressent plutôt à des formations de niveau moyen à supérieur, de préférence bien pourvues dans tous les pupitres.

Notre catalogue HARMONIE vous fournira toutes les indications nécessaires pour guider votre choix.

Demandez également notre catalogue CUIVRES qui comprend 120 titres de méthodes, études, morceaux divers (solos et ensembles), sélectionnés dans les catalogues des principaux éditeurs américains ou anglais.

Pour recevoir ces catalogues gratuits (précisez votre choix), il vous suffit d'écrire à :

FOREIGN MUSIC REPRESENTATION
M. Alain DUCROT - 27, rue Colbert, 51100 REIMS

Après le stage de la Fédération musicale de Saône-et-Loire

4 au 10 juillet 1982 : Stage de Bourbon-Lancy : Stage d'Initiation à la Pédagogie et à l'Animation des Ecoles et Sociétés de Musique Populaire.

Le premier stage d'Initiation à la Fédération Musicale de Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy, du 4 au 10 juillet 1982, sous la direction de Bernard Larrey, assisté de Thierry Bellenoue, a connu une réussite remarquable.

Dans le cadre du Château Puzenat, nouvellement restauré, onze Responsables et futurs Responsables ont travaillé très activement les sujets traités par des Professionnels :

— Administration, et Association Loi 1901 : Georges Savey, président de la F.M.S.L. ;

— Notions de Budget : Roger Remandet, Trésorier Adjoint de la F.M.S.L. ;

— Editions Musicales Examen et Concours C.M.F. : Laurent Delbecq, compositeur ;

— S.A.C.E.M. : M. le Délégué Régional en résidence, à Chalon-sur-Saône ;

— Psychologie de l'Enfant : Mme Charton, Conseillère d'Orientation ;

— Pédagogie Générale : Mme Louis, Conseillère Pédagogique en Education Musicale ;

— Musique à l'Ecole : Mlle Rougemon, Maître d'Application — Résumé accordé par M. Pasquier, Inspecteur Education Nationale ;

— Pédagogie Appliquée, et Stages F.M.S.L. : Jean-Paul Fouchecourt, Professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Chalon-sur-Saône ;

— L'instrument et son Entretien : François Couillerot, Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Louhans ;

— Considérations Orthophoniques : Mlle Remandet, Orthophoniste ;

— Considérations Bucco-Dentaires : Docteur Durand ;

— Prévention Médicale relative aux appareils respiratoire, cardio-vasculaire et ostéo-articulaire : Résumé accordé par le Docteur Louis ;

— Ecole de Musique et Solfège : Martial Sylvain, Directeur

de l'Ecole Nationale de Musique de Chalon-sur-Saône ;

— Direction d'Orchestre : Louis Prost, Directeur de la Fanfare de Saint-Marcel.

Ces rencontres, de caractère tout à fait nouveau, entre Spécialistes d'origines et de formations très différentes, ont déterminé un enrichissement considérable pour chacun, constitué des bases sérieuses pour une meilleure compréhension mutuelle et pour l'exercice difficile de la Fonction d'Educateur. En effet, elles ont élargi nettement l'aspect positif initial de la Musique en soulevant les multiples problèmes de Prévention et d'Education impérativement liés à la Sécurité des enfants.

En conclusion, cette création réalisée pour les Directeurs ou futurs Directeurs d'Ecoles et Sociétés de Musique, dans un environnement agréable, confortable et particulièrement sympathique, représente pour chacun des participants, une expérience riche qu'il conviendra d'approfondir. Ce bon souvenir appelle naturellement une deuxième édition.

La Fédération Musicale de Saône-et-Loire remercie la Municipalité de Bourbon-Lancy pour l'hébergement remarquablement adapté, les Parents des Elèves de l'Ecole de Musique pour leur soutien, les Stagiaires pour leur travail intensif, et les Conférenciers pour leur participation particulièrement appréciée.

journal de la
**Confédération
Musicale de France**

Directeur-Gérant :
M. André AMELLER

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F

FRANCE..... 1 an 50 F
ETRANGER..... 1 an 100 F

CONFEDERATION MUSICALE
DE FRANCE
121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février-Mars,
Avril, Mai, Juin,
Juillet, Août-Septembre,
Octobre, Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
« LES MARCHES DE FRANCE »
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Tél. : 366-44-86

Nouveaux tarifs 1983

Abonnements :	
SOCIETES.....	50 F
INDIVIDUELS.....	60 F
ETRANGER.....	150 F